

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE CAMPS DE RÉFUGIÉ.E.S : UN ESPACE D'(IN)SÉCURITÉS?

VIOLENCES SEXUELLES ET LIÉES AU GENRE AU SEIN DES CAMPS DE RÉFUGIÉ.E.S

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

ISABELLE DE CHAMPLAIN-BRINGUÉ

AOÛT 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

« The logical conclusion of the attitude that produces an isolated rape in England is the rape camps in Bosnia. And the logical conclusion to the way society expects men to behave is war. »

- Sarah Kane (1971-1999)

REMERCIEMENTS

Certes, ce mémoire est le fruit d'un travail assidu, mais il n'aurait jamais trouvé son aboutissement et sa juste récompense, celle du travail accompli, sans l'apport incommensurable de diverses personnes et de multiples contributions.

Je souhaite donc, en premier lieu, exprimer mes plus vifs remerciements au Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec, à la Bourse Charles-Albert Poissant ainsi qu'à la Bourse Anita Caron. Au-delà de la dimension matérielle, l'intérêt et la confiance que l'octroi de ces récompenses a signifié est sans prix.

Autant de défis impossibles à relever sans l'incalculable contribution de personnes ressources. Merci Lody, Goran et Marie-Hélène, pour votre disponibilité, votre expérience et votre générosité.

Enfin et surtout, je tiens à exprimer des remerciements bien particuliers à mes directrices, Micheline De Sève et Nancy Thede. Vous avez suivi mes efforts à la trace, et ce jusqu'au terme de ce mémoire, à la justesse de mes arguments, à la logique de mes analyses et à la rigueur de ma réflexion. Merci d'avoir toujours été au rendez-vous, et d'avoir cru en moi sans relâche. Je vous dois, aujourd'hui, une bonne partie de la satisfaction du travail enfin accompli.

Je ne saurais omettre cependant mes remerciements personnels envers ma famille et mes amis pour leur soutien constant, et leur amitié sans failles. Mark, merci pour autant de bonheur.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I.....	6
LES APPROCHES « FEMMES » ET « GENRE » EN MATIÈRE DE MIGRATIONS FORCÉES	6
1.1 Un cadre théorique féministe embrassant à la fois une analyse poststructuraliste, postcoloniale et intersectionnelle : quels avantages ?	6
1.1.1 Présentation des divers courants analytiques : approches féministes post- structuralistes et post-coloniales.....	8
1.1.1.1 Féminisme et Poststructuralisme	8
1.1.1.2 Féminisme et Postcolonialisme :	11
1.1.2 Pertinence de ce cadre théorique : les concepts centraux pour notre problématique.....	14
1.1.2.1 L'importance du « genre » comme catégorie analytique.....	14
1.1.2.2 Autres concepts centraux à notre analyse	17
1.2 Genèse des diverses approches féministes mises de l'avant par les institutions multilatérales et ONG humanitaires.	24
1.2.1 Les femmes, le genre et l'ONU	25
1.2.1.1 Femmes et migrations forcées (FMF).....	27
1.2.1.2 Le genre et les migrations forcées (GMF)	28
CHAPITRE II	
LE PARADOXE HUMANITAIRE : ENTRE SÉCURITÉ ET INSÉCURITÉS	35
2.1. L'encampement ou l'ambiguïté de l'humanitaire.....	35
2.1.1 La pratique de l'encampement.....	35

2.1.2. L'encampement et le statut prima facie	37
2.2. De la biopolitique au gouvernement humanitaire.....	44
2.3 Le camp comme « état d'exception ordinaire » : quelles implications ?.....	50
2.4. Pouvoir et résistance.....	54
CHAPITRE III	
DÉFIS ET OBSTACLES : VERS UNE SÉCURITÉ POSITIVE	61
3.1 Le HCR : ses responsabilités et ses engagements en matière d'égalité de genre et de lutte contre les violences sexuelles et liées au genre.	61
3.1.1 L'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM), et l'approche fondée sur les droits et la communauté	62
3.2 Identification des principaux obstacles inhérents aux politiques de genre du HCR.....	66
3.2.1 Problèmes de coordination et de collaboration.....	67
3.2.2 Les contradictions et les limites du « mainstreaming »	71
3.2.3 Le genre et la problématique culturelle	76
3.3 Genre et sécurité positive	79
CONCLUSION	86
ANNEXE A	
LISTE DES ENTREVUES	90
BIBLIOGRAPHIE	91

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Lois et dispositifs judiciaires, formels et informels, dans les camps.....	41

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AGDM	<i>Age, Gender and Diversity Mainstreaming</i>
CIPUF	Carrefour international de la presse universitaire francophone
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies
EXCOM	Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire
FED	Femmes et développement
FMF	Femmes et migrations forcées
GAD	<i>Gender and Development</i>
GBV	<i>Gender-Based Violence</i>
GED	Genre et développement
GM	<i>Gender Mainstreaming</i>
GMF	Genre et migrations forcées
IASC	Comité permanent interorganisation
IASFM	<i>International Association for the Study of Forced Migration</i>
ICJ	<i>International Commission of Jurists</i>
IDP	<i>Internally Displaced Person</i>
IFD	Intégration des femmes au développement
IRC	<i>International Rescue Committee</i>
MF	Migrations forcées
MSF	Médecins sans frontières
NGO	<i>Non-governmental Organization</i>
OH	Organisations humanitaires

OI	Organisations internationales
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations unies
OSAGI	Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme
PAM	Programme alimentaire mondial
PARinAC	<i>Partnership in Action</i>
PDES	Service d'évaluation des politiques
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur du pays
RI	Relations internationales
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	Union africaine
UNHCR/HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
VSLG	Violences sexuelles et liées au genre
WAD	<i>Women and Development</i>
WCRWC	<i>Women's Commission for Refugee Women and Children</i>
WID	<i>Women in Development</i>

RÉSUMÉ

Ce mémoire se veut un essai théorique analysant les situations de violences sexuelles et liées au genre au sein des camps de réfugié.e.s. Cette recherche est en effet motivée par le constat de la forte propension de ces violences, notamment domestiques, dans un espace qui se définit comme « sécuritaire », un environnement qui se doit d'offrir une certaine protection et sécurité. En empruntant un angle d'analyse féministe poststructuraliste, postcoloniale et intersectionnelle, cet essai vise à relever et à dépasser les biais de genre présents au sein des cadres conceptuels et des pratiques de l'organe principal responsable de l'assistance et de la protection des personnes réfugiées, soit le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). En théorisant sur une biopolitique de l'humanitaire, ainsi que sur l'état d'exception qui caractérise la situation d'*encampement*, ce mémoire démontre que dans un tel cadre de rapports inégalitaires de pouvoir qui caractérisent la gestion des camps de réfugié.e.s, les politiques d'égalité entre les genres et les stratégies de lutte contre les violences sexuelles et liées au genre menées par les organisations humanitaires se heurtent à de forts obstacles. Si les camps de réfugié.e.s ne sont pas donnés à disparaître de sitôt, une transformation dans la manière de percevoir la sécurité, ou les (in)sécurités, passant inévitablement par une démocratisation de l'espace des camps, doivent figurer au premier plan parmi les changements qui devraient être effectués pour diminuer le sentiment d'insécurité et les violences qui affectent bon nombre de réfugié.e.s, surtout les femmes.

Mots-clés : Migration forcée, féminisme poststructuraliste, violences de genre, biopolitique, sécurité positive.

INTRODUCTION

C'est au Palais des Nations à Genève que fut adoptée, le 28 juillet de l'année 1951, la Convention à l'égard du statut des réfugiés¹. Celle-ci désigne la personne réfugiée comme ayant fui son pays d'origine pour craintes fondées de représailles et de persécutions. (UNHCR 2000 : 24). Quelques mois plus tôt, le 4 décembre 1950, à la même adresse, naissait officiellement le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), connu sous l'appellation en français de HCR. À cette époque, le rôle du HCR était clairement défini comme devant promouvoir principalement l'adoption des instruments juridiques concernant les réfugié.e.s, ainsi que le respect de leurs droits. Les soins et l'assistance aux personnes réfugiées étaient laissés aux organisations volontaires (Ferris, 2003 : 118). Face à l'ampleur qu'a pris, au cours de ces dernières décennies, le phénomène des migrations forcées, le HCR est devenu l'organe pivot en matière de gestion et de protection de ces populations déplacées². En plus des personnes réfugiées, le HCR porte son attention aussi bien aux demandeurs d'asile qu'aux déplacé.e.s internes (PDI). Le nombre de personnes sous l'égide du HCR a atteint son summum en 2009, s'élevant à 36 464 160 (UNHCR, 2009 : 3).

La question des migrations forcées s'avère donc un enjeu d'actualité de grande importance, notamment en matière de protection. Plus encore, ce phénomène est largement féminisé : les femmes et les filles représentent près de 80 p. cent des bénéficiaires des programmes d'assistance du HCR (UNHCR, 2003). Les violences sexuelles et celles liées au genre³

¹ En plus de la Convention (1951) et du Protocole (1967) des Nations unies relatif au statut de réfugié, l'Union africaine (UA) jugeant les instruments législatifs des Nations unies incomplets et pas assez précis, et considérant l'ampleur du phénomène des migrations forcées sur le continent africain, a mis sur pied la Convention (1969) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Les pays d'Amérique latine emboîtèrent le pas en 1984 avec la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés latino-américains.

² Mentionnons que les quatre millions et demi de réfugiés palestiniens ne dépendent pas du HCR mais d'un autre organisme onusien appelé l'UNRWA, créé en 1948.

³ Cette expression résulte de notre libre traduction de la terminologie anglaise *Sexual and Gender Based Violence*. Malgré la traduction française du HCR en « violence sexuelle et sexiste », nous

(VSLG⁴) que subissent nombre de femmes et de jeunes filles⁵ au sein même des camps de réfugié.e.s sont une triste réalité bien connue du personnel onusien et de diverses ONG qui œuvrent sur le terrain. Cependant, sur la scène politique, cette problématique révèle un manque sévère d'analyse de la situation. La pérennité, voire l'augmentation des VSLG, est en soi un constat d'échec des instances humanitaires à trouver des solutions efficaces pour prévenir ces violences.

Les migrations forcées, qu'importe leur élément déclencheur, affectent les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, et transforment considérablement leur existence de par la nature abrupte de la migration. Les familles sont souvent disloquées et les liens avec la communauté généralement brisés. Cependant, l'expérience du refuge et de l'exil n'a pas que des conséquences négatives : elle peut entre autres s'avérer une occasion pour la (re)construction et la (re)négotiation des relations de genre (mais pas exclusivement). Les camps de réfugié.e.s apparaissent en effet traversés par des dynamiques de continuité et de changement. D'un côté, les populations réfugiées luttent en général pour préserver et consolider leurs cultures traditionnelles et leurs appartenances identitaires, et de l'autre, elles se retrouvent dans un environnement multiculturel où elles sont exposées aux idéaux, aux normes et aux valeurs promus par les Organisations internationales (OI) et les Organisations non gouvernementales (ONG). (Olivius, 2011 : 3). De ce fait, une analyse approfondie des politiques et des stratégies mises en place pour encourager ces dynamiques de transformation sociale (des relations de genre notamment), est particulièrement pertinente.

Les problématiques soulevées par les politiques et les programmes d'implantation sont façonnées par la façon dont elles sont interprétées et construites par le discours. Elles définissent et précisent la question qu'elles souhaitent résoudre (Bacchi 1999:1-2). Dans cette perspective, comment la problématique des inégalités de genre et des VSLG est-elle

persisterons à utiliser le terme violence de genre, car nous estimons que le terme « sexiste » ne traduit pas adéquatement l'ensemble complexe des rapports de pouvoir genrés, à tous les échelons (individuel, structurel, etc.).

⁴ Il s'agit d'un acronyme personnel.

⁵ Sans vouloir nier les violences que subissent les hommes et les jeunes garçons réfugiés, le propos de cette recherche s'attarde davantage aux réalités vécues par les femmes et les jeunes filles réfugiées.

construite dans les politiques sur le genre ? En effet, nous croyons qu'il importe d'aborder la question sous cet angle plutôt que de s'affairer à comprendre dès le départ comment un problème « donné » (les VSLG par exemple) peut être résolu. Définir une problématique n'est jamais un procédé neutre, et tenter d'analyser comment un problème est construit permet de cerner les limites imposées définissant les différentes catégories sociales prises en compte, et parmi elles, lesquelles sont définies comme vulnérables, à risque ou en position d'autorité (Olivius, 2011 : 8-9). Quels sont les enjeux identifiés par le HCR que le problème des inégalités de genre dans les camps génère ? Quelles en sont les causes ? Quelles sont les solutions, et à qui doivent-elles être soumises ?

Cette recherche est motivée par un constat, soit celui d'une prépondérance de violences de genre dans un environnement créé et géré par un organisme international, soit le HCR, dont le principal mandat est justement d'aider et de protéger les personnes réfugiées et de leur garantir un environnement sécuritaire. Or force est de constater que face à une telle situation, les politiques culturelles des Nations unies, dont celles de genre telles qu'elles y sont classées, sont en situation de crise. Comment alors l'expliquer ? Qu'est-ce qui ne va pas ? Où sont les failles ? Comment les organisations humanitaires peuvent-elles relever efficacement ce défi ?

D'autres questions sous-tendent notre recherche. En premier lieu, au sein de l'espace des camps se dessinent de profondes transformations sociales et familiales. Les rôles de genre sont ébranlés. À notre avis, la situation d'encampement constitue un espace d'exception où les situations de violences (autant physiques, matérielles que structurelles) peuvent être exacerbées et entretenues. Cependant elle peut au contraire offrir un environnement propice à des transformations socio-politiques et identitaires plus égalitaires. La manière dont la différence est utilisée, gérée, politisée et théorisée nourrit à la fois les situations de conflit, mais peut aussi bien mener vers la création d'espaces moins violents et hiérarchisés. Il sera question, tout au long de cette étude, d'examiner les cultures politiques institutionnelles qui structurent les ONG et les agences internationales humanitaires, ainsi que les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les camps. Une analyse féministe de l'humanitaire et de ses modes de gestion nous permettra notamment de réaffirmer l'environnement fragile et particulier que constituent les camps de réfugié.e.s comme des espaces fortement genrés et racialisés. En ce

sens, elle nous sera fort utile dans l'analyse de la construction des sujets « réfugié.e.s » et « humanitaires », une construction passant par le maintien de ces dichotomies grâce à la sécurisation⁶ de certaines idéologies de genre, de race et de nation.

S'agissant d'un essai théorique critique, la structure de cette recherche est essentiellement construite autour d'ouvrages et d'articles théoriques. Cependant, certaines études de cas viendront illustrer nos propos tout au long de cet essai. Ces études de cas comportent de nombreux témoignages, au sein desquels on y retrouve de nombreuses questions qui se regroupent autour de mêmes préoccupations, pertinentes à notre objet d'étude. Il sera donc intéressant d'enrichir notre réflexion en y incluant ces divers témoignages, en réunissant diverses thématiques, par exemple en ce qui a trait aux violences conjugales, à l'organisation communautaire – ethnique – et politique, en nous questionnant sur leurs influences au sein des camps et sur les discriminations identitaires vécues. Nous y intégrerons aussi quelques réflexions issues d'entrevues semi-ouvertes. Mais surtout, étant donné que notre problématique s'ancre au cœur des politiques et actions onusiennes, divers rapports et recommandations présentés par le HCR et autres ONG humanitaires seront analysés. Précisons, toutefois, que cette recherche ne se limite pas à l'étude de camps en particulier, quoiqu'elle se consacrera principalement au continent africain.

Dans notre premier chapitre, nous nous attacherons à saisir comment le HCR gère les situations de déplacements ou de migrations forcées, ainsi qu'à comprendre comment ses programmes d'assistance ne sont pas neutres (de genre, de culture, de valeurs, et autres aspects identitaires). Comment une institution internationale dotée de mandats globaux conceptualise-t-elle et gère-t-elle des problématiques qui varient selon des contextes culturels spécifiques et autres différents? Il s'agit donc plus spécifiquement de se pencher sur les approches adoptées par le HCR envers la « différence » (de genre, d'ethnicité, d'âge⁷), en insistant sur ses politiques du genre. Cette tâche nécessitera d'exposer tout d'abord le cadre conceptuel et les approches théoriques qui guideront notre réflexion tout au long de cet essai.

⁶ Le concept de « sécurisation » ne sera pas employé conformément à l'approche développée par l'école de Copenhague. Au contraire, notre approche féministe en fera la critique. Le terme « sécurisation » fera plutôt référence au processus discursif (et politique) qui cherche à protéger, à reproduire (selon divers procédés) et à maintenir certains concepts, idéologies, et pratiques.

⁷ Il s'agit ici des trois principales variables identitaires visées par l'ONU.

Ensuite, nous détaillerons l'évolution de la problématique « femmes » et « genre » au sein du domaine des migrations forcées.

Au chapitre suivant, nous nous éloignerons quelques instants des politiques de genre pour nous consacrer à une analyse au niveau macro des violences et des insécurités liées au genre. De ce fait, nous nous pencherons en détail sur le concept de l'encampement et la forme bien réelle qu'il prend, ainsi que sur sa gouvernance, soit une biopolitique de l'humanitaire. Notre réflexion sur la biopolitique et sur l'encampement sera grandement influencée par la pensée de Michel Foucault et empruntera aussi quelques éléments à la pensée du philosophe Giorgio Agamben (principalement sur la situation d'exception qui caractérise les camps de réfugié.e.s). Ainsi, une analyse macro de l'environnement qu'incarnent les camps permet de définir les conditions qui l'habitent et d'aiguiser notre analyse sur les facteurs qui créent et entretiennent un espace violent et lourd d'insécurité.

Au troisième et dernier chapitre, nous reviendrons en détail sur les politiques de genre élaborées par le HCR, plus précisément sur sa récente stratégie, soit l'intégration des facteurs de l'âge, du genre et de la diversité (AGDM) à toutes ses politiques et ses programmes, ainsi que sur l'approche qui l'accompagne, soit l'approche fondée sur les droits et sur la communauté. Nous tenterons de comprendre pourquoi il existe un si profond fossé entre l'analyse des dynamiques de genre et les stratégies mises de l'avant, et leur application sur le terrain. Nous soulignerons ainsi certains défis et obstacles importants à leur mise en œuvre. Finalement, nous terminerons notre chapitre par une réflexion sur l'importance de concevoir une sécurité positive pour les personnes réfugiées, les femmes surtout, et sur les pistes de solutions pouvant mener vers l'instauration d'une telle sécurité.

CHAPITRE I

LES APPROCHES « FEMMES » ET « GENRE » EN MATIÈRE DE MIGRATIONS FORCÉES

Le concept de « migrations forcées (MF) » réfère aux mouvements de personnes réfugiées et de déplacées internes (PDI). Ce type de migration est involontaire et ses principales causes sont les guerres et les conflits armés, quoique les désastres naturels ainsi que des projets de « développement » soient souvent en cause selon l'International Association for the Study of Forced Migration – IASFM. Nous présenterons, en première partie, le cadre analytique et conceptuel que nous privilégierons et qui guidera notre analyse tout au long de cet essai critique. En deuxième partie, nous retracerons la genèse des approches « femmes » et « genre » au sein du domaine des migrations forcées, en soulevant ce qui nous paraît être ses failles ou ses contradictions, mais aussi ses avancées. Ce premier chapitre jette donc les bases d'une analyse plus poussée que nous étayerons ensuite de la biopolitique de l'encampement ainsi que des approches et des stratégies en matière de politiques de genre et de luttes contre les VSLG au sein des politiques humanitaires

1.1 Un cadre théorique féministe embrassant à la fois une analyse poststructuraliste, postcoloniale et intersectionnelle : quels avantages ?

Peu de spécialistes se sont penché.e.s sur les dynamiques de genre, tant au niveau individuel que structurel, ayant cours au sein des camps de réfugié.e.s. La majorité des études de cas ou des rapports sur les VSLG⁸ se penchent plutôt sur les violences « visibles », celles qui émergent dans la sphère publique, alors que les violences familiales, matérielles ou structurelles sont généralement passées sous silence, ou alors considérées comme des types d'insécurité secondaires. Pourtant, elles constituent une des violences les plus répandues parmi les réfugié.e.s⁹.

⁸Principalement des rapports produits et des études commandées par l'ONU, par des agences internationales étatiques et par de grandes organisations humanitaires, telles MSF, Care, etc.

⁹ Selon les témoignages recueillis.

Comme nous le verrons en deuxième partie de ce chapitre, l'intégration des questions de genre au sein des politiques humanitaires accuse un certain retard et est donc relativement récente, contrairement aux approches de développement, par exemple. Mais, dans la pratique, les analyses et stratégies empruntées dans les deux domaines sont très similaires, dérivant de perspectives féministes libérales, préoccupées principalement par les questions d'inégalités matérielles, de discriminations, de violences.

Notre constat, à l'origine de cette recherche, étant que les approches actuelles de Genre en politiques humanitaires se sont avérées insuffisantes, voire inadéquates, nous croyons que les failles se trouvent en partie à la source, soit aux niveaux épistémologique et conceptuel. C'est pourquoi notre essai critique empruntera un autre chemin, celui des approches féministes poststructuralistes et postcoloniales. Nous serons mieux outillée ainsi pour questionner les a priori – androcentristes, ethnocentristes, hétérosexistes - épistémologiques, conceptuels et analytiques des discours dominants, en vue de mieux discerner les failles et les contradictions inhérentes aux politiques actuelles. Loin de nous l'intention de leur accorder la note parfaite, mais nous croyons que ces perspectives analytiques ont le potentiel de nourrir une réflexion « nouvelle », davantage représentative de la complexité de la problématique, et ainsi permettre d'ouvrir un espace propice à l'échange et au développement d'alternatives au modèle actuel.

Concrètement, notre cadre théorique nous permettra de questionner les politiques du HCR en ce qu'elles s'appliquent à tout contexte culturel de manière non-problématique. La différence culturelle y est réduite à un simple cadre commun de planification d'interventions d'urgence. (Hyndman, 2000 : 209). Tout en accordant une attention particulière au lieu (l'espace) et aux inégalités matérielles, nous étudierons les relations inégalitaires de pouvoir à l'œuvre dans les camps, à travers les relations de culture, de sexualité, de nationalité, de classe et autres différences, toutes traversées par les relations de genre, en nous concentrant sur la construction des catégories identitaires subordonnées.

D'autres observations sous-tendent notre préférence analytique. En premier lieu, à l'intérieur des camps se dessinent de profondes transformations sociales et familiales. Les rôles de genre sont ébranlés. Selon nous, la situation constitue un espace d'exception où les situations de

violences (autant physiques, matérielles que symboliques) peuvent être exacerbées et entretenues, tout autant qu'elle peut constituer au contraire en un environnement propice à des transformations socio-politiques et identitaires plus égalitaires, selon les espaces de démocratisation présents dans les camps et donc du niveau d'agentivité exercé par les réfugié.e.s. La manière dont la différence est utilisée, gérée, politisée et théorisée nourrit à la fois les situations de conflit, mais peut aussi bien mener vers la création d'espaces moins violents et hiérarchisés.

1.1.1 Présentation des divers courants analytiques : approches féministes post-structuralistes et post-coloniales

1.1.1.1 Féminisme et Poststructuralisme

Certaines approches féministes en Relations internationales (RI), issues des courants postmodernes et post-humanistes, portent une attention particulière à la façon dont les structures normatives et le pouvoir discursif soutiennent et renforcent les représentations de genres. Ainsi, ces théories féministes nous permettront d'analyser les discours sur la sécurité et sur la responsabilité de protéger, afin de mettre en lumière leurs présomptions hautement militarisées et genrées sur la nature de la sécurité recherchée et de l'entreprise humanitaire.

Par définition, le poststructuralisme se veut critique des théories structuralistes. Souvent confondu avec le postmodernisme, non sans raison puisque ces deux courants s'entrecoupent et partagent plusieurs points communs, le poststructuralisme fait partie de la pensée « post-humaniste », cette dernière remettant en question les « acquis » des Lumières, soit les fondements de la modernité, de l'humanisme (MacLeod, Dufault et Dufour, 2004 : 181). Difficiles à cerner et employés de manière souvent interchangeable, le postmodernisme et le poststructuralisme sont à différencier. Complexes à définir de par la diversité et l'éclectisme de leur pensée, mais aussi de par le corps de leur application qui refuse toute pratique de catégorisation et de généralisation. Le postmodernisme s'apparente à un mouvement d'abord artistique, architectural et culturel, ayant émergé en Occident au milieu du XXe siècle (Vaughan-Williams et Peoples, 2010 : 62-63). En théorie politique, les approches féministes

postmodernes ont marqué leur entrée, grâce entre autres aux travaux de Judith Butler (1990, 1993, 2004 et 2005), au début des années 1990, en réaction aux théories féministes libérales ou matérialistes, aux tendances universalistes et totalisantes (D'Aoust, 2007 : 17). Les féministes postmodernes / poststructuralistes, « [t]out en adoptant les idées et méthodes des auteurs postmodernes, [...] s'en distinguent par leur projet avoué de mettre l'accent sur les structures de pouvoir qui marginalisent les voix des femmes, le genre et le féminin » (D'Aoust, 2007 : 17). Ainsi, la démarche poststructuraliste questionne la relation entre le Pouvoir et le Savoir, cherchant à analyser les dichotomies linguistiques inhérentes au discours en passant par un travail de déconstruction de ces hiérarchies discursives. Rangées sous l'École des Théories critiques, les approches féministes poststructuralistes émergent notamment en réaction à un constat majeur au cœur de l'École de Copenhague, soit l'absence totale d'analyse genrée : « The lack of even a consideration of the possible inclusion of a concept of gendered security is particularly noteworthy as post-structuralists and those associated with critical security studies have favoured making gender an indispensable part of security analysis. » (Hansen, 2000 : 286). Bien qu'un projet féministe qui n'assume pas une ontologie stable du genre puisse sembler problématique, nous soutiendrons plutôt, à l'instar de Butler, que : « Déconstruire l'identité n'implique pas de déconstruire la politique mais plutôt d'établir la nature politique des termes mêmes dans lesquels la question de l'identité est posée. » (Butler, 2005 : 275).

À cette fin, une approche féministe poststructuraliste critique des questions sécuritaires, identitaires et de l'intervention humanitaire servira, entre autres, à décortiquer les principaux enjeux entourant les VSLG et à tenter de répondre aux défis d'inclusion dans un contexte de diversité culturelle. Il s'agira notamment de développer une attention particulière au développement des subjectivités genrées et de leurs implications politiques, tout en repensant différemment les concepts qui composent la matrice « genre, violence et sécurité ». Ceci répond au besoin d'évaluer les pratiques institutionnelles humanitaires qui perpétuent les inégalités de genre, et offrent un terrain propice aux VSLG :

A gender perspective that recognizes the dominant/non-dominant relationships and the contextual dependence inherent in the creation of securities exposes securities and insecurities that range from large-scale 'traditional' conflicts to those 'behind the closed doors' of the private sphere, including domestic and sexual violence. It

allows for the articulation of security and insecurity from the relational and power positions of various identities [...] (Hoogensen, 2006 : 225).

Privilégier une approche poststructuraliste nous amène à porter une attention particulière au processus de la « (re)production violente du genre », pour reprendre l'expression de Laura Shepherd (2007), soit les façons dont les discours narratifs produisent des significations particulières de la violence, du genre et du pouvoir, permettant ainsi l'émergence de sujets genrés, et à la façon dont ces sujets sont temporairement fixés à travers la performance de certaines pratiques discursives (Shepherd, 2007 : 248). En révisant et déconstruisant ainsi ces catégories et ces relations, cet exercice a pour mérite en premier lieu de démontrer leurs tendances essentialistes et les conséquences que cela induit, tout en nous aidant à acquérir une meilleure connaissance des relations de pouvoir et de leurs mécanismes.

En poursuivant sur cette idée de performativité, nous nous concentrerons aussi sur les identités discursives au sein des idéologies humanitaristes : « The concepts of the human, the humane and the humanitarian are 'performed' just as much as gender, or the nation state » (Carver, 2005 : 3). Ainsi, l'objectivation et la victimisation des réfugié.e.s nous poussent à nous pencher sur les types de sujets qui sont construits à travers ces politiques humanitaires. Comme le montre Fiona Robinson (2007 : 16-17), percevoir les réfugié.e.s uniquement en tant que victimes ou personnes vulnérables construit et reproduit la dichotomie entre protecteurs – agents (masculinisés), et protégés – récipiendaires / victimes (féminisés).

These victims, moreover, are discursively and normatively constructed as gendered and raced; they are constructed in opposition to the 'heroic subjects' of humanitarian interventions, which possess the attributes of hegemonic masculinity – 'a white masculinity obsessed with competitive militarism and the protection of universal (read imperial values).

Ceci rejoint la pensée de Sherene Razack (2004), pour qui la construction des sujets réfugié.e.s et humanitaires passe par le maintien de ces dichotomies grâce à la sécurisation de certaines idéologies de genre, de race et de nation. Dans cette logique, la sécurité aurait pour fonction d'ordonner des configurations socio-politiques particulières, et donc des sujets genrés, et se retrouve ainsi directement liée à la violence.

Dans la sous-section suivante, nous aborderons plus en profondeur les concepts-clés des approches poststructuralistes jugés pertinents à l'objet de notre recherche. Mais avant cela, poursuivons la présentation de notre cadre analytique, en explorant cette fois la pertinence de la pensée féministe postcoloniale.

1.1.1.2 Féminisme et Postcolonialisme :

Lorsqu'il s'agit de lier la gouvernance des camps de réfugié.e.s aux pratiques coloniales d'administration et d'ordre, comme le suggère Hyndman (2000 : 121), une perspective féministe postcoloniale s'impose. Cette dernière peut se définir par une tentative de questionner le savoir construit par des féministes occidentales au sujet des femmes non-occidentales, en cherchant plutôt à situer le savoir dans un contexte culturel spécifique. De telles approches mettent en lumière les inégalités hiérarchisées culturelles, racialisées, nationales, genrées. Spivak affirme que la position des réfugié.e.s en tant que sujets est effacée à travers la production de commentaires d'experts sur les crises humanitaires (Hyndman, 2000 :119-120). On écrit à propos d'eux, on parle d'eux, mais pas à eux. Les femmes dans des habitats postcoloniaux¹⁰ sont donc particulièrement susceptibles de se voir attribuer le statut de subalternes. C'est en réaction à cet impérialisme culturel blanc, occidental, masculin, que l'approche féministe postcoloniale s'est développée, en voulant privilégier les points de vue, les expériences et les vécus des « femmes de couleur »

Gayatri Chakravorty Spivak, connue pour ses travaux touchant aux questions de nationalité, de langage et d'expression, toutes traversées par les questions de genre, est une auteure majeure dans le champ des théories féministes postcoloniales. Un de ses ouvrages les plus connus, « Can the Subaltern Speak ? » (1988) examine la problématique suivante : est-ce que les études postcoloniales peuvent permettre aux individus opprimés de s'exprimer? L'expression subalterne, dérivée de la notion gramscienne¹¹, est liée à la position des femmes « orientales » (en opposition aux femmes de l'Occident, dans le lexique postcolonial), sans

¹⁰ Traduction libre de l'expression de langue anglaise : « postcolonial localities », référant aux situations ou aux circonstances héritées du colonialisme.

¹¹ Terme développé par Antonio Gramsci pour identifier des groupes sujets au contrôle des classes dirigeantes. Gramsci, davantage intéressé par l'État et la politique, s'est penché surtout sur l'historiographie des classes subalternes.

voix, marginalisées et économiquement et socialement prisonnières (Wisker, 2007 : 206). La construction du groupe « subalterne » par d'autres est une forme d'essentialisation du premier, mis sous silence par l'élite qui l'a défini; ainsi, ces individus subalternes ne peuvent échapper, dans leur tentative d'expression, au langage qui les a lui-même construit.e.s comme subordonné.e.s. Mais comme Spivak le suggère, la ou le subalterne peut, ironiquement, user du discours colonial pour articuler (briser) le silence qu'elle/il a lui-même créé. Ce mutisme peut alors être dépassé : « no act of dissent or resistance occurs on behalf of an essential subaltern subject entirely separate from the dominant discourse that provides the language and the conceptual categories with which the subaltern voice speaks. » (Ashcroft, 2000 : 219).

Comment, dès lors, participer et s'engager dans le dialogue et la critique? À partir de nos divers positionnements, comment peut-on vraiment savoir ce que la vie des autres a été ou est vraiment, ou ce que sont leurs points de vue? Comment identifier, dénoncer, s'engager dans un dialogue à partir d'une perspective postcoloniale? Le sujet est délicat, mais demeurer paralysé par peur ou par sentiment de culpabilité ne fait pas avancer la réflexion. « The problem of speaking about people who are 'other' cannot, however, be a reason for not doing so. The argument that it's just too difficult can easily become a new form of silencing by default...But Whites can never speak for Blacks. » (Spivak et Gunew, 1986 :137).

Il s'agit plutôt de développer une méthodologie, une façon d'amener la discussion dans un espace partagé afin d'avancer, tout en demeurant conscient tout au long de notre démarche, de notre propre positionnement. Éviter d'essentialiser, de cataloguer l'Autre, de le réduire à une position de subalterne qui s'exprime, ou non, contre l'oppression, sera en soi central à notre réflexion tout au long de cet essai. Le rapport à l'altérité, comme nous venons de le voir, devient ainsi un élément-clé de la pensée postcoloniale, soit : comment parler des « autres » sans rester prisonniers de cette dichotomie Eux/Nous, une catégorie binaire souvent perçue comme « donnée ». Le danger de cette pensée dichotomique a été problématisé brièvement dès lors de la présentation de notre sujet d'étude, et les prochains chapitres en traiteront amplement.

Si les corps sont produits à travers diverses pratiques culturelles, alors leurs désirs, souffrances, plaisirs s'avèrent spécifiques à des cultures spécifiques. Si cela est vrai, alors des pratiques culturelles, religieuses ou autres, ne peuvent être récupérées ou analysées au sein d'un discours féministe occidental et colonial, puisqu'il s'agit d'un discours qui est déjà le produit d'une culture, conditionné et validé par les discours dominants. Il est donc inapproprié de tenter de traduire et de neutraliser des pratiques culturelles au sein d'un système de vérité universel.

L'intervention intersectionnelle :

La situation de refuge est vécue différemment selon l'appartenance identitaire, conjuguée à divers facteurs sociaux, culturels, économiques, politiques, mais aussi selon le bagage historique personnel de chacun (situation pré-conflit). L'institutionnalisation des identités de genre et de « race » participe au renforcement d'une masculinité hégémonique par la construction de masculinités subordonnées et hiérarchisées. Le processus de féminisation des réfugié.e.s, en tant que populations vulnérables, victimes passives et nécessitant protection, en est une illustration, venant renforcer une force protectrice et salvatrice, soit une identité « blanche » et genrée. Dans le cadre des camps de réfugié.e.s, cette masculinité s'exprime par un ensemble de rapports de pouvoir violents, à travers l'objectivation, la déshumanisation et le pouvoir sur la vie – et sur la mort – des populations assistées (concept de bio-pouvoir, que nous aborderons au deuxième chapitre). Les humanitaires sur le terrain agissent pour le compte d'ONG, d'agences et d'institutions internationales, dont les actions et les cultures institutionnelles s'inscrivent au cœur d'idéologies genrées, racialisées, néocolonialistes. On ne peut limiter l'analyse des VSLG perpétrées dans les camps au niveau individuel, sans prendre en considération les violences structurelles et institutionnelles de la reproduction du genre, de la « race » et de la nation, comme le démontrent Razack (2004) et Tickner (2004).

Initiée par la théoricienne Kimberlé Crenshaw en 1989 et popularisée par Patricia Hill Collins (1990), l'intersectionnalité a surtout été développée – majoritairement par les féministes noires - en lien avec les questions de violences envers les femmes. (Luft, 2008 : 8). Constatant l'insuffisance des analyses incorporant uniquement le facteur « genre » pour

traiter des violences faites aux femmes, elles mirent de l'avant une analyse qui se dégage d'une simple compréhension individualiste des violences subies par les femmes, tenant compte de l'interaction de déterminants structurels, soit notamment les variables de « race » et de classe, dans la production de ces violences. Tout en affirmant la place centrale que joue la performativité¹² de la masculinité – et de la féminité – par les soldats et les humanitaires, une perspective féministe postcoloniale mettrait davantage l'accent sur la triple relation entre le genre, la « race » et la nation (Rygiel, 2006 : 148) et leur caractère mutuellement constitué, de même que de multiples autres réalités à considérer : « Feminist activists and scholars of color have contextualized sexual violence in the broader field of violence in which women of color live, “including extreme poverty, stranger harassment, the loss of their children, criminalization, poor health care, etc. » (Luft, 2008 : 8).

La prise en compte de l'intersectionnalité au coeur de l'assistance humanitaire nous permet de penser les VSLG dans les camps comme une conséquence non-intentionnelle de l'intervention humanitaire, en ce sens que cette dernière se veut, à la base, être une action loin d'être violente, mais produit l'inverse. Ainsi, pour mieux saisir comment les effets de l'intervention humanitaire se traduisent en une forme de violence, il s'agit d'examiner l'éventail de ces effets à partir de la perspective même des personnes qui sont l'objet de l'aide. (Luft, 2008 : 20) Cette approche illustre comment les individus-cibles de l'aide humanitaires sont produits à travers ces relations. (Mohanty, 1991 : 59).

1.1.2 Pertinence de ce cadre théorique : les concepts centraux pour notre problématique

1.1.2.1 L'importance du « genre » comme catégorie analytique

« Is the construction of the category of Women as a coherent and stable subject an unwitting regulation and reification of gender relations? » se demande Butler (1990 : 5). Est-ce que le fait que les femmes réfugiées forment un groupe spécifique soutient une structure

¹² Le concept de performativité ne réfère pas seulement à une performance de genre, puisque cela impliquerait que l'action est commise par un acteur prédéterminé. Butler affirme plutôt que l'action produit l'acteur, que donc les identités de genre sont une série infinie d'actes performatifs, qui sont des imitations répétitives d'un idéal, d'une identité – de genre - imaginée. (Butler, 1990 : 134-141).

potentiellement nuisible ou encore, perpétue un déséquilibre de relations de pouvoir genrées qui cautionne la subordination de cette catégorie de « femmes réfugiées » au sein de la définition masculinisée prédominante de l'expérience de refuge ? (Foote, 1994). Comment alors analyser et discuter des VSLG, affectant majoritairement les femmes réfugiées, sans pour autant participer à l'impuissance et à la marginalisation que cette catégorisation provoque ? Comment penser le genre face à cette problématique ? Construire une recherche ou élaborer des politiques autour d'une catégorie invariable et homogène comporte plusieurs risques : éluder les différences entre elles, telles les différences de classe, d'ethnicité, de pouvoir, d'orientation sexuelle, etc. Naturaliser ou essentialiser ainsi les femmes réfugiées revient à percevoir des similarités communes parmi les femmes dérivant de leur présumée biologie. Il est intéressant de noter que les hommes, eux, ne sont pas classés en tant que groupe social. Butler (1990 : 20), citant Wittig (1983), écrivait que le genre est utilisé au singulier, parce qu'il n'existe pas deux genres. Il n'en existe qu'un : le féminin, le masculin n'étant pas un genre, mais le « général », la norme.

Le genre sera traité comme un nom, un verbe et une logique qui est produite/ productive des performances de la violence et de la sécurité qui seront étudiées dans le cadre de ce mémoire.¹³ Notre cadre conceptuel empruntera considérablement à la pensée postmoderne de Judith Butler. Cette dernière définit le genre ainsi : « Gender is an identity, tenuously constituted in time, instituted in an exterior space through a stylised repetition of acts » (Butler, 1990 : 179). Ni les sujets, ni leurs corps, n'existent pré-socialement ; ils sont plutôt constitués et re-constitués performativement au sein de matrices relationnelles, dont celles de genre. Nous reviendrons plus loin sur le concept de performativité. Il convient de compléter la définition que donne Butler du genre en spécifiant que ce dernier est une forme d'identité ayant pour dessein l'organisation (l'ordre) de la société, une identité spécifiquement culturelle mais globalement reconnue (Shepherd, 2008 : 51).

L'analyse de genre met en lumière les structures qui naturalisent l'identité à travers des présomptions de ce que serait l'Humain universel. Son analyse critique permet de s'appuyer

¹³ Approche proposée par Zalewski (1995 : 341) et reprise par L. Shepherd dans "Gender, Violence and Security", Londres : Zed Books, 2008, p. 50-53.

sur une théorie de genre qui questionne la reproduction de la différence, au lieu d'assumer la différence comme point de départ.

Étudier les processus de sécurisation, de biopouvoir et de militarisation au sein de l'humanitaire, par le biais d'une analyse de genre, nous entraîne nécessairement à problématiser les idéologies de genre (construction de modèles de féminités et de masculinités) produites, maintenues et performées à travers les institutions, dont celles relevant de l'humanitaire et du militaire. À ce sujet, Cynthia Enloe demeure une auteure incontournable, parmi d'autres comme Fiona Robinson, Laura Shepherd, Ann Tickner, ainsi que Gunhild Hoogensen, qui développent toutes des analyses féministes du concept de sécurité, questionnant par le fait même les a priori – androcentristes, ethnocentristes, hétérosexistes - épistémologiques, conceptuels et analytiques des discours dominants.

Notion d'identité

« Recognising gender as a significant dimension of identity and security opens the door to non-state-based views of security and aptly illustrates how identity shapes individual and collective security needs. » (Hoogensen et Rottem, 2004 : 156).

Le concept d'identité est central à la théorisation de la sécurité. En se penchant sur les façons dont l'identité est articulée, ceci impose un engagement envers la centralité analytique du discours. Comment le genre prend-il son sens à travers les interactions socio-politiques et les pratiques (performativités) par lesquelles le genre configure les frontières de la subjectivité? Cette observation nous permettra de mieux cerner le processus par lequel les mythes – ou les fictions - de genre servent à naturaliser une configuration de l'ordre de genre, propre à un temps et un espace donné. Cependant, affirmer que le genre est performatif n'induit pas à nier la matérialité des corps genrés, c'est reconnaître plutôt que cette matérialité émerge « within and as the matrix of gender relations themselves [which are] the differentiating relations by which speaking subjects come into being. » (Butler, 1993 : 7).

Cet ordre genré et naturalisé est performé quotidiennement, par le biais d'actes physiques d'obéissance et de transgression des normes de genre (ce qui relève du masculin ou du

féminin), de manières culturelles spécifiques. Ces transgressions – de la norme¹⁴ – peuvent être punies, et c'est ici que la théorisation de la violence prendra place (Shepherd, 2008 : 51-52). Car les significations sociales du genre ne sont jamais fixes, le genre a besoin d'être reproduit à travers des dispositifs spécifiques, contraignants si nécessaires. Généralement associée aux questions d'ethnicité et de racialisation, il s'agit de démontrer comment les constructions de la masculinité / féminité sont des variables aussi importantes que les identités culturelles ou politiques. Et comme Butler, le spécifie (2005 : 20), il n'existe pas de sujet qui ne soit pas déjà genré. Bref, il importe de ne pas penser « l'identité » avant l'identité genrée, mais plutôt de concevoir la violence comme genrée et « gendering » (performant l'action de 'genrer') (Shepherd, 2008 : 51).

1.1.2.2 Autres concepts centraux à notre analyse

Genre et Violence

Nous pouvons dégager trois principales approches au sein de la conceptualisation de la violence genrée. Elles sont toutes trois organisées autour d'engagements ontologiques, épistémologiques et méthodologiques spécifiques, produisant différentes compréhensions des sujets genrés et des espaces socio-politiques que ces sujets genrés habitent (Shepherd, 2008 : 53). Les deux premières approches sont celles rencontrées notamment au cœur des politiques et qui fondent les rapports onusiens.

On retrouve donc premièrement le concept de « Violence contre les femmes ». Celle-ci s'attarde clairement à des personnes sexuées identifiables empiriquement, et aux violences qu'elles subissent. L'approche qui en résulte s'avère fort problématique, puisqu'elle ne questionne pas, tel que nous l'avons développé précédemment, les catégories autour desquelles elle est organisée. Deuxièmement, l'approche « Violence de genre », soit celle étant mise de l'avant de nos jours, conçoit les individus comme des entités genrées construites, mais par le fait même, n'explore pas pleinement les possibilités qu'offre la problématisation de ces catégories. Comme le souligne Razack (2004 : 129) avec justesse :

¹⁴ Voici une réflexion pertinente de Foucault sur la norme : « La norme, c'est ce qui peut aussi bien s'appliquer à un corps que l'on veut discipliner, qu'à une population que l'on veut régulariser. » (Foucault, 1997 : 225).

« That is, the violence is understood as originating entirely in culture, an approach that obscures the multiple factors that give rise to and sustain the violence ».

Finalement, l'approche « Reproduction violente du genre » (Shepherd, 2008 : 54), celle que nous adopterons, se dégage des deux autres approches en mettant en lumière la manière dont la violence de genre peut être conceptualisée comme étant la performance du genre par l'entremise d'instances de violences. Ici, les entités genrées sont construites par le discours, et la fonction que la violence joue dans la (re) production de ces discours est prise en compte.

En effet, cette approche conçoit la violence comme constitutive de la subjectivité : « Violence establishes social relationships... it marks and makes bodies... it constitutes subjects even as it renders them incomplete » (D'Cruze et Rao, 2004 : 503). Cette conception de la violence a historiquement été absente de la théorisation scientifique en Relations internationales, violence traditionnellement conçue comme un mécanisme fonctionnel au sein d'un système international anarchique. Ensuite, si la violence marque et façonne le corps, il s'agit donc de comprendre les types de corps qui sont marqués et fabriqués à travers cette violence qui est spécifiquement genrée – une violence qui « [...] emerges from a profound desire to keep the binary order of gender natural or necessary » (Butler, 2004 : 35). Ainsi, étudier les sujets produits à travers la violence de genre - dans le contexte des débats concernant le sens et le contenu de la sécurité – permet une meilleure théorisation à la fois de la violence et de la sécurité.

Cynthia Cockburn (2004) soutient que la violence liée au genre doit être comprise comme un continuum, qu'elle ne se manifeste pas qu'en temps de guerre ou de crise, mais qu'elle est présente dans la vie quotidienne. « [It] runs through the social, the political and the economical, with gender relation penetrating all of them. » (Cockburn, 2004 : 43). Ainsi, les sites de violence, des « champs de bataille à la maisonnée », sont interreliés et interagissent mutuellement. Cockburn remet donc en cause les traditionnelles divisions qui sont faites entre le public et le privé, l'international et le personnel, le temps de guerre et le temps de paix, etc., logique qui passe sous silence tout un éventail de violences et ses corollaires. Cependant, nous manifestons une certaine méfiance quant aux stratégies féministes qu'elle défend. En effet, Cockburn souhaite que les politiques humanitaires portent une attention

particulière aux différences de genre : les différences de positionnement des hommes et des femmes, leurs différentes expériences, besoins, et comment, au sein de diverses cultures, ces différences s'expriment (Cockburn, 2004 : 44). Cette approche est problématique, en ce sens qu'elle pose justement les différences de genre comme point de départ, et non comme le produit de relations de pouvoir, passant sous silence la façon dont ces différences sont (re)produites. « I find it far more persuasive to conceptualise gender violence, of which violence against women is a part, as violences that are both gendered and gendering. » (Shepherd, 2007 : 246).

Nous pouvons donc avancer que la construction des sujets réfugié.e.s et humanitaires passe par le maintien de ces dichotomies identitaires grâce à la sécurisation de certaines idéologies de genre, de race et de nation. Dans cette logique, la sécurité serait un processus ordonnant des configurations socio-politiques particulières, et donc des sujets genrés, et se retrouve ainsi directement liée à la violence. La conceptualisation de la sécurité d'Hoogensen va dans le même sens :

Thus security can be seen as a dynamic relationship contributing to a process, rather than a static condition. Within a dynamic relationship it is possible to visualize many factors which influence security, from the social relationship between the individual/collectivities to the state and global networks/organizations, to other influential dynamics such as hegemony and sovereignty, "developed" and "undeveloped" or "underdeveloped", secular and religious, and so on (Hoogensen, 2005 : 12).

Faire éclater ces frontières entre l'interne et l'externe implique la réciproque pour ce que l'on considère relever du domaine privé, par opposition à ce qui relève de la sphère publique, notamment lorsqu'il s'agit de violences domestiques ou familiales, afin de rendre visibles les systèmes de domination fondés sur le maintien de ces dichotomies : «... security is gendered, and to be realistic about what security entails we have to break down the ideological walls separating "public" life from "private" life » (Enloe, 2004 : 224).

Genre et sécurité

Pourquoi est-ce important de considérer les VSLG en lien avec la « sécurité »? Pour la raison qu'en souhaitant étudier les moyens permettant d'assurer une sécurité libre de toute violence

cela implique d'explorer les façons dont la sécurité a été conceptualisée ainsi que comment les diverses formes de violences ont été problématisées. Les théoricien.ne.s critiques des études sécuritaires ont eux aussi plaidé pour une ré-évaluation du sujet et de l'objet de la sécurité. « To talk about security without thinking about gender is simply to account for the surface reflections without examining what is happening deep down below the surface » (Booth, 1997 : 101). Les approches féministes, cependant, sont uniques en ce sens qu'elles adoptent une compréhension de la subordination comme étant le facteur sur lequel l'insécurité humaine repose.

Il s'agit dès lors d'élargir la définition et les paramètres de la sécurité, en se concentrant sur la notion d'identité, pour ensuite mieux conceptualiser une sécurité positive. À cette fin, nous croyons que reconnaître les besoins sécuritaires au niveau individuel¹⁵, ainsi que se distancer d'une conceptualisation de la sécurité en tant qu'absence de menaces, est un premier pas vers cette réflexion. À cet effet, quatre questions devront guider notre analyse : la sécurité de quoi? La sécurité par qui ? La sécurité assurée de quelle manière? Et surtout : la sécurité de qui? En somme, quels bénéfices cela apporterait-il de se dégager des dimensions stato-centriques, militaristes et androcentristes de la sécurité ? La sécurité des réfugié.e.s pourrait-elle ainsi devenir un processus positif?

En plus de s'attarder à la conception binaire de la violence qui semble guider les politiques humanitaires, soit privée ou publique, il s'agit notamment de concentrer notre attention sur le type de sécurité mis en valeur au sein des programmes et politiques de protections du HCR, et d'en analyser les impacts.

Genre et Pouvoir

La notion de pouvoir revêt une importance considérable dans le cadre de cette recherche. Il s'agit d'analyser notamment les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les camps, les diverses formes qu'ils incarnent, comment ils se maintiennent, s'ils se transforment et s'ils provoquent des résistances.

¹⁵ Dans cette perspective, les besoins sécuritaires divergent selon chaque individu. Divers facteurs identitaires (le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, etc), conjugués à d'autres éléments situationnels (l'accès aux ressources, l'accès aux processus décisionnels, etc.) viennent modeler ces besoins.

Notre approche du pouvoir et de ses mécanismes est largement influencée par la pensée d'Amy Allen (1998 et 1999) et L. Sjoberg (2010), elles-mêmes inspirées par la pensée de Michel Foucault (1976, 1982, 1997, 2004), mais en y apportant quelques correctifs et une démarche féministe. Cette conceptualisation du pouvoir servira notre analyse féministe des rapports de pouvoir qui se jouent au sein de l'environnement qu'est l'encampement, dans notre deuxième chapitre. Cette approche du pouvoir critique les conceptions binaires qu'établissent de nombreuses féministes (soit le pouvoir de domination ou le pouvoir d'autonomisation), et propose d'étendre et de montrer la complexité de ce concept et comment il s'articule.

- Pouvoir sur : imposer sa volonté sur un autre (État, communauté, individu...). Ce pouvoir signifie que les idéologies confortent les intérêts de ceux qui sont au pouvoir, et non pas de ceux dont la vie est contrôlée par eux. Cette conception du pouvoir est donc très étroite et genrée (masculinité hégémonique). (traduction libre. Allen, 1999 : 34)

- Pouvoir de : « La capacité d'un.e agent.e d'agir malgré, ou en réaction au pouvoir exercé sur eux/elles par d'autres. » (traduction libre. Allen, 1999 : 34)

- Pouvoir avec : « La capacité d'agir en concert avec d'autres acteurs 'affaiblis' afin de disputer la force du pouvoir dominant » (traduction libre. Allen, 1999 : 35). Ainsi, « by emphasizing plurality and community ... [feminist theory] consciously seeks to distance power from domination and understand power "collaboratively" » (Allen, 1998 : 36).

Agentivité (capacité d'agir) et empowerment (autonomisation)

L'agentivité réfère à la capacité d'agir ou de performer une action. L'autonomisation (technocratiquement connue notamment comme « développement des capacités ») demeure un concept controversé, de par les traits paternalistes qui le sous-tendent, où l'expression est généralement employée pour décrire un processus unidirectionnel entre les « locaux » et les « étrangers », entre les réfugié.e.s qui profitent de l'aide (et du savoir) des humanitaires. Pourtant, le processus d'autonomisation en est un de réciprocité, et il est crucial de ne pas s'y

méprendre si l'on souhaite œuvrer à la réalisation d'une réelle autonomisation des personnes réfugiées. Le concept d'agentivité est particulièrement important au sein des théories constructivistes, poststructuralistes et postcoloniales. Pour ces dernières, il renvoie à la capacité des sujets postcoloniaux de s'engager dans des actions ou de résister au pouvoir impérial. Pour les postmodernes, ce concept mène au questionnement suivant : est-ce que les individus peuvent librement et de manière autonome lancer une action, ou alors est-ce que leurs actions sont déterminées par la façon dont leur identité a été construite ? Cette réflexion incarne une problématique liée aux théories poststructuralistes de la subjectivité, qui nous sera utile au sein de notre approche concernant la « reproduction violente du genre ». Car si la subjectivité est construite par l'idéologie, le langage ou le discours, cela implique que toute action performée par le sujet s'avère aussi, en quelque sorte, une conséquence de ces construits. On pourrait illustrer cette problématique par une situation qui accompagne le quotidien du travailleur.se humanitaire sur le terrain : doit-il/elle agir comme faisant partie du contexte culturel dans lequel il/elle se trouve, ou est-ce qu'il/elle doit se comporter selon ses propres perceptions culturelles (de ce qui est juste, etc.) ? La question, complexe, pose les limites du relativisme culturel et des modes de gestion des camps de réfugié.e.s, et la pratique humanitaire est constamment empreinte de ces négociations.

Biopouvoir – Biopolitique

L'analyse des politiques de l'encampement, soit la biopolitique des camps, constitue un point de départ central si nous entendons saisir la complexité des dynamiques sociales et politiques qui s'y jouent.

Le concept de biopouvoir s'avère incontournable. La violence étant une manifestation directe des rapports de pouvoir, il devient intéressant de se pencher sur l'ensemble des mécanismes à l'œuvre dans le biopouvoir (le pouvoir sur la vie... et sur la mort) du gouvernement humanitaire, selon les théories développées par Michel Foucault et Giorgio Agamben, ces derniers usant de la notion de biopouvoir pour redéfinir les politiques contemporaines. Notre deuxième chapitre abordera plus profondément ce sujet. Foucault introduit le concept de biopouvoir comme le passage de ce qu'était auparavant le pouvoir de l'État souverain de faire mourir et de laisser vivre (le monopole de la violence légitime) à celui de faire vivre et

de laisser mourir, grâce aux technologies biopolitiques que sont celles de la régulation et du contrôle des corps (Foucault 1976, 1997, 2001). Agamben propose par exemple une relecture du concept de biopouvoir avancé par Foucault, en mettant l'accent sur la notion de souveraineté, donc l'aspect structurel, à l'intérieur duquel s'exerce ce pouvoir sur des corps dépourvus de droits, sur une « vie-nue » selon l'expression d'Agamben, sur des êtres « voués à la mort en toute impunité » (Genel, 2004, s.p.). C'est en ce sens que l'approche d'Agamben nous apparaît très pertinente pour analyser les rapports de pouvoir entre réfugié.e.s et humanitaires, aussi bien qu'entre les réfugié.e.s eux-mêmes, puisque pour lui, le bio-pouvoir n'est pas qu'un pouvoir de régulation de la vie mais est en même temps un pouvoir de vie et de mort. Le pouvoir des humanitaires touche chaque aspect de la vie des réfugié.e.s, d'autant plus que ces derniers échangent leurs droits et leur statut de citoyenneté en échange d'un lieu sûr et d'une protection administrée par le HCR.

Bref, une compréhension féministe du pouvoir permet ainsi de démontrer que ses mécanismes se traduisent par un ensemble de relations de pouvoir multiples se chevauchant. Les relations qui définissent le genre sont des relations de pouvoir, et ce dernier participe étroitement au processus du maintien de la fiction du genre comme étant une réalité immuable.

1.2 Genèse des diverses approches féministes mises de l'avant par les institutions multilatérales et ONG humanitaires.

Pourquoi étudier les cadres conceptuels mis de l'avant par les politiques de développement international ? En matière de politiques internationales, le domaine des études et des pratiques de développement international a été l'un des premiers à s'ouvrir à l'intégration des femmes, puis à celui du genre. Les grandes conférences internationales, chapeautées par l'ONU, depuis 1975, ont sans aucun doute joué un rôle majeur dans le développement et l'ouverture aux enjeux touchant les femmes, et ceux liés au genre, au sein de la coopération et du développement international.

Comment expliquer cette prise de conscience tardive dans le milieu humanitaire ? Une des explications que nous pourrions avancer est que le domaine de l'intervention humanitaire, de la protection et de la sécurité des personnes réfugiées, demeure une enceinte fortement masculinisée, où les théories et pratiques féministes trouvent péniblement écho. Cette dimension genrée de ces domaines d'intervention est à l'image de la discipline des Relations internationales, où les théories féministes sont davantage prises en compte lorsqu'il s'agit de développement international, plutôt que lorsqu'il s'agit de politique étrangère, d'études sécuritaires ou de stratégies militaires par exemple. Les théories féministes y bénéficient parfois d'une certaine attention, mais généralement passagère et condescendante. Il se trouve donc de nombreux parallèles à relever entre l'évolution des théories féministes académiques et le traitement des dynamiques de genre dans le domaine du développement, et au sein de l'histoire beaucoup plus récente de la recherche en migration forcée (MF). On l'observe notamment au cœur du discours sur les MF, qui ont, en général, suivi le même parcours depuis ces vingt dernières années que les approches féministes dans le développement.

L'évolution du discours sur le genre au sein du domaine des migrations forcées emprunte plusieurs traits communs aux approches développées dans le domaine du développement. Au sein de ce dernier, plusieurs féministes ont depuis longtemps dénoncé les préjugés que les organisations d'aide internationale perpétuent, malgré l'attention portée aux « femmes » et au « genre » au sein du développement. De l'Intégration des femmes au développement (IFD), des Femmes et développement (FED) jusqu'au Genre et développement (GED), les discours fixent le genre et les femmes de manière spécifique. À titre d'illustration, Arturo Escobar parle du discours sur le développement comme de « la bureaucratisation du Savoir sur le Tiers-monde » (Escobar, 1995 : 106). Le même parallèle peut s'appliquer aux politiques de genre au sein des programmes d'intervention humanitaire, teintés de suppositions qui réduisent, isolent, essentialisent et fixent le genre de manière spécifique.

Ainsi, afin de bien comprendre l'évolution conceptuelle propre aux politiques femmes-genre des organisations humanitaires, avec en tête d'affiche le HCR, le parallèle que nous établirons avec la sphère du « développement » s'avère fort pertinent, voire essentiel.

1.2.1 Les femmes, le genre et l'ONU

Les femmes, le genre et le développement

Depuis les années 1960, grâce en grande partie à l'influence du féminisme, une certaine évolution a eu lieu quant aux approches adoptées en matière d'aide au développement et la question des « femmes » a été introduite dans les programmes de développement international¹⁶. La première approche à être ainsi mise de l'avant fut celle de « l'intégration des femmes au développement » (IFD)¹⁷. Comme son nom le laisse deviner, elle se voulait une nouvelle formule visant à mieux intégrer les femmes au sein du système économique. L'IFD, guidé par l'approche des « besoins primaires »¹⁸, a surtout remporté l'attention dès le milieu des années 1970 dans le milieu du développement. Mais on reprocha cependant à cette stratégie d'avoir trop versé dans la théorie traditionnelle de la modernisation, sans remettre en question les structures sociales, à l'origine de l'oppression et de la subordination des femmes. De plus, cette approche ne tenait pas compte des divisions internes entre femmes. Elle était axée sur le niveau productif du travail, sans se soucier de l'importance de la reproduction dans la vie des femmes, et donc de l'influence des rapports de genre ; elle ne concevait ni ne questionnait le caractère genré de la répartition des ressources, des pouvoirs, etc. Bref, cette aide s'acheminait de manière verticale, du haut vers le bas, sans véritable dialogue avec les personnes bénéficiaires concernant leurs réels besoins et l'efficacité des méthodes employées pour y arriver. (Agarwal, 1994 : 4)

Dans les années 1970, on est passé d'une conceptualisation IFD (Intégration des femmes au développement) à celle de FED (Femmes et développement)¹⁹, une réponse critique de l'IFD, version néo-marxiste. Cette approche mit en perspective la relation entre les femmes et les processus de développement. Plus critique, elle rendait visible les modalités d'inégalité au

¹⁶ Pour davantage de détails concernant l'évolution conceptuelle des politiques de développement, voir : Eva Rathgeber, « WID, WAD, GAD : Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement » dans *Women, Feminism and Development/Femmes, féminisme et développement*, sous la direction d'Huguette Dagenais et Denise Piché, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, pp.77-93.

¹⁷ Communément référée en anglais en tant que « Women in Development » (WID).

¹⁸ Cette approche se concentre sur la mise sur pied et l'acheminement de biens et services de première nécessité, tels : la nourriture, les soins de santé, l'éducation.

¹⁹ En anglais : « Women and Development » (WAD).

sein des structures du système international et les différences de classes, responsables de la condition des femmes, mais sans pour autant établir la relation entre patriarcat, modes de production et oppression des femmes. (Rathgeber 1990 : 492) L'approche FED n'a connu qu'un succès éphémère, concentrant ses analyses au niveau des relations de classes, échouant à mener ses analyses au cœur des inégalités de genre sur le terrain, ou sur le rôle des femmes au sein de la sphère quotidienne de reproduction sociale (Indra, 1999 : 12).

Dans les années 1980, plusieurs auteures (Rathgeber 1994, Indra 2004, Baines 2004, Grabska 2011) ont critiqué l'approche FED en disant qu'elle se limitait à une réforme des structures pour y inclure les femmes, au détriment d'une véritable transformation des rapports sociaux. De plus, elle occultait, comme l'IFD, les facteurs externes qui influent sur la reproduction du travail et sur la vie des femmes, en ne misant que sur le secteur productif. C'est alors que l'approche GED (Genre et développement)²⁰ apparaît comme une alternative, tirant ses racines des théories féministes socialistes et mise de l'avant par les féministes du « Sud »²¹, en identifiant les constructions sociales des activités de production et de reproduction comme étant la source d'oppression des femmes (Rathgeber : 1990 : 493-4). Les relations de genre occupent ici une place centrale, où sont remis en question les rôles attribués aux femmes et aux hommes dans chaque société. Elle (Rathgeber, 1994) met en lumière l'importance des rapports sociaux de genre et tente d'examiner la construction sociale des genres et l'attribution des rôles dans la production et la reproduction, responsables de l'oppression des femmes. Penser en fonction de Genre et développement, au lieu de Femmes et Développement, signifie que les femmes ne sont plus envisagées comme les bénéficiaires, mais comme les agentes de leur développement, comme les actrices du changement (Rathgeber, 1994 : 92). Cela laisse entendre qu'il n'existe pas de consensus sur les finalités du développement et les stratégies employées pour l'atteindre, car elles sont aussi multiples que les différences qui caractérisent les individus. Ainsi, le GED, en introduisant le concept

²⁰ En anglais : « Gender and Development » (GAD).

²¹ J'emploierai, afin de simplifier et d'alléger le texte, cette expression pour désigner les femmes issues des pays dits « en voie de développement », bien que consciente que cette dénomination peut prétendre à une homogénéisation de la catégorie « femmes du Sud », prétention que je ne veux absolument pas endosser, bien au contraire.

de justice sociale et l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des hommes, a davantage de potentiel transformateur des relations de genre.

Les femmes, le genre et les migrations forcées

Maintenant que nous avons détaillé l'évolution des approches femmes-genre en développement international, penchons-nous sur ces mêmes transformations qui ont eu lieu dans le domaine des migrations forcées. Doreen Indra (1999), Noreen Spencer-Nimmons (1994) et Bina Agarwal (1994) illustrent bien ces parallèles et dressent un cadre analytique comparatif entre l'intégration des femmes puis du genre en développement, et l'évolution de cette même intégration au sein des MF.

1.2.1.1 Femmes et migrations forcées (FMF)

L'avènement de l'approche FMF a été propulsé par la Conférence de l'ONU sur les femmes de Nairobi, en 1985, mais concrétisée réellement en 1988, lorsque le HCR réunit plus de 150 participant.e.s représentant une centaine d'organismes afin de discuter des problématiques liées au statut de femmes réfugiées (Spencer-Nimmons, 1994 : 319). Quinze ans après le développement du IFD, la perspective FMF fit alors son apparition. Mais en même temps que la perspective FMF s'imposait petit à petit, dans le domaine du développement l'approche IFD commença à s'épuiser et à prendre le tournant de l'intégration des dynamiques de genre. Ainsi, l'approche FMF emboîta le pas, intégrant elle aussi une analyse genrée, tout en gardant comme principal référent les « femmes réfugiées » (et les enfants, et autres groupes vulnérables). Aujourd'hui, bien que l'approche Genre et migrations forcées – GMF (détaillé au point suivant) gagne en popularité, le FMF demeure partie intégrante du discours sur les migrations forcées. En empruntant les mêmes orientations que l'IFD, l'approche FMF met de l'avant l'urgence de réformer la pratique et la discussion dans l'objectif de repositionner les femmes au centre du tableau des migrations forcées. À cet égard, les trois principaux documents²² émis par le HCR sont : 1) Politique sur les femmes réfugiées (1990); 2) Principes directeurs sur la protection des femmes réfugiées (1991) et 3) La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs

²² Nous reprendrons les éléments-clés de ces documents dans notre troisième chapitre.

pour la prévention et l'intervention (1995), renvoyant tous les trois aux problématiques affectant les femmes réfugiées. L'association qualifiant les femmes réfugiées comme étant un groupe vulnérable en est une qui est risquée. Elles ne sont pas « essentiellement » vulnérables, non plus qu'elles ne sont toutes des participantes égales dans la gouvernance quotidienne d'un camp de réfugié.s.

Bien qu'ils puissent apparaître contradictoires, les concepts de « femmes » comme partenaires égales et comme faisant partie d'une population vulnérable, peuvent coexister. Tout dépend de l'approche choisie, l'analyse est à mener en parallèle en tenant compte de la situation humanitaire particulière et du contexte géographique, historique, culturel. Mais comment peut-on théoriser les « femmes » réfugiées sans nécessairement passer par une naturalisation et une réduction de ces dernières? Car, à l'image de l'IFD :

'trapped' within the constraints set up by the analytical framework and basic assumptions of the neo-colonial of the neo-classical models, it [the WID approach] was not conducive to ask, let alone answer, the kind of feminist questions about gender and asymmetric power relations that the women's movement generated (Rathgeber, 1990 : 492).

C'est ce à quoi la venue de l'intégration du genre en MF va tenter de répondre.

1.2.1.2 Le genre et les migrations forcées (GMF)

Bien que le domaine des migrations forcées demeure encore fragmenté et varié, on observe que les approches FMF gagnent en force et en influence au sein des organisations et institutions humanitaires. Cependant, le fossé entre l'intégration du FMF (tout comme celle du GMF) au sein des sphères bureaucratiques, des discours et de la recherche, et sa réelle intégration au sein de la pratique, du travail sur le terrain, demeure (Indra, 2004 : 17). Compagnon analogue du GED, le GMF se veut une nouvelle tentative de résoudre les situations de violences, de discrimination et d'inégalité de genre au sein de l'assistance humanitaire. La principale innovation théorique des stratégies de GMF (et de GED), grâce aux apports conceptuels des féministes post-coloniales et multiraciales, est d'intégrer au cœur de leurs stratégies la notion de l'entrecroisement des rapports de domination (Corbeil et Marchand, 2007 : 2-3). Ainsi, les rapports entre générations, classes sociales, castes, ethnies, milieux, religions, etc. sont étudiés et inclus dans les stratégies. Cette « "matrice des

oppressions" [sert à] désigner les effets multiples et imbriqués du racisme, du sexisme et du "classisme", auxquels [Patricia H. Collins (1990)] greffe d'autres facteurs de discrimination tels l'hétérosexisme, l'âge, etc. » (Corbeil et Marchand, 2007 : 5). Les rapports sociaux ne se limitent donc pas à ceux vécus entre femmes et hommes, mais ils désignent également les rapports de pouvoir exercés entre les femmes elles-mêmes, aussi bien qu'entre les hommes. À cet égard, les femmes sont loin de former une entité homogène, comme beaucoup d'analystes et de féministes ont tendance à les concevoir (ex : « les femmes du Sud »), mais se divisent en maintes catégories. Et en même temps, toutes ces catégories de femmes sont en relation avec de multiples phénomènes sociaux tels l'État, le travail, les systèmes éducatifs, les relations économiques, les systèmes politiques (Imam, 2004 : 19).

Les directives mises de l'avant par le HCR (dans les trois rapports officiels cités précédemment), et destinés à tous les acteurs et partenaires, ainsi que les réfugié.e.s, comportent une analyse assez approfondie des dynamiques de genre à l'œuvre dans les camps, notamment au sein de leur analyse des VSLG. Le HCR définit le genre ainsi :

[le genre est utilisé] pour désigner les caractéristiques sociales assignées aux hommes et aux femmes. Ces caractéristiques sociales sont construites sur la base de différents facteurs tels que l'âge, la religion, l'origine nationale, ethnique et sociale. Elles diffèrent aussi bien à l'intérieur des cultures qu'entre celles-ci et définissent les identités, les statuts, les rôles, les responsabilités et les relations d'autorité entre les membres de toute culture ou société. Le genre s'acquiert par la socialisation. Il n'est ni statique ni inné, mais il évolue pour répondre aux changements qui interviennent dans le contexte social, politique et culturel (HCR, 2003 :12).

Et concernant la définition des VSLG ;

La violence sexuelle et sexiste est largement enracinée dans l'inégalité des rapports de forces. Ceux-ci perpétuent et tolèrent la violence au sein de la famille, de la communauté et de l'État. La distinction effectuée entre les sphères publique et privée ne doit pas servir d'excuse pour ne pas traiter la violence domestique comme une forme de violence sexuelle et sexiste. L'exclusion des femmes et des jeunes filles de la vie publique ne fait qu'accroître leur vulnérabilité à la violence au sein de la famille. La violence domestique renforce la discrimination sexiste et entretient la subordination des femmes par rapport aux hommes (HCR, 2003 :11).

Sur papier, nous pourrions avancer que s'exprime effectivement une volonté d'établir des politiques de GMF, mais sur le terrain, le FMF est plutôt celui qui domine, lorsqu'il y a sensibilisation aux VSLG. Alors que la plupart des intervenants pointent l'importance de l'analyse de genre et son potentiel pour un examen nouveau des phénomènes liés aux migrations forcées, ces derniers se retrouvent cependant à ne traiter que (avec) de femmes réfugiées (Indra, 2004 : 17). Cette classification (les femmes formant un groupe particulier) implique que les femmes soient catégorisées et sous-catégorisées, suggérant ainsi qu'elles constituent une déviation par rapport à la norme, malgré leur statut majoritaire au sein de la population mondiale des personnes réfugiées.

So, although they may be labelled as a "particular social group," women are, in fact, no such thing. The label is affixed in order to steer women through a system which, in part because of the very methodology advocated by the Guidelines, remains profoundly masculinist in outlook. As long as this is the case, claims put forward by women refugees in response to gender-specific persecution will continue to be regarded as something derivative from the norm and, assuming that one's biology dictates one's social status for the sake of the legal system, women will continue to be beholden to their biological functions in order either to acquire or to maintain legal legitimacy (Foote, 1994 : 11).

Malgré toutes ces analyses, les changements organisationnels demeurent superficiels. Une réelle implantation du GMF requière d'importantes et fondamentales transformations institutionnelles, plutôt qu'une stratégie de « add women and stir » à des programmes et politiques inchangés (Harding, 1987). « this is [one reason] why the transformation is a difficult one : it addresses deeply ingrained prejudices and it challenges deeply entrenched 'ways of knowing', of theorizing and of 'doing science' (Elizabeth Minnich, 1990, citée dans Indra, 2004 : 20). Sur le terrain, l'approche de genre est appliquée de manière inégale, les directives et politiques du HCR sur le genre s'avérant souvent incompatibles avec la réalité, ou alors méconnues ou ignorées par le personnel (Bermúdez Torres, 2002, s.p.) ; puisque ces directives ne sont que des propositions et des informations, elles n'ont aucun caractère contraignant.

L'approche intégrée de l'égalité de genre (Gender Mainstreaming)

Au-delà des contradictions entre la théorie et la pratique, d'autres critiques, surtout du côté des féministes, s'élèvent contre le *Gender Mainstreaming*, soit l'approche intégrée de

l'égalité de genre, une approche ne faisant pas l'unanimité. En effet, plusieurs y voient un danger de glissement vers un retour à l'essentialisme, une naturalisation des sexes, par le biais d'un discours dualiste et homogénéisant des genres (féminin/masculin ; paysannes / paysans, etc.).

Récemment, soit en 2004, le HCR a fièrement développé une approche intégrée de l'âge, du genre et de la diversité (Age, Gender and Diversity Mainstreaming - AGDM). Cette nouvelle approche, une version « améliorée » du *Gender Mainstreaming* (stratégie popularisée en premier lieu au sein du milieu du développement international) pour rendre compte de la complexité des rapports de pouvoir, vise à intégrer les critères d'âge, de genre et de diversité dans l'ensemble des programmes, politiques et opérations, pour que tous puissent également bénéficier de ces activités et éviter de perpétuer les inégalités (HCR, 2008 : 2). Étant à la base assez critique des politiques de *Gender Mainstreaming* (GM), cette nouvelle approche nous apparaît encore plus contradictoire : comment, dans le contexte de l'assistance humanitaire, peut-on éviter les effets dus à la construction de sujets (réfugiés) universels – un geste qui réduit les différences de genre, d'ethnicité, de nationalité – sans essentialiser les identités et réifier ces mêmes catégories ? (Hyndman, 2000 : 62).

Avant de poursuivre l'analyse du GM, il convient de le définir. Mais cette tâche est plutôt complexe. En premier lieu, comme la traduction française ne fait pas l'unanimité – 'approche intégrée de genre', 'approche intégrée de l'égalité', 'approche sexospécifique', etc. –, la dénomination anglaise sera donc favorisée ici, afin de présenter de façon claire et satisfaisante les répercussions de cette notion. En second lieu, comment devrions-nous qualifier le GM ? Est-ce un concept, une stratégie, une approche, une méthode ? À cet égard, la définition onusienne ne nous éclaire pas :

Gender Mainstreaming is a globally accepted strategy for promoting gender equality. Mainstreaming is not an end in itself but a strategy, an approach, a means to achieve the goal of gender equality. Mainstreaming involves ensuring that gender perspectives and attention to the goal of gender equality are central to all activities - policy development, research, advocacy/ dialogue, legislation, resource allocation, and planning, implementation and monitoring of programmes and projects (OSAGI).

En ce sens, le qualificatif qu'emprunte Geneviève Fraisse (2008), soit un concept-méthode, semble assez juste et approprié puisqu'il permet de traduire son implication, tant théorique que pratique. En adoptant le GM, les instances gouvernementales reconnaissent la non-neutralité des politiques et les biais de genre qu'elles induisent, favorisant et renforçant les inégalités existantes. La principale innovation du GM est de s'attaquer au niveau structurel, pour tendre vers une égalité de genre. Cela se traduit donc par une approche du « haut » vers le « bas », écartant au passage les ONG et la société civile comme interlocutrices (Dauphin et Sénac-Slawinski, 2008 : 10). En ce sens, le GM dépend des élites en place. Cette institutionnalisation peut-elle réellement espérer s'attaquer aux origines économiques et sociales pour tendre vers l'équité des sexes?

Camp layout and location are acknowledged as important factors at a general level; historical context, geopolitical factors, and cultural differences are left for the field workers to fill in once placed in the field. UNHCR guidelines are, then, generic policies, universally applicable, in theory to all refugee situations. This liberal sensibility, which acknowledges cultural diversity and incorporates local conditions to same extent, remains part of a Western- based system of knowledge. In practice, cultural politics, host government response to refugees, and emerging political events cannot be accounted for a priori (Hyndman, 1997 : 17-18).

On ne peut nier l'influence des théories féministes sur l'adoption du GM, ni le potentiel de ce concept-méthode. Cependant, la méfiance qui gagne plusieurs féministes à l'égard du GM nous pousse à décortiquer les limites et les possibles glissements qu'il peut induire. Une question primordiale sur laquelle il importe tout d'abord de se pencher est de savoir si le GM sous-tend une approche d'intégration ou de transformation ? Comme le fait remarquer Cindy Hanson (2007), les tendances universalistes de l'analyse fondée sur le genre, tant au niveau de ses caractéristiques que de son application, sont contraires à la diversité des approches et à la multiplicité des identités, telles que prescrites dans une perspective féministe postcoloniale.

Comment échapper à ce danger, comment théoriser des injustices et des inquiétudes qui transcendent tous les sujets du féminisme (le « Nous femmes ») grâce à nos différences? Le *Gender Mainstreaming*, dans ses idéaux de justice, d'égalité et d'équité, n'a pas échappé au faux universalisme et à l'essentialisme, et en ce cas, il ne s'avère pas la solution, tel qu'il est conceptualisé, aux luttes contre les inégalités de genre, à la discrimination et à l'exclusion ; il peut même, de par son flou et sa subjectivité, en accentuer le caractère oppressif. L'AGDM

ne s'avère pas l'outil par excellence pour contrer les écueils dus aux discours universalistes et totalisants « which mute critical aspects of diversity and différence' among people of different genders and cultural locations, without authenticating a particular approach or set of categories that fix identities in the context of humanitarian crises. » (Hyndman, 2000 : 61).

Pour conclure ce chapitre

En somme, les exemples de polémiques autour des politiques de genre que nous venons d'étayer illustrent comment les politiques et les directives du HCR ont été remodelées pour s'ajuster aux questions de genre et de culture dans l'approvisionnement de l'aide humanitaire. Tout comme les projets de développement ont incorporé des outils et des politiques de sensibilisation aux questions du genre, l'assistance humanitaire prête parfois attention à ces critères dans ses prestations et ses stratégies de protection, mais il ne s'agit en rien d'une approche constante. Hyndman (2000 :193) soulève un point important : « Less attention is paid to the everyday ways in which the institutional culture of humanitarian organizations is gendered ». Ce point sera traité au dernier chapitre.

Intégrer une perspective de genre comme partie intégrante de l'agenda humanitaire est essentiel. Mais spécifier comment le genre et la culture devraient être incorporés au sein de la planification des situations de refuge, à partir d'une perspective a-historique et a-spatiale, n'est pas vraiment viable ni souhaitable. Rappelons un élément de notre questionnement, élaboré en introduction à ce chapitre : comment une institution internationale dotée de mandats globaux conceptualise-elle et gère-t-elle des problématiques qui varient selon des contextes spécifiques et uniques ? Comme nous venons de le voir, il s'agit d'une tâche qui nous paraît plutôt contradictoire selon les approches et modalités de l'assistance humanitaire actuelle.

« Differences in culture and gender cannot simply be added to an overarching framework of humanitarian assistance, nor can the development of a single set of gender policies be applicable to all humanitarian situations. [...] UNHCR can “unframe” fixed notions of gender and cultural difference by taking such variables much more seriously. » (Hyndman, 2000 : 82). Les questions de la gestion, de l'utilisation et de la théorisation des différences seront au

cœur de notre réflexion dans notre dernier chapitre, lorsque nous nous pencherons sur la question de savoir comment, au lieu de nourrir des situations de violence, ces espaces peuvent être transformés et « démocratisés » pour offrir un environnement moins violent et hiérarchique.

CHAPITRE II

LE PARADOXE HUMANITAIRE : ENTRE SÉCURITÉ ET INSÉCURITÉS

Dans ce deuxième chapitre, nous avons choisi de nous pencher sur l'espace qu'est le camp de réfugié.e.s, la forme qu'il prend et les limites (physiques, politiques, légales) qui le définissent, ainsi que les dynamiques de pouvoir qui le traversent. Les apports théoriques de Foucault et d'Agamben nourriront en grande partie notre réflexion. En effet, à l'origine de celle-ci, nous croyons qu'observer le biopouvoir à l'œuvre dans les camps nous permettra de mieux comprendre pourquoi et comment les camps de réfugié.e.s constituent des espaces propices à la prolifération et à l'entretien des situations de violence, notamment celles liées au genre.

2.1. L'encampement ou l'ambiguïté de l'humanitaire

La nature du camp de réfugié.e.s et l'environnement qu'il procure jouent, selon nous, un rôle majeur dans la création de conditions menant vers des situations de VSLG. Il est pertinent de nous pencher tout d'abord sur le contexte, l'environnement autour de la vie des réfugié.e.s dans les camps, soit l'encampement, les bouleversements que cela entraîne dans la vie des réfugié.e.s et pourquoi une analyse féministe de cette situation nous semble adéquate

2.1.1 La pratique de l'encampement

Que voulait dire exactement Foucault lorsqu'il déclara dans une allocution que « les réfugiés sont les premiers 'enfermés dehors' » (Agier, 2008 : 268)? Le choix du mot « enfermés » fait selon nous allusion à la fois à la séparation avec la communauté d'accueil ainsi qu'au confinement dans un espace délimité. Le terme « dehors » fait référence à notre avis à la situation d'extraterritorialité propre aux camps de réfugié.e.s. Commençons par nous pencher sur cette dernière caractéristique.

La ségrégation spatiale des réfugié.e.s est dictée par les États hôtes, qui autorisent au HCR la construction de camps dans un emplacement donné, généralement situé près d'une frontière et/ou dans un milieu hostile (désert, forêt). Officiellement, le camp – et ceci sert de justificatif

à son installation - est un lieu de transition, un espace « exceptionnel » temporaire au sein duquel la personne réfugiée réside un certain temps et où sa propre existence n'est qu'immobilité. Cependant, cette idée de la temporalité est fictionnelle et sert surtout à justifier une situation d'exception, celle de l'encampement, puisqu'un rapide coup d'œil nous permet de reconnaître le caractère permanent des camps où la/le réfugié est plongé.e parmi des structures rigides et non négociables (Isin et Rygiel, 2007 : 18-19). Toutefois, comme le dénonce Médecins Sans Frontières (MSF), même dans le cas de camps qui s'avèrent être de courte durée, « short-term site planning should be avoided, as so-called temporary camps may well have to remain much longer than expected (e.g. some Palestinian refugee camps have been in existence since 1947) » (Isin et Rygiel, 2007 : 20). Cette « permanence transitoire » du camp, liée à la logique même du camp, émerge lorsque l'exception devient la règle²³.

Nous pourrions ensuite compléter l'affirmation du philosophe en ajoutant que ces « enfermés dehors » sont à la fois des individus mis à l'écart « dedans » (Agier, 2008 : 268). En effet, les camps sont des non-lieux, des espaces de transit qui ont comme caractéristique une extraterritorialité. Ils sont localisables, sont situés « dedans », mais n'appartiennent pas au contexte duquel ils sont localisés exceptionnellement (Diken, 2004 : 96). « L'extraterritorialité se construit pour les réfugié.e.s dans l'expérience d'une double exclusion de la localité : celle de leur pays d'origine, qu'ils ont été forcés de quitter, et exclusion de l'espace des populations locales près desquelles se trouvent implantés les camps. » (Agier, 2008 : 267). Cette extraterritorialité, qui est aussi une fiction extranationale, permet une gestion des camps qui s'effectue selon un principe d'assistance et de contrôle à l'écart de l'ordre « normal » et national des choses – c'est-à-dire selon un principe qui sépare les droits de l'homme de ceux du citoyen et justifie ainsi l'idée d'une certaine « exception », selon une des thèses principales d'Agamben²⁴. La ou le réfugié n'est pas simplement exclu de la loi mais plutôt il est abandonné par elle, et donc rendu vulnérable à une croisée des chemins où la vie et la loi, l'extérieur et l'intérieur, se confondent. C'est ainsi qu'il est difficile de

²³ L' « état » ou la situation d'exception fait référence aux travaux de Giorgio Agamben, que nous exposerons à la section suivante.

²⁴ Nous développerons la pensée d'Agamben (en lien avec celle de Foucault) à la section suivante.

déterminer si la personne réfugiée est à l'extérieur ou à l'intérieur ; elle est à la fois à la merci du contexte juridique où elle demande asile et à la fois est exposée à toute menace et violence d'ordre culturel, social, religieux, politique, économique (Diken, 2004 : 89).

2.1.2. L'encampement et le statut prima facie

Étrangement, il existe une supposition implicite chez le HCR, celle que les réfugié.e.s ne peuvent être assistés adéquatement que lorsqu'ils se sont installés dans les camps. Cette croyance est rarement remise en question. Des camps de réfugié.e.s existent au Moyen Orient depuis 1948 (réfugié.e.s Palestiniens) et en Ouganda depuis 1959. Durant cette période, davantage d'individus ont trouvé refuge à l'extérieur des camps, dans les villes, ou d'autres rejoignirent des installations rurales organisées. Dans les faits, les camps de réfugié.e.s étaient donc l'exception plutôt que la règle (Van Damme, 1995 : 361). Selon Van Damme (1995 : 361), la concrétisation de la pratique de l'encampement remonte au printemps 1971, où près d'un million de réfugié.e.s pakistanais ont fui vers la région du Bengale, en Inde. Environ 1000 camps de réfugié.e.s furent installés le long de la frontière. Dix mois plus tard, tous les réfugié.e.s retournèrent chez eux. « For the first time, a systematic approach to medical care in refugee camps was reported. Since this success, UNHCR and other humanitarian organisations have more and more dealt with refugees in a stereotyped way: refugees equals camps. » (Van Damme, 1995 : 361). Cependant, contrairement au Bangladesh, la plupart des situations de déplacements forcés ne sont pas d'aussi courte durée. « La conviction chez les OH qu'il existe une forme de camp contemporaine en tant qu'organisation sociale et politique durable ne peut qu'être confirmée par l'important développement des camps de réfugiés dans les années 1980-1990, notamment en Asie et en Afrique ». Une fois que la situation de déplacement forcé est perçue comme étant temporaire, un mauvais moment à passer avant le retour inévitable à la maison, la méthode de l'encampement se voit (faussement) justifiée, comme le soulèvent Verdirame et Harrell-Bond (2005 : 272) :

If encampment is bad for everyone, why does it remain the preferred solution to long-term refugee crises in Africa? The short answer is that the 'camp pathology' has become entrenched in UNHCR's modus operandi in Africa and elsewhere, since it satisfies the short-term needs of donors and host states.

Il s'agit aussi d'un meilleur moyen pour contrôler les flux migratoires et pour organiser l'aide humanitaire déployée, que ce soit auprès de populations fuyant une persécution ou encore une catastrophe naturelle, comme en Haïti. À ce propos, Mme Lody Auguste, intervenante communautaire à Port-au-Prince en Haïti, que nous avons interviewée, nous a confié sa répréhension de la gestion de la crise humanitaire en Haïti par les organisations internationales, critiquant notamment leur obsession toujours actuelle, une fois l'urgence passée, à rassembler la population au sein de camps, au lieu d'intervenir et de contribuer aux efforts communautaires dans les quartiers où cela était possible.

Au début, les camps c'était nécessaire. Port-au-Prince était affecté à 75 %. Si on avait choisi une approche beaucoup plus rationnelle pour aider les gens à regagner leur espace de vie, on n'aurait pas autant de camps et de problèmes. Il y a beaucoup de gens qui viennent dans les camps pour bénéficier de services sociaux de base qu'ils n'avaient pas auparavant dans leur quartier.

Si, pour une majorité des habitants, le refuge dans les camps fut gage d'une certaine sécurité (alimentaire, sanitaire, logement), d'autres insécurités et violences ont – et font toujours rage – touché particulièrement les femmes haïtiennes, où un taux alarmant – tels sont les propos d'Amnesty International – de viols et d'agressions sexuelles sont perpétrés dans les camps, un an après le séisme.²⁵ À cet égard, Mme Auguste est intransigeante :

L'idée même du camp est un déterminant des violences sexuelles. Il faut encourager les gens à bouger pour rejoindre un espace plus sécuritaire. Le camp est un environnement déclenchant des violences qui s'exercent sur les femmes. La promiscuité, la difficulté à assurer la sécurité sont quelques-uns des facteurs en faute.

Un autre facteur aggravant les conditions de vie des réfugié.e.s dans les camps est la non-reconnaissance à ces derniers du statut de réfugié.e. En effet, le statut des personnes trouvant refuge dans les camps est, pour la grande majorité des cas, une reconnaissance *prima facie* par le HCR du statut de réfugié.e, ce qui signifie qu'individuellement, les réfugié.e.s n'ont que leur carte de ration alimentaire du Programme alimentaire mondial (PAM) comme carte d'identité et donc, qu'en dehors des camps, leur statut de réfugié.e n'est pas reconnu. (Agier,

²⁵ Pour davantage d'information, voir le rapport (2011) d'Amnesty International intitulé : « Doublement touchées. Des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps Haïtiens ».

2008 : 126). Le statut de réfugié.e *prima facie* est une mesure temporaire visant à accorder une protection et une assistance à un groupe d'individus. Le confinement de ces réfugié.e.s de « seconde classe » dans les camps les rend complètement dépendants de l'aide internationale : leurs déplacements hors des camps sont hautement restreints, officiellement interdits, ainsi que toute possibilité d'emploi (Hyndman, 2000 : 25). Pour Verdirame et Harrell-Bond (2005 : 271), cette violation du droit fondamental de la liberté de mouvement mine gravement la jouissance de tous les autres droits, l'encampement procurant un cadre unique pour l'exercice arbitraire du pouvoir :

[R]espect for human rights cannot ultimately be reconciled with encampment : the violation of freedom of movement, which is the defining feature of encampment, was only the precursor to violations of all other human rights. (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 334)

Il apparaît donc qu'une fois l'urgence passée, les aspects négatifs de l'encampement l'emportent sur ses potentiels bénéfiques, les conditions de vie dans les camps ayant d'importantes répercussions physiques, sociales, mentales, pour n'en nommer que quelques unes. La réaction de la communauté internationale est de plaider pour davantage d'assistance, une analyse plus suivie de la situation et une meilleure évaluation des besoins matériels des réfugié.e.s. Pourtant, la méthode de l'encampement n'est toujours pas questionnée. (Van Damme, 1995 : 361). Cette expérience est par ailleurs perçue par les réfugié.e.s comme un enfermement, ces derniers l'assimilant à la prison en référant aux installations humanitaires et à leurs conditions de vie dans les camps. Il n'est pas nécessaire pour cela que leur camp soit entouré de murs ou de barbelés pour évoquer l'idée de prison. Le confinement et l'isolement dans un environnement peu ou difficilement accessible suffisent à produire l'effet de l'enfermement (Agier, 2008 : 275).

Dans leur constat assez pessimiste, suite à une longue enquête de terrain au Kenya et en Ouganda entre 1997 et 2000, Verdirame et Harrell Bond (2005 : 15, 264) en concluent :

We found that in camps the law of the host country virtually ceased to be applied; camps were spaces beyond the rule of law in which the life of refugees was governed by an oppressive blend of customary practices and rules established by humanitarian organisations and refugees. [...] Encampment is as irreconcilable with economic, social, and cultural rights as it is with civil and political rights.

À cet égard, le système judiciaire gouvernant la vie des réfugié.e.s dans les camps est plutôt complexe et apparaît assez confus, comme nous l'illustre le tableau à la page suivante, où les lois et règlements judiciaires formels cohabitent avec des dispositifs informels, et nous doutons que cela se déroule toujours de manière harmonieuse et à l'avantage des réfugié.e.s, surtout des femmes.

Tableau 2.1 : Lois et dispositifs judiciaires, formels et informels, dans les camps

Les lois et les dispositifs	notamment	appliqués par
Les règlements et	Le droit formel de l'Etat, notamment :	Le système judiciaire formel de

les lois du pays hôte	<ul style="list-style-type: none"> • le droit civil et pénal; • les lois spécifiques relatives aux réfugié·e·s et aux étrangers; • les directives gouvernementales, les règles et les règlements spécifiques aux réfugié·e·s et aux camps de réfugié·e·s.²⁶ 	l'Etat du pays hôte, qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> • la police, le pouvoir judiciaire, y compris les tribunaux et les cours de justice, les autorités administratives; • dans certains cas, les structures quasi-judiciaires, comme les hauts fonctionnaires de district et les directeurs gouvernementaux des camps.
Les règles coutumières ou traditionnelles des réfugié·e·s	Les règles non-écrites régulant le comportement et fournissant des méthodes de résolution des différends au sein des groupes de réfugié·e·s et entre ces groupes. Ces traditions et ces codes de comportement peuvent être gouvernés par les pratiques religieuses, culturelles, ethniques, nationales et tribales ou d'autres valeurs et coutumes.	Les dispositifs de justice traditionnelle ou coutumière composés : <ul style="list-style-type: none"> • de personnes issues des organes élus des réfugié·e·s ou des structures religieuses; et/ou • de sages ou de chefs de tribu, de clan, de village, de zone ou de camp.
Les règles et règlements du camp de réfugié·e·s	Les règles écrites élaborées par la population réfugiée, ou avec elle, visant à préserver l'harmonie et l'ordre public dans le camp. Elles peuvent refléter, dans une certaine mesure, les coutumes et croyances traditionnelles, mais elles peuvent aussi contenir des aspects introduits par le HCR, le gouvernement ou des homologues responsable de l'application des lois ou d'autres acteurs.	Les systèmes de gestion de camp de réfugié·e·s, qui peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> • la direction gouvernementale du camp; • les dirigeants et les dirigeantes dans les communautés de réfugié·e·s; • parfois le HCR.

Source : Manuel du HCR pour la protection des femmes et des filles. 2008, p. 302

En ce qui concerne les dispositifs judiciaires coutumiers, chaque communauté qui le souhaite possède son propre système de justice et contrôle ses propres cellules d'emprisonnement dans sa section du camp. Normalement, la loi coutumière ne doit s'occuper que de cas considérés comme « légers » (adultère, viol, vols, affaires familiales) et les crimes plus graves doivent être rapportés à la police ou aux services sociaux. Cependant,

²⁶ Les pays hôtes ont aussi souvent des règles traditionnelles coutumières, qui peuvent s'appliquer aux réfugié·e·s.

il est courant que des crimes plus graves soient « réglés » entre les leaders communautaires et le ou la coupable (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 191). Sans vouloir nous avancer dans le débat du relativisme culturel, nous pouvons nous questionner sur les implications que ces systèmes arbitraires de justice ont auprès des femmes. Par exemple, dans le camp de Rhino en Ouganda, malgré leur forte propension, les cas de violence domestique sont partiellement pris en compte par les leaders communautaires, et lorsque celle-ci « dérive » d'un autre cas (adultère ou divorce), c'est à peine si elle est prise en considération. Alors que la violence domestique n'est pratiquement jamais condamnée, les cas d'adultère eux sont fréquemment jugés en cour, où si la femme est trouvée coupable, elle purge une peine de prison, et si c'est l'homme qui est coupable d'adultère, il paye une amende (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 190). Un autre exemple illustrant les limites du système judiciaire des camps pour protéger les droits des femmes réfugiées est le cas des viols commis par les forces de sécurité envers elles. La peur de représailles des gardes de sécurité après dénonciation, la stigmatisation par les membres de sa communauté et surtout les difficultés entrevues (de transport, d'argent) pour mener le responsable en cour contribuent au climat d'impunité qui règne dans les camps et alimentent le fort sentiment d'insécurité que ressentent les femmes réfugiées (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 142).

Le modèle des camps de réfugié.e.s façonne les relations de genre. L'expérience de l'encampement entraîne généralement un bouleversement des rôles de genre parmi les personnes réfugiées. Par exemple, suite à l'arrivée dans les camps, des recompositions familiales se créent, l'impossibilité forcée d'occuper un emploi rémunéré – outre une minorité chanceuse employée par les organisations humanitaires pour effectuer diverses tâches dans les camps et dans les « compounds » des expatrié.e.s humanitaires - transforme les relations de pouvoir au sein de la famille, car là où les hommes avaient originellement la responsabilité de subvenir aux besoins de leur famille, dans les camps ils se retrouvent dépendants de l'aide humanitaire et souvent des sources de revenu que génèrent les activités informelles des femmes. Une nouvelle division sexuelle du travail se crée, des hommes vont prendre en charge certaines responsabilités de la vie « reproductive » (tâches ménagères, soin des enfants, etc.) (Carlson 2005; Szczepanikova 2005 ; Grabska 2011 ; Turner 2004). Ce bouleversement des rôles de genre peut donc être gage d'une transformation positive des

conditions de vie des femmes (et des hommes bien entendu) vers une meilleure égalité hommes-femmes. Cependant, ce bouleversement peut aussi provoquer et accentuer les violences commises à l'égard des femmes. Par exemple, la perte de statut de l'homme comme pourvoyeur principal pour sa famille, et le fait qu'il se retrouve soudainement dépendant à la fois de sa (ou de ses) femme(s) – ou des autres femmes de la maisonnée – de par leurs activités génératrices de revenu et par leur accès aux cartes de rations alimentaires du PAM, ainsi que de l'assistance humanitaire en général, provoque fréquemment une hausse des situations de violence familiale (dû au besoin de réaffirmer une position de pouvoir) (Martin 2004, Enloe 1993; Yuval-Davis 2004). Ou encore, on assiste à une forte activité politique et une militarisation au sein des camps, provoquées entre autres par l'inactivité « financière » des hommes qui vont chercher à rejoindre des formations politiques et militaires dans les camps, quand ils ne sont pas recrutés de force. Ce climat hautement politisé et militarisé n'a rien de très rassurant pour la sécurité des femmes (en général exclues des activités politiques et militaires), ces dernières (ayant déjà pour la plupart expérimenté une situation de conflit dans leur pays d'origine) sachant très bien que leur corps peut servir de champ de bataille. Bref, bien que l'environnement du camp procure une certaine sécurité « de survie », et protège aussi contre des menaces extérieures (groupes armés, population locale), les autres formes d'insécurité que l'encampement peut engendrer « de l'intérieur » sont aussi importantes à considérer.

À la lumière de ces conclusions, nous pouvons nous questionner premièrement sur les responsabilités et les obligations des gouvernements hôtes et du HCR quant à la protection des droits des réfugié.e.s. Dans les faits, il n'existe aucune loi, aucun traité qui déclare explicitement le HCR comme étant responsable de garantir les droits (sociaux, civils, culturels, etc.) des réfugié.e.s. Il s'agit là d'un point de vue positiviste du droit international. Ce dernier accentue plutôt le droit du HCR d'avoir accès aux personnes réfugié.e.s et de leur fournir une protection et une assistance. Les rapports fortement inégalitaires entre les réfugié.e.s et les non-réfugié.e.s, combiné à l'environnement d'exception du huis-clos qu'est le camp, créent une situation de quasi impunité²⁷, et tout abus de la part des travailleurs

²⁷ Sans intervention extérieure, il est très difficile, voire impossible, pour les réfugié.e.s d'effectuer des poursuites légales à l'encontre d'un travailleur humanitaire en cas d'abus.

humanitaires est noyé par la production de statistiques et de rapports confirmant tout le bien que le travail du HCR apporte aux réfugié.e.s (Lomo 2009). Il relèverait, selon cette école de pensée (onusienne), de la responsabilité des gouvernements d'accueil de préserver les droits des réfugié.e.s et de prévenir toute situation de violence (ce qui n'est pas le cas), et de la responsabilité des organisations internationales d'améliorer les conditions de vie des réfugié.e.s dans les camps, étant donné « l'inévitabilité » de l'encampement. Zachary Lomo (2009a ; 2009b) est plutôt de l'avis contraire, que nous partageons aussi :

If international law is a normative system with 'authoritative decision-making' for achieving common values, such as the full enjoyment of human rights by refugees as human beings, then the Charter of the United Nations, human rights law, general international law, and the Statute of the Office of the UNHCR read together provide sufficient basis for asserting that UNHCR has a legal obligation to uphold the rights of refugees and to treat them as human beings and not mere passive victims and recipients of aid, humanitarian or otherwise. (Lomo, 2009b, s.p.)

Mais alors, si les États hôtes se délestent de leurs responsabilités, si aucun instrument international contraignant ne protège dans les faits les réfugié.e.s *prima facie* et à la lumière des conclusions de Verdirame et Harrell-Bond (2005), quels jeux de pouvoir se jouent au sein des camps et quel ordre ou désordre y règne-t-il? Quotidiennement, le personnel humanitaire œuvrant dans les camps doit faire face à des dilemmes éthiques. Des choix s'imposent qui se répercutent directement sur la vie des personnes réfugiées. Qui recevra à manger en priorité? Qui sera soigné avant les autres? Crûment dit : qui vivra ou qui mourra? Ce pouvoir sur la vie et sur la mort que détiennent les travailleurs humanitaires auprès des réfugié.e.s est partie prenante de ce biopouvoir de l'Humanitaire (Walkup, 1997 : 41). Afin de guider la réflexion qui suit, nous nous appuyerons sur certains apports théoriques et analytiques développés par Foucault et Agamben.

2.2. De la biopolitique au gouvernement humanitaire

Bien que les camps de réfugié.e.s n'aient jamais été l'objet d'attention au sein des analyses de l'espace et du pouvoir chez Foucault, ses apports théoriques sur le concept de biopouvoir et de gouvernementalité nous semblent particulièrement intéressants et pertinents à notre recherche.

Il y a deux grandes révolutions dans la technologie du pouvoir : la découverte de la discipline et la découverte de la régulation, le perfectionnement d'une anatomo-politique et le perfectionnement d'une biopolitique. La vie est devenue maintenant, à partir du XVIII^e siècle, un objet du pouvoir. La vie et le corps. Jadis, il n'y avait que des sujets, des sujets juridiques dont on pouvait retirer les biens, la vie aussi, d'ailleurs. Maintenant, il y a des corps et des populations. Le pouvoir est devenu matérialiste. Il cesse d'être essentiellement juridique. Il doit traiter avec des choses réelles qui sont le corps, la vie. La vie entre dans le domaine du pouvoir (Foucault, 2001 : 1013).

Cette déclaration de Foucault constitue une introduction assez éclairante à sa théorisation du biopouvoir et de la biopolitique. Le biopouvoir est cet exercice du pouvoir qui politise l'existence biologique, où cette fois la vie (bio) en devient le principal enjeu, nécessitant l'utilisation de diverses techniques pour asseoir son contrôle régulateur sur les populations (les corps-espèces). Le biopouvoir consiste en un pouvoir souverain sur la vie par l'administration de celle-ci (et non plus sur la mort), comme par exemple à travers l'éducation ou les soins de santé. La citoyenneté comme biopolitique implique donc la gestion de la vie par la construction et la régulation des populations, incluant les désirables et les indésirables, les citoyens et les non-citoyens (Rygiel, 2010 : 93). Ce transfert d'attention du pouvoir nécessite alors le développement de mécanismes de contrôle et de régulation pour maintenir son pouvoir sur la vie. Ce biopouvoir permet à Foucault de mettre en relation trois éléments-clés au concept de gouvernementalité, soit la sécurité, le territoire et la population. (Muller et Lalibar, 2004 : 52). « Les disciplines du corps et les régulations de la population constituent les deux pôles autour desquels s'est déployée l'organisation du pouvoir sur la vie » (Foucault, 1976 : 183). Ce passage de prise de contrôle sur le « corps-machine » et les « corps-espèce » se transforme en une biopolitique, et ce déplacement du droit de souveraineté passe d'un pouvoir « de faire mourir ou de laisser vivre » au pouvoir de « faire vivre et de laisser mourir » (Foucault, 1997 : 16). Pour Foucault, l'innovation de la biopolitique réside en ce qu'elle prend pour objet d'attention la valeur productive des individus et des populations. Elle « succède » et se « noue » à l'ancien pouvoir souverain qui était organisé autour du pouvoir sur la mort, mais en le transformant (Genel, 2004 : s.p.). Plus précisément, le biopouvoir porte son attention sur des phénomènes globaux qui n'apparaissent qu'au niveau même de la masse (et non d'un point de vue micro – l'individu), comme celui des migrations forcées. Ainsi, les modes d'exercice de ce pouvoir

sur la vie doivent être interrogés différemment afin de comprendre la multiplicité des rapports de force et des jeux de pouvoir, en s'attardant aux technologies du pouvoir mises en place pour assurer la sécurité d'une population, que Foucault regroupe sous le concept de « gouvernementalité ».

La notion de gouvernementalité réfère à l'art de gouverner les autres et soi-même. Ce revirement implique, comme le précise Foucault, « que l'on place au centre de l'analyse non le principe général de la loi, ni le mythe du pouvoir, mais les pratiques complexes et multiples de " gouvernementalité " qui supposent, d'un côté, des formes rationnelles, des procédures techniques, des instrumentations à travers lesquelles elle s'exerce et, d'autre part, des enjeux stratégiques qui rendent instables et réversibles les relations de pouvoir qu'elles doivent assurer » (Foucault, 1994a : 584). En effet, le principe de gouvernementalité rompt tout d'abord avec la pratique de la souveraineté puisque cette dernière vise la soumission à la loi par la loi elle-même. La gouvernementalité au contraire a pour objet quelque chose d'extérieur à elle, elle n'est pas la source du pouvoir mais un rapport stratégique où elle « coordonne et finalise » les forces qui lui sont externes (Lazarrato 2000) : « la fin du gouvernement est dans les choses qu'il dirige ; elle est à rechercher dans la perfection ou la maximalisation ou l'intensification des processus qu'il dirige, et les instruments du gouvernement, au lieu d'être des lois, vont être des tactiques diverses » (Foucault, 2004 : 103).

Pour les fins de notre étude, la notion de gouvernementalité nous apparaît fort intéressante, en nous offrant des outils analytiques nous permettant une meilleure compréhension du pouvoir comme un dispositif composé de rapports de forces en mouvement, un flux qui circule au sein d'une société, plutôt que comme quelque chose imposé d'en haut et unidirectionnel. À travers quels rapports de forces et par l'entremise de quelles technologies et de quelles tactiques de domination est-ce que le pouvoir est exercé, surtout lorsqu'il met en jeu la vie et la sécurité des réfugié.e.s dans les camps? Quelles diverses pratiques de gouvernance sont exercées par les divers acteurs impliqués auprès des personnes réfugiées dans les camps? Le rôle des agences humanitaires qui assume un effondrement des structures sociales et en façonne de nouvelles affecte directement la position des femmes dans les structures sociales et de pouvoir du camp.

Au cœur de sa notion de « gouvernementalité »²⁸, trois principaux niveaux du pouvoir, particulièrement pertinents aux propos de notre recherche, y sont énoncés (Foucault, 2004 : 111-112) : les relations stratégiques, les techniques gouvernementales et les états de domination. Les relations stratégiques sont entendues par Foucault comme des jeux de pouvoir « qui font que les uns essayent de déterminer les conduites des autres, à quoi les autres répondent en essayant de ne pas laisser déterminer leur conduite ou en essayant de déterminer en retour la conduite des autres » (Foucault, 1994b : 729). Les états de domination se produisent lorsque les relations stratégiques sont rendues stables et asymétriques, et que la possibilité du renversement de la situation de domination est minime. Pour ce faire, et c'est là qu'elles entrent en jeu, les technologies gouvernementales s'avèrent centrales aux relations de pouvoir et au maintien des états de domination (Lazarrato 2000). Elles se découpent sous la forme de procédures, d'instruments, de techniques, de tactiques et de technologies, ainsi que par leur vocabulaire. Donc, que ce soit les États, les OI ou les ONG, ils exercent tous des pratiques gouvernementales – ou des « techniques de gouvernement », qui peuvent diverger entre elles selon leurs intérêts, et qui sont légitimées et rationalisées.

Au sein de l'administration et de la gestion des camps de réfugié.e.s, ces technologies gouvernementales sont explicites et sont partie intégrante de la culture institutionnelle et organisationnelle du HCR (et des ONG). Pour ces fins de gestion et d'information, des rapports écrits, des dessins, des images, des chiffres, des graphiques, des statistiques, sont produits. Ces informations « normalisées » doivent être stables, combinables et comparables (Hyndman, 2000 : 123). La production de statistiques sur les réfugié.e.s est essentielle pour tout appel de fonds, pour obtenir des subventions et pour la planification. Il s'agit de traduire

²⁸ Foucault décrit ainsi les trois idées maîtresses traversant sa notion de gouvernementalité : « 1. Par "gouvernementalité", j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, quoique très complexe de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument essentiel les dispositifs de sécurité. 2. Deuxièmement, par "gouvernementalité", j'entends la tendance, la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de "gouvernement" sur tous les autres : souveraineté, discipline, et qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement, et, d'autre part, le développement de toute une série de savoirs. 3. Enfin, par 'gouvernementalité', je crois qu'il faudrait entendre le processus, ou plutôt le résultat du processus par lequel l'État de justice du Moyen Âge, devenu au XVème et XVIème siècle État administratif, s'est trouvé petit à petit gouvernementalisé. » Foucault (2004 : 111-112).

les événements et les activités sur le terrain en un langage compréhensible pour les fonctionnaires dans les bureaux régionaux et à celui de Genève, qui passe par la standardisation de rapports, la production de statistiques, l'élaboration de projets de développement communautaire. L'information provenant d'un lieu spécifique est ainsi normalisée pour être ensuite comparée aux autres rapports provenant de lieux divers. Les techniques de normalisation permettent de structurer l'exercice du pouvoir, par l'énonciation de règles juridiques, de règlements, de rapports financiers, et de protocoles de calcul pour la connaissance et la comparaison des populations – de réfugié.e.s dans notre cas.

D'autres procédures caractérisant les modes de gouvernementalité du HCR, comme par exemple les « comptages de têtes » (headcount), les rapports de situations, les biodatas (Hyndman, 2000 : 122), s'avèrent en effet des modes de gestion mais surtout des méthodes de contrôle et de surveillance. Ces procédures laissent transparaître des relations de pouvoir controversées entre les réfugié.e.s et OH. Comme nous le mentionne Escobar (1995 : 107) :

Facts are presented in standardized ways, so that they can be retold if necessary. In this sense, facts must be seen as an aspect of social organization, a practice of knowing that, through the use of ready-made categories, constructs an object as external to the knower and independent of him or her.

En effet, les comptes-rendus sont en général retransmis entre les agences et organisations humanitaires, mais cette standardisation se fait aux dépens de la prise en compte du contexte historique et local de chaque « espace ». Attardons-nous quelque temps sur la pratique du « comptage » de la population réfugiée dans un camp, le *headcount*, une forme de recensement, car celle-ci illustre assez clairement un des types de pouvoir à l'œuvre dans les camps, un « état de domination » très mal vécu par les réfugié.e.s, perçu comme un mode de gouvernance coloniale. Nous transposerons les propos rapportés par un responsable du HCR au Kenya, interviewé par Hyndman (2000 : 127), car le vocabulaire employé par ce dernier nous apparaît lourd de sens :

In June 1993 at Mandera refugee camp in northern Kenya, a headcount of Somali refugees was discretely organized by UNHCR. The purpose of the exercise was to determinate the actual size of the population and thus to reduce the inflated number of false ration cards circulating in the camp. The plan was devised secretly, so that the refugees would not subvert the counting process. At five in the morning approximately 200 Kenyan police and army personnel surrounded the camp. Six

counting centres had been set up. All refugees were awakened and instructed to move to the nearest centre, each of which was fenced and guarded. UNHCR staff, many whom had flown in from other locations to assist, communicated by walkie-talkie between the centres. Their first objective was to get all refugees inside any one of the six fenced site. Refugees then filed through narrow corridors through which only one person at a time could pass. Here they were counted – their hands marked with ink to signify this – and moved to the next area cordoned off within the fenced centre. Registration numbers were allocated, ration cards issued, and refugees released back into camp. The exercise was complete by early morning.

Cette pratique du comptage de têtes est monnaie courante, quoique son exercice varie parfois d'un camp à l'autre. Cependant, elle s'avère souvent problématique pour le HCR et les autres agences administratives, les réfugié.e.s ne faisant pas toujours preuve de bonne volonté pour se plier à ce type d'exercice et aux méthodes employées, à juste titre. Ces derniers affirment qu'ils n'ont pas l'impression que leur dignité humaine est respectée, et de plus, cette expérience leur rappelle un état d'esclavage (Hyndman, 2000 : 128). Hyndman fait notamment référence à deux occasions où les réfugié.e.s du camp de Kakuma au Kenya ont tenté de subvertir le processus. Une première fois, ils ont renversé les clôtures installées pour l'exercice, une autre fois ils ont kidnappé un travailleur humanitaire participant au procédé de comptage.²⁹

Ces procédures de contrôle et de surveillance présentent une étrange ressemblance avec les technologies du pouvoir disciplinaire, telles que théorisées par Foucault. Le pouvoir disciplinaire est un pouvoir non souverain qui s'attarde à l'individu, à l'homme-corps, tandis que le biopouvoir est un pouvoir non-disciplinaire qui s'adresse à la masse, à l'homme-espèce. Comme le résume Katia Genel (2004, s.p.) en citant Foucault (1997 : 216), ces deux technologies du pouvoir ne sont pas mutuellement exclusives, la biopolitique se superpose à la technologie disciplinaire, « l'emboîte et l'intègre », « va l'utiliser en s'implantant en elle ». La surveillance, la punition et le dressage composent les techniques du pouvoir disciplinaire, tandis que la biopolitique fonctionne selon des méthodes de régulation, de monitorat et de normalisation. Ainsi, l'exemple de l'administration, de la gestion, de la planification des camps de réfugié.e.s, ainsi que du contrôle et « dressage » de populations des camps, illustre

²⁹ Mais au final, après des menaces telles « si il n'y a pas d'enregistrement, il n'y aura pas de distribution de nourriture et les donateurs ne fourniront plus de vivres » (Hyndman, 2000 : 131) et des négociations entre le HCR et des membres influents (politiques, religieux) auprès des communautés de réfugié.e.s, la pratique du comptage a toujours lieu.

de manière éclatante cet emboîtement entre les deux techniques de pouvoir. Comme le note Agier (2008 : 270), l'obsession administrative de la catégorisation collective des réfugié.e.s va de pair avec une consolidation des espaces « hors-lieux », « faits pour des « populations ainsi désubjectivées et catégorisées à part ».

2.3 Le camp comme « état d'exception ordinaire » : quelles implications ?

Giorgio Agamben, philosophe italien contemporain, s'est penché sur les travaux de Foucault portant notamment sur les concepts de biopouvoir et de souveraineté. À travers sa relecture propre, il développa ses propres thèses. L'une d'elles nous intéressera en particulier, développée autour de la théorie de « l'état d'exception ». Bien que nous conservions quelques réserves à l'égard des théories d'Agamben, notamment concernant sa matrice du camp, il n'en demeure néanmoins un auteur important à notre avis pour une analyse des camps de réfugié.e.s en tant qu'espace d'exception et des structures encadrant les rapports de pouvoir et les violences générées qui s'y déroulent.

Pour Agamben, la biopolitique est ontologiquement liée au pouvoir souverain originel, alors que pour Foucault, la naissance de la biopolitique s'est faite dans un contexte historique particulier où la vie est devenue un enjeu de pouvoir. Cependant, Foucault entrevoit le biopouvoir comme l'orientation de la politique moderne, Agamben le contredit en affirmant que le concept de biopouvoir est l'essence même de la politique.³⁰ Agamben postule donc que l'existence des États s'est constituée à travers l'exclusion de la vie nue (*zoé*) du *polis*.³¹ L'État s'est fondé sur l'état d'exception, l'exception étant la décision du souverain d'exclure la vie nue (la vie purement biologique) du politique. Le pouvoir du Souverain est donc

³⁰ Agamben estime que les analyses de Foucault échouent à rendre compte des rapports entre l'État moderne et l'État totalitaire à partir du XXe siècle, excluant ainsi de son champ d'étude les effets de la souveraineté sur la vie (Giassi, 2009 : 10).

³¹ Agamben emprunte à Aristote ses deux conceptualisations de la vie : « Les Grecs ne disposaient pas d'un terme unique pour exprimer ce que nous entendons par le mot vie. Ils se servaient de deux mots [...]: *zoé*, qui exprimait le simple fait de vivre, commun à tous les êtres vivants (animaux, hommes ou dieux), et *bios*, qui indiquait la forme ou la façon de vivre propre à un individu ou à un groupe. » (Agamben, 1997 : 9).

biopolitique (le lien entre le pouvoir et la vie) et réside dans le « ban³² », ce pouvoir exceptionnel d'exclure (bannir) un individu de la communauté politique.

Cette relation de ban brouille la distinction entre ce qui est intérieur et extérieur au droit, car l'individu banni ne se retrouve pas uniquement en dehors de la loi, il est abandonné par elle. En d'autres termes, il s'agit de l'exclure en se comportant comme si cet individu n'existait plus. Il devient ainsi « exposé au seuil où vie et mort, extérieur et intérieur se confondent car le banni est voué à une mort certaine quand il est ainsi exclu de l'aide matérielle de la société de ses semblables » (Giassi, 2009 : 11). Ainsi, contrairement au *faire vivre et laisser mourir* de la biopolitique foucauldienne, Agamben la conçoit comme une stratégie de « faire survivre ». Par le ban, l'individu se trouve forcé de vivre l'existence d'un « homo sacer³³ », une vie nue, purement biologique, en contradiction avec l'individu vivant dans la *polis*, incarnant un sujet politique, citoyen. L'espace politique (la sphère) du pouvoir souverain s'est donc construit à travers une double exception, « une zone d'indifférence entre le sacrifice et l'homicide » (Ansaldi 2010).

On dira souveraine la sphère dans laquelle on peut tuer sans commettre d'homicide et sans célébrer un sacrifice, et sacrée, c'est-à-dire exposée au meurtre et insacrifiable, la vie qui a été capturée dans cette sphère (Agamben, 1997 : 93).

La figure de l'*homo sacer* développée par Agamben vient illustrer la relation originaire du biopouvoir que ce dernier conçoit. Car c'est à travers la représentation du citoyen que la vie nue (*zoé*) entre dans la *polis*, s'effaçant pour ne faire apparaître que le *bios*, l'existence politique (Rygiel, 2010 : 106). L'État sépare les individus entre ceux à qui il reconnaît politiquement une existence humaine entière, et ceux au statut de vie politique non-reconnue, une vie nue. Ce sont les Droits de l'Homme qui permettent à la vie nue, dès la naissance, d'être incorporée dans l'exercice de la citoyenneté. Ce qu'Agamben (2003 : 10) appelle la relation d'exception incarne alors un « dispositif originaire grâce auquel le droit se réfère à la vie et l'inclut en lui du fait même de sa propre suspension ». L'établissement de camps de réfugié.e.s est toujours accompagné par ses justificatifs de temporalité et d'exceptionnalité,

³² Dans l'ancien droit germanique, le terme de ban désigne à la fois l'exclusion de la communauté et le commandement ou l'enseigne du souverain (voir Giassi, 2009 : 14).

³³ L'*homo sacer* est l'individu qui peut être tué sans que cela ne constitue un meurtre, mais qui ne peut non plus être sacrifié. Il est exclu à la fois du droit humain et du droit divin.

mais en réalité, devient l'ordre normal des choses et un espace de « temporalité permanente » (Diken 2004 ; Rygiel 2010). Le camp, selon Agamben, matérialise cet espace où la politique devient (bio)politique, où la vie nue - et non pas le sujet citoyen - devient le sujet de la politique lorsque l'état d'exception est déclaré. Agamben considère qu'il y a camp chaque fois que l'on rencontre une structure où il est impossible de faire la distinction entre l'existence biologique et l'existence politique, entre le fait et le droit : « l'essence du camp consiste dans la matérialisation de l'état d'exception et dans la création qui en résulte d'un espace où la vie nue et la norme entrent dans un seuil d'indistinction » (Agamben, 1997 : 187). Le camp de réfugiés est un exemple de cette zone d'indistinction où les individus peuvent être sujets à diverses formes de violences sans conséquences légales – ou très rarement - sur ce territoire qui est en dehors de l'ordre juridique normal (Owens, 2009 : 9). Le ou la réfugiée représente aujourd'hui cette fiction de l'homo sacer qui incarne la fracture entre l'humain et le citoyen, entre naissance et nationalité, la personne réfugiée révèle les conditions de la souveraineté et le caractère contradictoire des organisations et associations travaillant à la protection des droits humains des réfugié.e.s, qui insistent sur le fait que leurs actions sont purement d'ordre humanitaire, et non politique.

Bien que nous saisissons le caractère métaphorique qui accompagne le sens littéral qu'octroie Agamben à sa problématisation de la « vie nue » et sa figuration abstraite du camp, cela nous semble toutefois poussé à l'extrême en ce qui concerne les camps de réfugié.e.s³⁴. Si la théorisation d'Agamben autour du statut d'exception des camps nous est utile pour mieux comprendre la macrostructure régissant la vie des réfugié.e.s et comment cet état d'exception peut faciliter de multiples formes de violences au sein des camps, il devient cependant important de ne pas accepter que les réfugié.e.s soient réduits à la vie nue, à un statut de victimes impuissantes. D'ailleurs, les philosophes Negri et Casarino se montrent réticents au paradigme du camp d'Agamben, critiquant le fait qu'il promet un sentiment d'impuissance face à l'état d'oppression :

³⁴ Le paradigme du camp tel que développé par Agamben est problématique à plusieurs niveaux. Notamment, il tend à traiter l'espace de manière monolithique, unifiée et ahistorique plutôt que d'analyser la spécificité propre à chaque type de camps ou d'espaces semblables aux camps, qui fonctionnent selon une logique de gouvernance et selon des pratiques matérielles qui leur sont uniques (Rygiel, 2010 : 111).

From a logical standpoint, it is possible to think all this: the naked bodies of the people in the camps, for example, can lead precisely in this direction. But this is also the point at which this concept turns into ideology: to conceive of the relation between power and life in such a way actually ends up bolstering and reinforcing ideology. Agamben, in effect, is saying that such is the nature of power: in the final instance, power reduces each and every human being to such a state of powerlessness (Negri et Casarino, 2004 : 174).

À cet égard, le projet biopolitique développé par Foucault vient combler cette dimension complètement absente des analyses d'Agamben, soulignant la relation étroite entre les formes de subjectivités et les technologies de pouvoir. Cette notion foucauldienne de biopouvoir refuse l'idée d'une structure transcendantale unique du pouvoir agissant du haut vers le bas, de l'État (actif) par opposition aux individus (passifs).³⁵ Foucault met plutôt l'accent sur les effets de subjectivation du pouvoir, qui à la fois assujettit et produit des sujets³⁶ (Giassi, 2009 : 10). L'enjeu, face à la situation d'exception dans laquelle se retrouvent les personnes réfugiées, est plutôt du ressort de l'élargissement des mécanismes de participation des personnes déplacées – une démocratisation de l'espace des camps. À cet égard, il importe désormais de nous pencher sur la question du pouvoir et de sa relation avec les stratégies de résistance; en d'autres mots, si nous souhaitons dépasser l'image de la victime passive et vulnérable que transmet et perpétue l'humanitaire, il est impératif d'observer les formes d'agentivité chez les réfugié.e.s au sein de la structure du camp. De plus, en privilégiant une conception foucauldienne du pouvoir, nous nous en trouvons mieux outillée pour concevoir non seulement les rapports de pouvoir entre les humanitaires et le réfugié.e.s, mais entre les réfugié.e.s eux-mêmes.

³⁵ Agamben persiste plutôt à investir le pouvoir souverain et à développer une théorie unitaire du pouvoir, « un » pouvoir absolu sur la vie nue, au lieu de considérer les mécanismes à l'œuvre dans l'exercice du pouvoir (Genel, 2004, s.p.). Mais il est vrai que les multiples formes de pouvoir absolu sur la vie – et sur la mort – que peuvent exercer les institutions et les organisations qui décident de soigner et de ne pas soigner des personnes à l'abandon, de leur donner suffisamment de nourriture ou pas, de les faire vivre ou de les laisser mourir, composent une réalité bien présente au sein des camps de réfugié.e.s.

³⁶ D'où l'expression de Foucault qui affirme qu'il faille couper la tête du roi lorsqu'on veut penser le pouvoir (comme étant une relation). Voir Foucault (1976, p. 117).

2.4. Pouvoir et résistance

Au cœur de ses travaux, Agamben s'est appliqué à démontrer comment la biopolitique s'intéresse à la vie nue, prisonnière des catégories et des dispositifs d'un pouvoir qui la traite comme telle, un vie exposée au pouvoir et administrée. Cependant, la réflexion d'Agamben est plutôt limitée lorsque vient le temps d'élaborer sur le potentiel de résistance – des réfugié.e.s – face au « pouvoir souverain »³⁷.

Contrairement à Agamben, Foucault plaide pour une vision du pouvoir qui ne soit pas que négative, mais aussi productive. Un pouvoir répressif mais aussi productif. Les individus sont constitués à travers les relations de pouvoir. Dans son ouvrage *Surveiller et Punir*, Foucault établit une généalogie du pouvoir/savoir de la société moderne, avançant que la résistance au pouvoir ne pouvait exister dans le modèle du pouvoir souverain et que c'est seulement avec la venue du pouvoir disciplinaire qu'elle émerge, en réaction aux techniques disciplinaires œuvrant au modelage et au contrôle des corps et de la psyché. Comme nous l'avons vu précédemment, avec sa notion de « gouvernementalité », Foucault effectue un déplacement théorique au sein de sa problématique du pouvoir en se penchant sur les processus de subjectivation. Ainsi, il met de l'avant le déploiement du pouvoir social de la société moderne, un pouvoir certes contraignant mais aussi habilitant. Il est constitué d'un ensemble de techniques et de rapports locaux qui se consolident par un mécanisme à la fois productif et répressif. En même temps que les sujets participent et sont constitués à travers les relations de pouvoir, Foucault souligne la possibilité des sujets de se libérer des relations de pouvoir, puisque le pouvoir n'est jamais absolu et qu'en tant que relation, il est réversible. Cette résistance, il la positionne tout d'abord au sein de mécanismes qu'il nomme « microphysiques du pouvoir ». En effet, au lieu de centrer ses analyses du pouvoir sur

³⁷ En effet, Agamben n'ouvre une brèche quant aux possibilités de résistance qu'en toute fin de son ouvrage *Homo Sacer* où il tente de créer une voie de sortie entre le paradigme du camp et la vie nue, ou comment passer d'une impuissance à une puissance, vers un homo sacer « résistant ». En réalité, Agamben va suivre le chemin emprunté par Foucault pour asseoir sa pensée sur la question de la résistance et de la liberté. S'appuyant sur les deux formes de pouvoir théorisées par Foucault (technologies politiques et technologie de soi), Agamben va développer sa notion de résistance à l'intersection de ces deux pouvoirs et plaider pour une nouvelle structure de la subjectivité. Là où la vie est assujettie au pouvoir par sa déshumanisation, soutient Agamben, il y a toujours une possibilité de re-subjectivation du sujet, mais sans qu'il ne s'agisse d'une nouvelle sujétion (Anke Snoek, 2010 : 60-64).

l'utilisation légitime ou illégitime du pouvoir par l'État, Foucault privilégie une analyse du pouvoir au niveau micro, où l'État est en fait la résultante de rapports sociaux de pouvoir. Le pouvoir opère localement, de manière diffuse à toutes les extrémités de la société et ce dans les pratiques du quotidien. Considérant que les sujets structurent et circonscrivent les actions et les comportements des autres sujets, et que ces mêmes sujets intériorisent et sont modelés par les processus de normalisation, l'analyse micro des rapports de pouvoir et de ses effets de domination est centrale pour Foucault, surtout lorsqu'il s'agit de réfléchir sur les stratégies de résistance. Car là où il y a pouvoir, il y a résistance. Cette dernière affirmation fait d'ailleurs partie des cinq propositions qu'énonce Foucault (1976 : 121-127) à partir desquelles il entend étudier le pouvoir.

Premièrement, le pouvoir ne se possède pas car il n'est ni une substance ni une essence. Le pouvoir est une relation, il circule et il se manifeste dans l'action. Deuxièmement, les relations de pouvoir sont imbriquées parmi d'autres types de relations : économiques, familiales, sexuelles, jouant un rôle à la fois conditionnant et conditionné. En troisième lieu, il faut se détacher de la conception binaire du pouvoir, soit dominant/dominé, puisque les types de rapports de force sont multiples et s'étendent parmi tous les foyers de la société en créant des affrontements locaux. Le pouvoir ne vient donc pas « d'en haut », et en ce qui a trait aux grandes dominations, elles sont « les effets hégémoniques que soutient continûment l'intensité de tous ces affrontements ». Quatrièmement, les relations de pouvoir sont « à la fois intentionnelles et non subjectives », il s'agit de tactiques aux objectifs explicites mais sans toutefois relever de l'ambition d'un seul individu. Et finalement, pour en revenir à notre point de départ : il n'y pas de pouvoir sans résistances. En effet, il n'existe pas *une* résistance mais *des* résistances, dans la mesure où elles sont « possibles, nécessaires, improbables, spontanées, sauvages, solitaires, concertées, rampantes, violentes, irréconciliables, promptes à la transaction, intéressées, ou sacrificielles » (1976 : 126). Elles sont inévitables, mobiles et transitoires, se formant là où les relations de pouvoir s'exercent, c'est-à-dire au cœur de toutes les ramifications du corps social. En effet, suite aux critiques ou malentendus de sa relecture, où l'on était tenté de penser que puisqu'il n'y pas de « dehors » des matrices de pouvoir et que le sujet est forcément un instrument ou un effet des réseaux de pouvoir, Foucault (1994a : 741) revient sur sa notion de résistance et précise :

Je n'ai pas voulu dire que nous étions toujours piégés, mais au contraire, que nous sommes toujours libres. Enfin, qu'il y a toujours la possibilité de transformer les choses ... s'il n'y avait pas de résistance, il n'y aurait pas de rapports de pouvoir. Parce que tout serait simplement une question d'obéissance. Dès l'instant où l'individu est en situation de ne pas faire ce qu'il veut, il doit utiliser les rapports de pouvoir. La résistance vient donc en premier, et elle reste supérieure à toutes les forces du processus ; elle oblige, sous son effet, les rapports de pouvoir à changer. Je considère donc que le terme de « résistance » est le mot le plus important, le mot-clé de cette dynamique.

Bien que Foucault n'ait jamais fait mention des dynamiques de genre au sein de ses écrits, l'apport constructif de ses théories au sein de la pensée féministe est incontestable. Foucault, dans ses derniers écrits, va revenir sur sa conceptualisation du pouvoir et l'approfondir davantage, en y développant cette fois sur le thème des états de domination. La domination est selon lui un type bien spécifique de pouvoir. Que ce soit au niveau macro ou micro, elle se produit lorsque des relations de pouvoir se retrouvent dans une certaine immobilité et en continue asymétrie, où les marges de liberté et de résistance se voient considérablement réduites. On passe donc d'une relation fluide où l'échange est réciproque à une relation unilatérale dictant le comportement d'autrui (Foucault, 1982 : 225). C'est ainsi que s'impose et se maintient un état de domination. Si Foucault reconnaît la nature oppressive et stagnante de l'état de domination, il n'en conclut pas pour autant qu'il s'agisse d'un système totalisant, contrairement par exemple aux théories féministes radicales pour lesquelles le système de domination fondé sur le genre est systémique, la domination du patriarcat. Au contraire, Foucault soutient que même les mécanismes de domination à une échelle plus globale sont traversés et transformés par les formes les plus infimes de relations de pouvoir, et que l'étude des états de domination au niveau macro n'est donc pas la priorité puisqu'ils sont la résultante des micropouvoirs (Munro, 2003 : 90). C'est pourquoi il est important de différencier au sein de notre analyse les diverses structures de pouvoir dans les camps, soit celles de la « famille » humaine et celles de la population réfugiée, et d'observer leur interaction. Si Foucault accorde une importance particulière aux micropratiques des relations de pouvoir, c'est parce qu'il estime qu'elles détiennent la clé afin de comprendre comment les états de domination au niveau global peuvent naître et comment ils peuvent être subvertis et démantelés à la source. Mais il n'écarte pas pour autant de ses analyses les macrostructures

sociales et le phénomène de l'État, étudiant comment le pouvoir circule à travers les discours, les pratiques sociales et les contextes institutionnels (Allen, 1996 : 272).

Joan Scott écrivait : « gender is a primary field within which or by means of which power is articulated » (1988 : 45). Ce que soutient Scott, c'est qu'une critique féministe du genre doit passer par une critique féministe du pouvoir. C'est ainsi que Foucault fournit des outils intéressants afin de développer une analyse davantage perspicace des relations de genre en lien avec le pouvoir. L'auteure Amy Allen offre une lecture qui nous semble des plus lucides et constructives de l'œuvre de Foucault, mais non exclusivement, au sujet de la conceptualisation du pouvoir et de la résistance. Comme nous l'avons introduit au premier chapitre, elle développe (1998) une conceptualisation du pouvoir qui permet d'échapper au dualisme présent au sein des analyses féministes traditionnelles, entre un pouvoir qui ne soit que domination, ou alors un pouvoir en tant qu'émancipation (empowerment). Comme nous l'avons étayé au premier chapitre, Allen reprend l'analyse des dynamiques de pouvoir sous trois différents angles : le pouvoir « sur », le pouvoir « de » et le pouvoir « avec », pour penser la domination, l'émancipation-résistance et la solidarité-coalition comme des instances interreliées de pouvoir (Allen, 1998 : 33).

Appliquée concrètement aux camps de réfugié.e.s, cette conceptualisation des modalités du pouvoir nous permet d'avancer une vision et une analyse plus pointue des mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans les camps. Dans le « pouvoir sur », on retient bien entendu le pouvoir que détient le HCR sur le contrôle et la gestion des populations réfugiées, et sur l'administration et la planification de l'espace des camps. On retrouve aussi des « dominations d'exceptions » (Agier, 2008 :126), où des individus ou des organisations peuvent énoncer d'autres règles qui leur sont propres et exercer ainsi des dominations d'exception. C'est le cas par exemple des cours de justice coutumière et de l'attribution d'un large éventail de pouvoirs arbitraires aux leaders communautaires (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 261). Mais on retrouve aussi le pouvoir exercé par un ou des groupes de réfugié.e.s sur un ou plusieurs autres réfugié.e.s. On peut notamment penser aux groupes de personnes discriminés et mis à l'écart de la communauté, comme les personnes atteintes du VIH-SIDA. Les appartenances ethniques, religieuses et les différences de sexe, de classe ou d'âge sont aussi des catalyseurs. Et le tout bien entendu traversé par les dynamiques de genre.

Les cas de violences familiales (que nous verrons au prochain chapitre) sont elles aussi un exemple de ce pouvoir « sur », comme le sont tous les cas de VSLG.

Le « pouvoir de » fait état des résistances et des situations d'émancipation des réfugié.e.s. À certains égards, les approches fondées sur les droits et les communautés³⁸, visant à « distribuer » le pouvoir un peu plus vers le « bas », ont ce type de pouvoir comme objectif. Donc en créant ces espaces où les réfugié.e.s peuvent exprimer leurs besoins, certes on transforme quelque peu les relations de pouvoir en donnant une marge de manœuvre plus grande aux réfugié.e.s, mais il faut demeurer prudent avec les discours officiels tendant à établir l'adéquation entre émancipation et « donner davantage de pouvoir » au femmes réfugié.e.s par exemple. Ceci signifie qu'il faille rester vigilant quant aux positions de pouvoir exercées par les femmes : par quel processus sont-elles amenées ou choisies pour occuper telle position au sein des prises de décision, quelles femmes – de quelles communautés ethniques, classes sociales, etc., proviennent-elles et quels intérêts défendent-elles? Et surtout, quel poids représentent-elles parmi l'ensemble des réfugié.e.s impliqué.e.s dans les processus de prise de décision? Néanmoins, l'accès des femmes aux diverses instances de démocratisation de l'espace des camps est crucial, car l'absence d'organisations de femmes et le silence de leurs voix au sein des structures de pouvoir du camp accentue leur confinement à la sphère domestique et les biais de genre dont peuvent faire preuve les OH peuvent avoir pour conséquence – et c'est généralement le cas – que les structures de pouvoir des réfugié.e.s soient à dominance masculine (McLean, 1999 : 9-10).

Le « pouvoir avec » se traduit dans les camps par des initiatives collectives créées par les réfugié.e.s eux-mêmes (tel des médias, des projets dans les écoles primaires, etc.), ainsi que des associations diverses de réfugié.e.s autour de projets ou d'objectifs communs, pour une meilleure représentation des intérêts de ces groupes. Cependant, certains de ces groupes ont davantage d'appui auprès des OH, et sont donc en meilleure position de voir leurs intérêts compensés et de se retrouver en situation de pouvoir par rapport à d'autre(s) réfugié.e.(s).

³⁸ Nous aborderons ces approches au prochain chapitre.

Conclusion

Bien que ni Foucault, ni réellement Agamben n'aient fondé leur développement théorique sur l'étude des camps de réfugié.e.s, nous estimons que le cas des camps de réfugié.e.s est un des exemples les plus accompli illustrant l'inquiétante « ambigüité de l'humanitaire » (Agier, 2008 : 16). Cette ambigüité est celle qui repose sur une double personnalité de l'humanitaire, celle qui protège, soigne, nourrit, et celle qui abuse de son pouvoir dans l'impunité. Les États hôtes refusant de prendre les réfugié.e.s sous leur responsabilité, ils ont relégué l'administration de leur existence à une agence internationale (soit le HCR ou l'UNRWA, dans le cas des camps palestiniens) qui n'ont pour mandat que d'assister et de protéger leur « vie nue » (Hanafi et Long, 2010 : 15). La ségrégation dans les camps des exilé.e.s est la condition pour recevoir une assistance et une protection. Ce qui, comme le soulève Agier (2008 :130), va à l'encontre de la Convention de Genève sur les réfugiés énonçant les trois principales règles d'action du HCR en termes de solutions aux situations de déplacements forcés : soit l'intégration sur place, soit la réinstallation dans un pays tiers ou soit alors le rapatriement³⁹ (Agier, 2008 : 131).

La situation d'exception intervient lorsqu'il n'existe aucune citoyenneté de fait (ni celle de leur pays d'origine, ni celle du pays d'accueil). Les droits des réfugié.e.s dépendent de ceux qui ont le pouvoir sur leur vie dans les camps. Ensuite, cette situation consolide un espace d'exception où les OH installent et consolident « pendant des mois, des années ou des décennies son propre espace et son propre mode de gouvernement » (Agier, 2008 : 134) où la logique politico-juridique est suspendue et remplacée par une autre, qui devient la règle, celle de l'exception. Le tout consolidant un « régime d'exception », où les camps de réfugié.e.s s'avèrent être des zones de non-droits et de pouvoirs d'exception. Cependant, comme nous l'avons vu en dernière instance, les camps de réfugié.e.s ne sont pas des espaces de pouvoir absolu, contrairement au paradigme du camp développé par Agamben. Car comme Foucault, nous croyons qu'il existe des espaces, aussi petits soient-ils au sein de chaque structure de pouvoir, pour que des actions et des résistances prennent forme. Cette conception des

³⁹ Le rapatriement par le HCR des personnes réfugié.e.s est la solution la plus répandue des trois, cependant elle est en général synonyme de « retours forcés » organisés en tant que « rapatriements collectifs ».

relations de pouvoir et de résistance est selon nous un élément-clé pour tenter de mieux comprendre comment s'opèrent les dynamiques de genre au sein des camps, et les violences et insécurités qui en résultent, et surtout pour tenter de penser certaines pistes de solutions. La prise en compte de la problématique du genre et des structures de pouvoir est ici importante puisque celles-ci déterminent l'accès équitable ou non des réfugié.e.s aux ressources, aux prises de décisions, et les politiques. Les relations de pouvoir fortement hiérarchiques entre les réfugié.e.s, les ONG, le HCR et la population locale qui définissent l'environnement du camp, posent un défi considérable à toute tentative de faire réussir les programmes d'égalité de genre des OI auprès des réfugié.e.s (Katarzyna Grabska, 2011 : 91) et c'est ce à quoi nous nous attarderons dans notre prochain chapitre.

CHAPITRE 3

DÉFIS ET OBSTACLES : VERS UNE SÉCURITÉ POSITIVE

Au chapitre précédent, nous nous sommes efforcée de démontrer que la biopolitique de l'encampement ainsi que sa situation d'exception font des camps de réfugié.e.s des espaces propices à toutes sortes de violences et d'insécurité, notamment pour les femmes. De ce fait, la mise en pratique de programmes et politiques en matière d'égalité de genre et de la protection des femmes réfugiées contre les VSLG apparaît comme un défi majeur. Dans ce qui suit, nous nous pencherons sur les stratégies pour contrer les VSLG dans les camps et les politiques en matière de genre, ainsi que sur les principaux acteurs chargés de leur mise en œuvre, soit le HCR et les ONG. Nous tenterons d'en étayer le potentiel, les failles et les obstacles, pour ensuite déboucher sur ce qu'une sécurité positive incarne et sur ce qu'elle peut offrir.

3.1 Le HCR : ses responsabilités et ses engagements en matière d'égalité de genre et de lutte contre les violences sexuelles et liées au genre.

En assumant, à leur arrivée dans les camps, l'effondrement des structures sociales familiales aux réfugié.e.s et en leur en imposant de nouvelles, les agences et organisations humanitaires endossent des responsabilités importantes et se situent au cœur des structures de pouvoir régissant les camps de réfugié.e.s. Les rapports que les agents humanitaires construisent et entretiennent avec les personnes réfugiées influencent et organisent directement les relations entre les réfugiés eux-mêmes. Les responsabilités qui leur incombent sont de taille. À cet égard, le HCR s'est appliqué, depuis ces vingt dernières années, à développer de nouvelles politiques et stratégies pour mieux protéger les femmes réfugiées et promouvoir l'égalité entre les genres⁴⁰. Comme nous l'avons étayé au premier chapitre, depuis l'adoption par le HCR de la *Politique sur les femmes réfugiées* en 1991, les politiques sur le genre ont évolué considérablement, où les concepts de parité, d'intégration de la dynamique de genre à tous les

⁴⁰ Voir notamment : « Politique sur les femmes réfugiées » (UNHCR 1990), « Principes directeurs sur la protection des femmes réfugiées » (UNHCR 1991), « Violence sexuelle à l'encontre des réfugiés : Principes Directeurs concernant la prévention et l'intervention » (UNHCR 1995), « Manuel du HCR pour la protection des femmes et des filles » (UNHCR 2008).

niveaux et l'autonomisation des femmes réfugiées sont devenus des éléments clés dans l'exécution des mandats du HCR (Olivius, 2011 : 2). Cependant, la grande partie de la littérature qui traite du sujet partage au moins un constat en commun : malgré les efforts considérables démontrés par le HCR pour tenter de renverser la situation, l'écart entre la théorie et la pratique demeure le plus grand défi (Kumin, 2008 ; Hyndman, 2000, 2004 ; Freedman, 2010, Grabska, 2011). Dans ce qui suit, nous présenterons les politiques et les stratégies en matière de genre élaborées par le HCR, le potentiel qu'elles offrent et nous analyserons certains obstacles à leur réussite.

3.1.1 L'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité (AGDM), et l'approche fondée sur les droits et la communauté

L'un des particularismes majeurs du HCR réside en ce que ce dernier se révèle être l'un des rares décisionnaires et prestataires de services sociaux opérant au niveau supranational, endossant le rôle de « gouvernement » des individus sous sa protection (Olivius, 2011 : 3). Mais cette gouvernance se fait de manière assez diffuse, le HCR décentralisant ses responsabilités pour les renvoyer à divers ONG internationales et locales. En effet, le HCR a pour responsabilités l'installation et la gestion de camps de réfugié.e.s (et de PDI), généralement sous-traitées à d'autres organisation humanitaires internationales, ce qui inclut l'approvisionnement en nourriture (assuré par le Programme alimentaire mondiale – PAM) et en fournitures, les services médicaux de base, l'enseignement scolaire primaire (UNICEF y est un partenaire important), la sécurité des camps. En étant à la tête de ce « gouvernement humanitaire » (Agier, 2008), le HCR remplit une autre fonction majeure, celle d'émettre des politiques, des plans d'actions, et des lignes directrices, de rédiger des manuels et des guides pour son personnel, de mettre sur pied et d'offrir des formations à ses employé.e.s, sur la problématique de genre notamment, comme nous l'avons signalé au premier chapitre. Le poids et l'étendue de son pouvoir discursif sont considérables, et s'imposent aux autres OI humanitaires qui doivent ajuster leurs politiques à celles des Nations unies, surtout pour des raisons de financement.

Le discours dominant des Nations unies sur les politiques d'égalité de genre étend son influence jusqu'aux bureaux régionaux du HCR et est incorporé à leurs objectifs (Carlson, 2005 : 35). Au niveau opérationnel, un projet de réforme humanitaire fut lancé en 2005 par

les Nations unies pour tenter de résoudre les problèmes d'harmonisation et de coordination de l'aide, et ce, en renforçant la capacité d'intervention humanitaire, la prévisibilité, la responsabilité et le partenariat pour offrir une protection élargie et basée sur la communauté, de manière plus efficace et plus opportune (One Response : 8). Cette réforme fait suite à la mise sur pied par le HCR d'une nouvelle initiative, soit l'approche intégrée de l'âge, du genre et de la diversité (*Age, Gender and Diversity Mainstreaming – AGDM*)⁴¹, développée l'année précédente, en 2004, où l'importance de l'analyse intégrée des critères de genre, d'âge et de diversité fut réitérée au sein de la réforme (notamment en ce qui a trait à « l'approche de responsabilité sectorielle »⁴², où ces dynamiques doivent être intégrées à tous les niveaux d'exécution à tous les secteurs). En effet, la dimension cruciale désormais accordée aux dynamiques de genre a débouché en 2004 sur l'adoption d'une approche à deux volets : « l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les programmes d'une part et des actions ciblées d'autre part » (Excom-UNHCR 2009).

The aim of the AGDM strategy was to ensure a broad participatory, rights- and community-based approach within UNHCR operations, based on an analysis of protection risks from the standpoint of age, gender and other social factors (Excom-UNHCR, 2008).

Comme le mentionne cette définition, l'AGDM est au cœur de l'approche basée sur les droits et sur la communauté. Cette dernière reflète le désir du HCR de s'éloigner d'une perspective axée sur une assistance individuelle dans le domaine des services communautaires pour s'orienter vers une orientation fondée sur les connaissances et les aptitudes des personnes réfugiées et de leurs communautés. Ainsi, en adoptant une approche basée sur les droits et la communauté, le HCR espère encourager, via la stratégie AGDM, « la participation et

⁴¹ Pour une introduction plus détaillée de l'approche AGDM, se référer au premier chapitre, p. 31-33.

⁴² L'approche de responsabilité sectorielle est définie par l'IASC comme suit : « L'approche de responsabilité sectorielle opère à deux niveaux. Au niveau global le but est de renforcer la capacité technique et de préparation à l'échelle du système, afin de répondre aux crises humanitaires en désignant des chefs de file sectoriels au niveau global dans les principaux secteurs ou domaines d'activité, garantissant ainsi une responsabilité de mobilisation dans les secteurs concernés. Au niveau national, l'objectif consiste à assurer une action humanitaire plus cohérente et plus efficace en mobilisant des groupes d'agences, d'organisations et d'ONG pour apporter une réponse stratégique dans tous les principaux secteurs ou domaines d'activité, chaque secteur disposant d'un responsable clairement désigné, comme convenu entre le Coordonnateur humanitaire et l'équipe humanitaire dans le pays. » (IASC, 2006b : 14)

l'autonomie des personnes et des communautés en tant que principes fondamentaux pour remédier aux inégalités et à la discrimination dont les femmes et les filles sont les victimes » (Excom-UNHCR 2009).

Une approche fondée sur les droits est un cadre conceptuel visant à intégrer les normes, les standards et les principes du système international régissant les droits humains au sein des politiques et des programmes des organisations humanitaires. Les fondements de cette approche résident dans les principes de participation et d'émancipation des individus et des communautés afin de créer de véritables changements et de leur permettre d'exercer leurs droits.

This approach [...] is based on the understanding that by placing people of concern at the centre of operational decision-making, and building protection strategies in partnership with them, they will be better protected, their capacities to identify, develop and sustain solutions will be strengthened, and the resources available will be used more effectively. In a rights and community-based approach, people of concern not only have the right to participate in making decisions that affect their lives, but they also have a right to information and transparency from UNHCR and partner staff (UNHCR, 2008 : 5)

La reconnaissance de l'importance de la protection des droits humains par le HCR s'est traduite par la promotion de l'approche fondée sur les droits. Dans son manuel de 2006 « *Operational Protection in Refugee Camps and Settlements* », le HCR précise que cette approche est cruciale afin de remplir les devoirs de protection des réfugiés.e.s. : « In a rights-based approach, human rights principles guide all programming in all aspects of the programming process, including assessment and analysis, programme design (including setting goals, objectives, and strategies); implementation, monitoring and evaluation. » (UNHCR 2006 : 123). Cette nouvelle approche tente de se distancer des politiques allant du « haut vers le bas » pour se diriger vers des stratégies opposées en ce qui a trait au traitement des personnes réfugiées. À cette époque, ces stratégies furent initialement instaurées en réaction aux problèmes de sécurité dans les camps, dont les VSLG, pour améliorer l'efficacité et la qualité de l'aide humanitaire. Mais rapidement, cette nouvelle approche a révélé un potentiel transformateur important des systèmes d'inégalités dans les camps (Szczepanikova, 2005 : 284)

It identifies rights-holders (women, girls, boys and men of concern) and duty-bearers (principally the State and its agents), and seeks to strengthen the capacities of rights-holders to make their claims and of duty-bearers to satisfy those claims. This requires an attitudinal shift in how we work with and for persons of concern: They are no longer viewed as beneficiaries of aid, but as rights-holders with legal entitlements (UNHCR, 2008 : 16).

Le deuxième volet de l'approche fondée sur les droits et sur la communauté est celui de la mise en place d'actions ciblées. Elles ont pour objectif de :

[...] réduire les inégalités dont souffrent les femmes et les filles et de renforcer le processus d'auto-prise en charge et de participation. L'autonomisation civile, politique et économique sert de mécanisme de protection dans la mesure où elle confère aux femmes et aux filles un accès à l'information et aux ressources qu'elles peuvent utiliser pour la protection et la survie d'elles-mêmes et de leurs familles (Excom-UNHCR 2009).

L'accent de ces actions ciblées est particulièrement mis sur les domaines de l'accès à l'éducation, la participation égalitaire et significative au processus décisionnel et sur l'autonomisation économique, les trois piliers selon le HCR de l'autonomisation des femmes réfugiées, sans laquelle une protection effective n'est réalisable (Excom-UNHCR 2009).

Sur papier, les principes et les objectifs de l'approche fondée sur les droits et sur la communauté consistent en des initiatives très louables, mais en observant la distribution des pouvoirs parmi les acteurs humanitaires, puis certaines autres contraintes (financières, politiques, environnementales et contextuelles, organisationnelles), sans parler du biopouvoir qu'exercent les acteurs (à tous les niveaux), on peut de bon droit se questionner sur la réalisation de ces principes et objectifs. Même le Service d'évaluation des politiques (PDES) mentionne quelques-uns de ces constats lors de sa récente évaluation des actions du HCR en matière de VSLG :

On the ground, financial and time constraints, high staff turn-over, a lack of community services staff and lack of training in participatory techniques contribute to this partial failure. Further shortcomings in UNHCR's participatory approach have been identified in the areas of information exchange between UNHCR, Implementing Partners and the refugee community, the transition from participatory assessments to program planning and implementation, the control of resources and the principal relationship between UNHCR staff and people of concern (PDES, 2008).

Par ailleurs, le chercheur Zachary Lomo illustre bien la réalité de la situation :

In the refugee camps in Tanzania and Kenya, refugees I interviewed strongly felt that their rights and freedoms were not being fully upheld by UNHCR. Take, for example, participation by refugees in decision-making processes in crucial areas of their lives, such as repatriation, education, and freedom of movement and choice of residence. While acknowledging that they are sometimes invited by UNHCR to come to meetings, these meetings simply serve as place for UNHCR to inform refugees of decisions already taken by UNHCR, in collaboration with the government and implementing partners (Lomo 2009b).

À la section suivante, nous nous attarderons à soulever certains enjeux au cœur de ces nouvelles politiques du HCR, à savoir plus précisément quels sont les obstacles et les failles qui nuisent au succès de ces nouvelles stratégies.

3.2 Identification des principaux obstacles inhérents aux politiques de genre du HCR

One of the problems with policies to support women refugees and asylum seekers lies in a failure of transmission of the goals of gender sensitivity through all the various bureaux and representatives of a large bureaucratic organization such as the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (Freedman, 2010 : 589).

L'intégration des dynamiques de genre à tous les niveaux au sein des programmes et des interventions humanitaires est fondée sur la croyance qu'une telle approche va permettre d'obtenir une certaine égalité de genre, tout en améliorant le statut des femmes réfugiées par leur autonomisation (Grabska, 2011 : 81). Cette croyance n'est pas injustifiée, mais pour cela, une vigilance accrue et une analyse approfondie d'une situation donnée sont de rigueur. Par exemple, une constatation – et une critique – communément formulée (Grabska 2011, Mc Lean 2011, Turner 2004, Baines 2004, Olivius 2011, Freedman 2010) à l'encontre de cette approche est le danger d'une simplification et d'une essentialisation des concepts de « genre » et de « femmes » risquant de déboucher sur des programmes accentuant les inégalités de genre. Il s'agit en effet d'un problème assez délicat. Ces deux conceptualisations des « femmes » et du « genre », que l'on retrouve au sein des politiques et programmes du HCR, peuvent apparaître *a priori* contradictoires. On y conçoit les femmes comme groupe vulnérable nécessitant une attention particulière dans les camps, mais à la fois comme

partenaires égales dans les processus de décision qui devraient jouir d'un accès équitable aux ressources et services (relations de genre) (Hyndman, 2000 : 71). Ces deux approches ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives. Par exemple, une femme réfugiée qui arrive seule au camp, séparée de ses proches, peut être à prime abord identifiée comme une personne à risque. Mais celle-ci peut ensuite faire preuve de leadership et d'implication au sein de comités de réfugié.e.s, grâce, par exemple, à ses compétences professionnelles. Ce qui démontre que ces deux approches doivent être appliquées selon une vision particulière d'une situation donnée, dans un contexte géographique et historique unique. Les femmes réfugiées ne sont ni vulnérables par nature, ni des participantes égales dans la gouvernance quotidienne des camps. Leurs situations sont dans un même temps déterminées par les politiques du HCR et conditionnées par le contexte dans lequel elles se retrouvent (Hyndman, 2000 : 72).

Le HCR identifie une série d'obstacles à la mise en œuvre de ses politiques en matière de genre : des sujets sensibles; une interaction limitée ou de piètre qualité avec les femmes et les filles; une tendance à penser que les hommes sont le « demandeur principal » et/ou le « chef de ménage »; l'invisibilité des violations des droits des femmes et des filles ; la concentration sur une intervention immédiate; une coordination inadéquate; le manque d'engagement avec les hommes et les garçons; les valeurs personnelles; et un financement insuffisant (UNHCR, 2008 : 20). Comme nous pouvons le remarquer, très peu d'obstacles énumérés par le HCR font référence aux problèmes structurels et organisationnels, l'accent étant davantage mis sur les problèmes « culturels » et sociaux. Nous croyons qu'il serait pertinent de nous pencher sur l'ensemble de ces obstacles, mais en mettant l'accent sur les défis internes à la gestion des camps et à l'ébauche des politiques en matière de genre.

3.2.1 Problèmes de coordination et de collaboration

Dans l'exécution de notre mandat, il arrive souvent que la coordination laisse à désirer entre nous et/ou avec nos partenaires. L'absence d'une approche coordonnée et intégrée, qui implique le personnel de protection, de programmation, des services communautaires et de terrain, ainsi que les partenaires, est une grave entrave à nos efforts de protection envers les femmes et les filles. Ces défis s'amplifient encore dans les contextes de déplacement à l'intérieur d'un pays quand il est en outre impératif d'avoir une coordination interinstitutionnelle encore plus étroite. Si nous

voulons assurer la réussite des initiatives prises pour protéger les femmes et les filles, il est crucial de renforcer la coordination et les partenariats au sein du HCR et avec ses partenaires, notamment au niveau interinstitutionnel (UNHCR, 2008 : 22).

Comme le reconnaît l'Agence elle-même, la coordination et l'harmonisation entre les acteurs humanitaires est vitale pour atteindre les objectifs de parité et de protection des femmes réfugié.e.s. Cette tâche n'est cependant pas évidente. Dans le cadre d'un camp de réfugié.e.s, un nombre important d'organisations internationales, nationales et locales, opèrent dans cet espace, chacune assumant ses responsabilités propres. Ces ONG ayant connu une prolifération considérable, les problèmes de coordination sont devenus un objet d'attention majeur et une source d'inquiétude pour les populations assistées. L'étendue des fonctions et des opérations du HCR, et, par conséquent, de son pouvoir au sein de la communauté internationale, a augmenté considérablement ces deux dernières décennies et n'est pas nécessairement allée de pair avec une collaboration et une coopération accrue avec les autres agences onusiennes et les ONG œuvrant aux mêmes fins (Hyndman, 2000 : 5). Les propos d'un prêtre kenyan, référant au camp de PDI à Burnt Forest, au Kenya, illustrent bien le manque de coordination qui peut survenir dans un contexte de déplacements massifs de populations :

UNDP, MSF-Belgium, MSF-France, NCKK, Catholic Church, Red Cross, human rights organisations, mention them, all of them were here...all of us. Then every agency was doing anything it wanted. There was no co-ordination, no listening to each other... nothing. It was not unusual to find a family with 6 tins of oil from 6 different agencies when they did not have a blanket. By the end of it the displacee was far worse than when he/she fled here for help. The whole issue of helping has been politicised and this has only multiplied problems here ... child prostitution, refusal to return and hence occupation of farm lands, dependency etc. I really wish all these agencies had not come to Burnt Forest...Vulnerability is higher today than it was when the emergency began (Juma, 2003 : 181).

Ces problèmes de coordination et de collaboration sont issus en bonne partie des tensions et des rivalités entre agences onusiennes et ONG, ainsi que de la taille de l'appareil bureaucratique de ces dernières. La faiblesse de coordination entre le HCR, les OI et les ONG (internationales, nationales et locales) a de grandes répercussions auprès des populations assistées, le très grand nombre d'ONG ainsi que l'inadéquation de certaines d'entre elles aux

standards professionnels rendant la coordination difficile, au détriment d'une certaine efficacité.

Les Organisations humanitaires dites non gouvernementales (ONG) regroupent sous cette dénomination un éventail assez large et disparate d'organisations, allant des petites organisations de volontaires, d'organisations religieuses, à celles disposant d'un budget annuel semblable à celui du HCR – soit près d'un milliard de dollars (Ferris, 2003 : 122). Les ONG offrant assistance aux personnes réfugiées ou déplacées n'en sont pas à leurs premières armes. Cependant, depuis les années 1980, les ONG internationales en sont venues à dominer le domaine de l'approvisionnement de l'assistance humanitaire (par sous-traitance des organisations intergouvernementales, telles le HCR, UNICEF, le PAM). Et depuis ces dernières années, elles sont devenues de plus en plus impliquées en matière de protection des réfugié.e.s, une tâche originellement confiée au HCR. Les ONG humanitaires sont pour la majorité sous-contractantes du HCR, en tant que gestionnaires ou fournisseurs de services particuliers aux personnes réfugiées dans les camps. Celles qui ne sont pas employées par le HCR sont souvent hostiles à toutes positions critiques afin de ne pas compromettre leurs chances futures d'entrer dans le cercle du HCR et ainsi d'obtenir d'importants financements (Harrell-Bond et Voutira, 2007 : 284). Cette relation entre le HCR et les ONG est, dans le discours officiel, présentée comme un exemple positif de collaboration et de dialogue entre le HCR et la société civile. Les ONG se présentent comme « représentantes de la société civile », et le HCR comme « membre de la famille U.N. » et « représentant de la communauté internationale ». C'est là l'un des avantages importants pour le HCR de sous-traiter avec des organisations : pouvoir affirmer, en décentralisant ses activités, qu'il agit en partenariat avec la société civile. Cette décentralisation est illusoire, puisque le HCR contrôle et distribue les fonds, dictant les politiques et les programmes pour réfugié.e.s.

Contrairement aux entreprises ayant une logique de marché, les ONG ne sont pas menacées par le niveau d'insatisfaction et les critiques émanant de leurs « clients » - les réfugié.e.s, mais plutôt par le mécontentement des donateurs. Elles sont donc logiquement davantage enclines à répondre aux exigences des bailleurs de fonds plutôt qu'aux revendications des populations assistées. Les critères définissant les succès d'une ONG (capacité de rendre des comptes, gestion et efficacité des dépenses, projets tangibles) ne répondent pas

nécessairement aux valeurs ou aux attentes des populations réfugiées, ou alors que celles de l'élite – les représentants et les leaders communautaires – des personnes réfugiées dans les camps, ce qui est rarement communiqué aux donateurs (Walkup, 1997 : 51).

Plusieurs tentatives ont vu le jour dans l'objectif d'améliorer la coordination et la collaboration entre acteurs humanitaires. En 1993, le HCR et les ONG humanitaires ont entrepris une série d'initiatives en vue d'améliorer leurs relations en termes de coopération. Ces initiatives se sont traduites en des consultations et rencontres internationales appelées « PARinAC » (Partnership in Action) débouchant sur l'élaboration d'un programme d'action pour une collaboration efficace au cœur de leurs mandats d'assistance et de protection des réfugié.e.s (Loesher, 2003 : 17). Au Kenya, par exemple, des ONG plus critiques (nationales et locales) ont dénoncé les PARinAC, accusant le HCR de les avoir volontairement exclues de ses rencontres, car trop « dérangeantes ». En effet, deux ans plus tôt, *l'International Commission of Jurists* (ICJ) a mis sur pied un projet : « The Joint NGO/Refugee Group », dont les objectifs principaux étaient d'aiguiser l'attention du public quant aux réalités vécues par les réfugié.e.s au Kenya, et donc de transformer la couverture médiatique sur cette question, puis de coordonner les activités des diverses ONG offrant des services aux réfugié.e.s, d'encourager le gouvernement à légiférer sur leur statut et enfin de promouvoir la recherche sur les réfugié.e.s au Kenya. Mais le mandat premier était de protéger les droits des réfugié.e.s contre le HCR et la bureaucratie gouvernementale (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 321). En 1993, ce projet avait atteint une ampleur considérable et semblait fonctionner avec succès. La création de PARinAC par le HCR, en invitant à s'y joindre toutes les ONG sauf celles profondément impliquées dans le projet initié par ICJ, marginalisa ces dernières et réduisit considérablement la viabilité du projet, la majorité des ONG s'étant retirées du projet pour se joindre à la création de PARinAC (Juma, 2003 : 184). Cette initiative de « développement de la société civile » créée par le HCR est un exemple reflétant le besoin de contrôle et de pouvoir sur tout ce qui touche de près ou de loin leurs activités et responsabilités. Alors que justement, le HCR reconnaît pourtant l'importance de la collaboration avec les divers acteurs impliqués et leur participation active :

La société civile, notamment les ONG nationales et internationales, les personnes chargées de médiation et les organisations religieuses, joue un rôle vital au niveau de la protection des femmes et des filles, comme l'affirme l'Agenda pour la

Protection. Cela peut être au niveau du plaidoyer et en tant que partenaires d'exécution des activités de protection, comme les propositions de programmes en matière de violence sexuelle et sexiste, les conseils juridiques fournis aux femmes et aux filles ainsi que l'offre de formation à la prise de conscience des droits (UNHCR, 2008 : 118).

Un autre exemple de contrôle qu'exercent les OI est illustré ici par Mme Lafond, journaliste à l'époque pour le Carrefour international de la presse universitaire francophone (CIPUF) :

J'ai visité les camps de Dadaab et de Kakuma, au Kenya. Mes collègues et moi étions « parrainés » par le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM), car nul ne peut entrer dans un camp de réfugié.e.s sans être autorisé et parrainé par une OI ou une ONG. Nos faits et gestes étaient constamment surveillés et contrôlés, et les réfugié.e.s que nous voulions interroger nous étaient à l'avance pré-sélectionné.e.s – en général des réfugié.e.s représentant.e.s de leur organisation. Personnellement, j'ai trouvé très difficile d'aborder le sujet des violences avec la plupart des ONG. Elles ont peu de ressources, leur personnel travaille fort mais ces situations sont négatives pour leur travail : donc moins de financement.

Cet exemple illustre par ailleurs non seulement le pouvoir que détiennent les grandes OI auprès des plus petites ONG, mais aussi le pouvoir que tous ces acteurs exercent au final sur les personnes réfugié.e.s. Car il ne s'agit pas ici d'idéaliser les organisations locales, en opposition au HCR, au contraire, mais plutôt de souligner le pouvoir que détient le HCR sur les ONG et comment il rend difficile une relation équitable et coordonnée entre le HCR et tous les partenaires humanitaires.

3.2.2 Les contradictions et les limites du « mainstreaming »

Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, le concept-méthode de l'analyse intégrée de l'égalité de genre (mainstreaming)⁴³ comporte ses *pour* et ses *contre*. Cette

⁴³ ECOSOC définit l'intégration du genre ou l'intégration d'une perspective de genre comme « le processus d'évaluation des conséquences pour les femmes et les hommes de toute action planifiée, notamment la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie visant à ce que les préoccupations et les expériences des femmes ainsi que

approche a l'avantage de mettre de l'avant l'importance des dynamiques de genre et de les inscrire à tous les niveaux d'analyses et d'interventions. Cependant, cette initiative qui peut sembler *a priori* progressiste à l'origine, est à certains égards utilisée à titre justificatif pour écarter les problèmes liés au genre qu'elle est justement sensée résoudre. Le risque de voir la question du genre disparaître de l'agenda alors qu'il se voit dissout parmi diverses autres problématiques est réel (Freedman, 2010 : 594). Par exemple, à Dadaab, les postes dédiés à la protection qui avaient été créés afin de répondre aux problématiques de genre ont été abolis sous la nouvelle école du « mainstream » (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 124). Bien que l'analyse intégrée du genre puisse avoir l'avantage de rappeler aux employé.e.s du HCR l'importance de considérer les dynamiques de genre dans tous les aspects de leur travail, et non pas uniquement les reléguer à un domaine séparé concernant exclusivement les femmes réfugiées, sans efforts soutenus parmi les travailleurs humanitaires pour porter à l'avant-scène des politiques et des programmes les questions liées au genre, ces enjeux risquent d'être relégués au second plan, voire ignorés (Freedman, 2010 : 594). « [...] many of those employed within the organization still ignored questions relating to gender equality or women's rights and were sometimes reluctant to integrate these questions into their general work, feeling that they had 'more important' priorities. » (Freedman, 2010 : 594).

Le succès d'une approche telle l'AGDM dépend aussi de plusieurs facteurs institutionnels. Moser et Moser (2005) identifient cinq aspects conditionnant la réussite d'une analyse intégrée de l'égalité de genre, soit : a) la responsabilité interne (l'importance des individus dans la prise en compte des dynamiques de genre, comme nous venons de l'aborder plus haut); b) la culture organisationnelle; c) la résistance « masculiniste »; d) les mécanismes de reddition de compte; et enfin e) les formations sur le genre (Freedman, 2010 : 596).

La culture organisationnelle et la résistance au féminisme au sein des OI constituent, à notre avis, des obstacles majeurs. Hyndman (2000) relate les propos d'une représentante d'une ONG basée à Genève sur certains des obstacles organisationnels qu'elle rencontre dans l'application de politiques de genre :

celles des hommes fassent partie intégrante de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères de la politique, de l'économie et de la société de manière à ce que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale et que l'inégalité ne soit pas perpétuée. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes. » (UNHCR, 2008 : 16)

[Those promoting gender equity at UNHCR don't] want to use feminism or these terms...the culture just refuses to deal with anything of the sort...and even though [UNHCR is] calling it "people-oriented," [it is] getting the backlash...it's not easy. It's easy to critic a person's efforts, but once you're in it's not so easy. Like here, I haven't yet said openly that I'm a feminist – I have with the women and certain groups, but there is an image of feminism, people don't recognize that there are *feminisms*. (Hyndman, 2000 : 72)

Freedman (2010 : 597) a essayé elle aussi le même genre de remarques lors de son étude. « Some UNHCR employees interviewed for this study pointed to the continued need to persuade and remind their colleagues (and in particular their male colleagues) of the need to integrate a gendered approach into their work. » L'énorme structure bureaucratique du HCR avec son nombre considérable d'employé.e.s rend ainsi difficile la prise en compte et la défense des enjeux sensibles au genre par toutes les personnes travaillant au sein de l'organisation. Il existe bien entendu des employé.e.s dévoué.e.s à la cause mais l'on dénote une insuffisance de postes-clés pour maintenir les objectifs de l'approche intégrée de l'égalité de genre (Freedman, 2010 : 597). Et comme l'illustre un travailleur d'Oxfam, si l'environnement organisationnel est lui-même traversé par un anti-féminisme latent, la contradiction est assez éclairante : « could we realistically expect to achieve at the program-level what we could not achieve in our own workplace? » (Oxfam 2003 : 4, cité dans Mehra et Gupta, 2006 : 4).

Une autre lacune au niveau organisationnel que nous pourrions relever est le déséquilibre hommes-femmes parmi le personnel humanitaire, les femmes y étant encore minoritaires (WCRWC 2002). L'absence relative de personnel féminin est considérée comme un obstacle important (UNHCR 2008a) pour obtenir des informations auprès des femmes réfugiées et donc communiquer avec elles en ce qui concerne leurs besoins et leurs demandes pour leur assurer une meilleure protection. Par exemple, en Éthiopie et en Zambie, plusieurs femmes réfugiées refusent de consulter une aide médicale par suite de l'absence de femmes médecins (WCRWC, 2002 : 3).

À l'échelon institutionnel, un autre facteur minant les efforts des politiques de genre est celui de l'incompétence ou de l'inexpérience des individus engagés. Il ne s'agit pas malheureusement d'exceptions et cette réalité est fréquente parmi les postes à haute

responsabilité, comme le relate un responsable du HCR travaillant dans le camp de Dadaab, au Kenya :

Aid workers, especially UNHCR people, come in with no experience in managing and leading a community, yet that is what their job is. They must immediately become a leader and most are not prepared to do that. They don't have the experience, skills, or knowledge to do what the job requires (Juma, 2003 : 182).

En outre, la plupart des expatrié.e.s ont très peu de connaissance, sinon pas du tout, de l'environnement local dans lequel ils ou elles arrivent, ni des coutumes et des cultures locales, ou des mécanismes de régulation sociale (Juma, 2003 : 182). Cette ignorance est souvent la cause de frustrations et de tensions entre les employé.e.s étrangers et locaux, comme le dénonce un employé du International Rescue Committee (IRC) au sein du camp de Kakuma au Kenya :

There are thousands of good Kenyan health care employed who today are traumatised by insensitive expat nurses who come in thinking they know it all and that the locals are incompetent and don't want to work hard. For an NGO to put that kind of inexperienced person in charge is absolutely mad, but it happens all the time (Walkup 1994, cité dans Juma, 2003 : 182).

Madame Auguste nous a confié un sentiment semblable suite au chaos humanitaire qui s'est manifesté en Haïti :

Le modèle d'intervention humanitaire des organisations internationales est un modèle importé. Ils arrivent avec leurs experts, importés, formés à d'autres écoles – comme les catastrophes en Indonésie ou au Rwanda. Ils sont collés à leur format de fonctionnement et ne cherchent pas à apprendre du savoir-faire local. Il n'y pas de vases communicants entre ONG internationales et les associations et organisations haïtiennes.

Les formations sur le genre auprès du personnel humanitaire s'avèrent donc plus qu'essentielles. Cependant, la manière dont elles sont données et comment elles sont perçues par les employé.e.s peuvent constituer un défi important pour la mise en œuvre de politiques sur le genre et la lutte contre les VSLG. Les OI, dont le HCR, investissent considérablement en temps et en ressources sur les diverses formations auprès de leur personnel, telles des formations sur la sensibilisation au genre, la conceptualisation et l'analyse de genre (Mehra et

Gupta, 2006 : 6). Cependant, après une décennie d'efforts consacrés en priorité aux formations, le résultat est assez décevant et se reflète dans les comportements négatifs à l'égard des problèmes de genre et la perpétuelle incompréhension des concepts centraux. Les participants critiquent la pertinence des formations et se plaignent de ne pas développer les outils et les habiletés nécessaires pour effectuer leur travail. (Moser et Moser 2005; Mehra et Gupta, 2006) En réaction, les OI décident d'offrir davantage de formations à tous les échelons, au lieu de se questionner sur le modèle de leurs formations et sur la possibilité de les transformer pour les centrer sur des secteurs d'intervention spécifiques ou sur des projets particuliers, ce qui permettrait d'intégrer les questions de genre au niveau opérationnel (Mehra et Gupta, 2006 : 6). Davantage de formations adaptées à la situation rencontrée, des contrats à plus longue durée pour permettre une meilleure connaissance du terrain et une plus grande stabilité sont aussi quelques aspects positifs qui peuvent améliorer l'efficacité des opérations humanitaires (Hyndman, 2000 : 191).

Sur le terrain, la manière dont les principes de non-discrimination de genre sont institutionnalisés et transformés en politiques et codes de conduite, affichent eux aussi certaines contradictions. Des ateliers sur le genre sont organisés en même temps que les leaders communautaires sont financés par les OI pour appliquer le droit coutumier sur les autres réfugié.e.s. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, ces interprétations traditionnelles que le HCR appuie et tolère, violent les droits des femmes réfugié.e.s (mais non exclusivement de celles-ci) : de l'imposition de peines aux femmes « adultères », les sentences légères (s'il y en a) contre les perpétrateurs de viols, et autres discriminations comme le divorce, la garde des enfants, et la dot (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 124).

D'autres contradictions entre la pratique et la théorie sont soulevées par les réfugié.e.s. Par exemple, une leader communautaire au camp de Dzaleka, au Malawi, dénommé K par la chercheuse, dénonce l'efficacité de ces formations sur le genre :

(they) put us through gender training, but they don't apply what they are teaching. ... (We) were taught that it is not good to insult a tribe or nationality, but the administration and camp workers do this all the time. ... (We) learned about rights in the training—that human beings have the right to eat— but they don't give us food for two months. ... If a woman is attacked and has proof, the police need to punish (the attacker). (They) should not just favor certain people or accept bribes, ...

(because) tomorrow you find the same perpetrator that did something today with the same knife. ... If you go to the hospital, and you are seriously sick, the doctor can say, 'just go... you look healthy'. The way they treat people is dehumanizing. (Carlson, 2005 : 34).

Au-delà de l'utilité ou non des formations sur le genre, cette déclaration pointe sur les problèmes du choix du personnel envoyé sur le terrain, sur leur formation, ainsi que sur les conditions (une biopolitique humanitaire) qui créent et perpétuent ces comportements sexistes, racistes, et autres.

3.2.3 Le genre et la problématique culturelle

Le discours du HCR sur les questions liées au genre tourne globalement autour des questions de l'identification des besoins ainsi que des situations de vulnérabilité à risque spécifiquement genrées. Cependant, la détermination des raisons de ces vulnérabilités s'est considérablement transformée depuis les premières publications du HCR (Excom 1985⁴⁴ ; 1991⁴⁵) sur le sujet. Là où le Comité exécutif du Haut Commissaire (Excom) accusait la méconnaissance de la problématique des femmes réfugiées au sein des politiques du HCR, le rapport de 2006⁴⁶ du Comité conceptualise les inégalités de genres comme une problématique culturelle inhérente à la société d'origine :

Reconnaissant que, si les hommes et les garçons déplacés de force rencontrent également des problèmes de protection, les femmes et les filles peuvent être exposées à des problèmes de protection particuliers liés à leur genre, leur situation culturelle et socio-économique, et leur statut juridique, [...] *Reconnaissant* que chaque communauté est différente et qu'une compréhension approfondie des croyances et pratiques religieuses et culturelles est nécessaire pour trouver des solutions adaptées aux problèmes de protection des femmes et des filles tout en gardant à l'esprit les obligations en vertu du droit international des réfugiés, des droits humains et du droit humanitaire. (Préambule)

Les fondements des inégalités de genre et des violences sexuelles et liées au genre sont désormais conceptualisés comme étant internes aux structures sociales et culturelles des personnes réfugiées et c'est à ce niveau qu'il faut désormais travailler, selon le HCR.

⁴⁴ « *Refugee women and international protection* »

⁴⁵ « *Lignes directrices du HCR pour la protection des femmes réfugiées* »

⁴⁶ « *Conclusion sur les femmes et les filles dans les situations à risque* »

(Olivius, 2011 : 16). Vers le milieu des années 1990, l'analyse de genre fait son entrée dans l'univers de l'humanitaire et y est analysée de manière socioconstructiviste; le potentiel de transformation des relations de pouvoir et des différences de genre y est mis de l'avant. L'égalité entre les genres n'est plus un moyen parmi d'autres pour améliorer la réponse aux besoins de protection des populations déplacées, mais devient la fin elle-même de la responsabilité de protéger du HCR⁴⁷. Cependant, l'attention portée sur l'oppression et sur les inégalités de genre comme étant intrinsèques aux pratiques et aux croyances culturelles parmi les communautés de réfugié.e.s peut par contre éluder d'autres sources d'inégalités et par le fait même, déresponsabiliser les acteurs humanitaires. Par exemple, le HCR note qu'en « juin 2005, de nombreux bureaux sur le terrain ont signalé que la participation des femmes aux comités de camp était limitée par des pratiques culturelles liées aux rôles assignés au genre (UNHCR, 2008 : 118). Les contraintes structurelles et les dynamiques liées à la situation d'encampement ne figurent pas parmi les causes de l'absence de participation des femmes aux mécanismes de prises de décision.

La question de la diversité culturelle est laissée aux interprétations des ONG et du HCR. En campant les situations d'inégalités et d'oppression sous l'égide du « culturel », cela entraîne leur essentialisation et évite de questionner les rapports de pouvoir internes et externes aux communautés. Plus précisément, ce procédé écarte toute considération pour l'ensemble des dynamiques de pouvoir qui rythment la situation d'encampement, ainsi que pour les divers niveaux de pouvoir qui s'y jouent, lesquels s'entrelacent et se renforcent mutuellement. L'établissement de cours de justice coutumières, l'organisation des réfugié.e.s en communautés et la concession de pouvoirs arbitraires aux leaders sont tolérés, voire soutenus par le HCR. De cette manière, ce dernier octroie une certaine légitimité à une interprétation particulière d'une culture donnée par une élite (majoritairement masculine) de personnes réfugiées et appuie et finance cette élite (politiquement influente au sein du camp), contribuant ainsi à la marginalisation et à l'invisibilité des voix et des interprétations différentes ou dissidentes. Les « dissidents culturels », ceux qui refusent de se conformer aux

⁴⁷ Dans son manuel de 2008, le HCR stipule d'ailleurs que « [l]a promotion de l'égalité des sexes nécessite la reconnaissance des faits suivants: • les systèmes sociaux, économiques, culturels et politiques actuels sont genrés; • le statut inégal des femmes est systémique; • ces faits sont en outre affectés par des facteurs tels que l'âge, la religion, la race, l'ethnicité, et le handicap ; • la violence sexuelle et sexiste est un des résultats de l'inégalité entre les sexes. » (UNHCR, 2008 : 16)

coutumes traditionnelles imposées par le parti dominant deviennent ainsi un groupe à risque et sont parfois placés dans une « zone spéciale de protection » du camp (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 261). Cela entre en contradiction avec le respect élémentaire des diversités culturelles, car l'inaction du HCR provoque, auprès de ceux qui refusent de fuir, une assimilation forcée au sein de leur « communauté » d'origine.

Pourtant, parmi les défis que pose la mise en œuvre de l'approche basée sur les droits et de l'approche communautaire, le HCR dénote : les valeurs communautaires qui peuvent encourager la violence faite aux femmes et aux filles, et le relativisme culturel. (UNHCR, 2008 : 33). Ce qui sous-entend qu'une inaction du HCR et des gestionnaires de camps est plutôt néfaste pour certains des réfugié.e.s, surtout les femmes. « Le manque de systèmes judiciaires, ou les biais qu'on y trouve et/ou dans les dispositifs de justice traditionnels les laisse souvent sans réparation ou alors ils ont pour conséquences davantage de stigmatisation et de discrimination. » (UNHCR, 2008 : 12). Cette approche ouvre aussi la voie à un terrain glissant, celui où les idéaux culturels « occidentaux » peuvent afficher une certaine supériorité lorsque certaines interventions cherchent à transformer les normes socio-culturelles des communautés réfugiées à l'image de valeurs occidentales (Carlson 2005 ; Olivius 2011). Face à cette pente dangereuse, le relativisme culturel prend de l'importance, comme on l'observe dans l'approche AGDM. Les objectifs de sensibilité aux diversités culturelles peuvent être un obstacle au fonctionnement des politiques de genre, et c'est là la contradiction majeure que l'on retrouve au cœur de l'AGDM. Harrell-Bond (1999) soulève ce problème en analysant comment le souci de sensibilité aux questions culturelles a poussé les agences humanitaires à encourager les moyens « traditionnels » de règlement de conflit au sein des camps. Cela peut avoir pour conséquence de renforcer le pouvoir d'une minorité dominante et ouvrir la voie à diverses situations d'oppression et de stigmatisation (Freedman, 2010 : 601). En parallèle, on retrouve un discours qui localise les racines de l'oppression et des inégalités de genre au sein des pratiques et des croyances culturelles des communautés : « Gender equality then, is regarded by some staff as a cultural imposition, undermining the principle of non-intervention embedded in UNHCR culture. That gender equality is perceived to be a Western-feminist imposition is defended by staff who maintain a certain cultural

relativism in their belief systems, despite their loyalty to principles of universality » (Baines, 2004 : 63).

Une autre raison pour laquelle le HCR encourage la nomination de représentants des communautés présentes dans les camps, est que le HCR peut prétendre être en tout temps en contact avec les communautés et à l'écoute de celles-ci, d'être informé des revendications de la communauté, simplement en ayant une relation avec un groupe privilégié de ces réfugié.e.s, en négligeant alors les revendications des autres réfugié.e.s (Verdirame et Harrell-Bond, 2005 : 26). La question de la représentation des intérêts de tous les membres de la communauté est ici mise en doute. Comme le précise Hyndman (2000 : 90-91) :

In the camps, I found that the everyday experiences and struggles of refugee women were often invisible, inaudible, and secondary to other issues and actors in the camp. They were less likely than men to speak English; they had less access to camp jobs and fewer opportunities to be involved in camp decision making and consultations with relief organizations.

Ainsi, comme nous venons de l'exposer, il existe de nombreux obstacles à la mise en œuvre de politiques d'égalité entre les genres et sur la lutte contre les VSLG. Qu'ils se situent au niveau organisationnel et institutionnel ou au sein même de l'identification de la problématique des inégalités de genre et des stratégies à appliquer, leur identification permet toutefois de mieux comprendre le profond fossé entre les politiques et les bonnes pratiques visant à contrer les VSLG et autres inégalités de genre, établies au niveau supranational, et leur mise en pratique sur le terrain. De ce fait, nous terminerons ce dernier chapitre sur une réflexion autour du concept de sécurité positive et sur le potentiel de cette conceptualisation.

3.3 Genre et sécurité positive

*« For many women, the home and neighbourhood (and temporary "home", a refugee camp) can be as insecure as a battlefield. »
- Cynthia Enloe⁴⁸*

⁴⁸ Cynthia Enloe, « Demilitarization – or More of the Same? », *The Curious Feminist: Searching for Women in a New Age of Empire*. Berkeley: University of California Press, 2004, p. 224.

À la lumière des différents obstacles que nous avons cernés, minant les politiques du HCR en matière d'égalité de genre, et étant donné les défis qui attendent en général les OH pour contrer les VSLG dans les camps, il nous reste à orienter notre réflexion vers certaines pistes d'action à explorer en matière de sécurité. Au lieu de plaider inutilement pour l'éradication des camps de réfugié.e.s (qui malheureusement sont une réalité qui risque de durer, car on ne peut forcer tout rapatriement), il importe dès lors de concevoir des outils pour équilibrer les instances de pouvoir, démocratiser l'espace des camps, et par le fait même, transformer les camps en environnement sécuritaire. Ainsi, pour y parvenir, nous croyons que le concept de sécurité mérite d'être perçu différemment par tous les acteurs impliqués.

Un des apports majeurs hérité des théories féministes est d'avoir dévoilé les dangers de la pensée binaire, les processus sur lesquels elle repose et le potentiel que sa démythification laisse entrevoir. Par exemple, en faisant éclater les limites entre le privé et le public, les féministes ont voulu démontrer la porosité des frontières entre les deux sphères et qu'en insistant sur le fait que le « privé est politique », cela permettait de mieux analyser les systèmes d'injustice et d'oppression et ainsi d'élaborer de bonnes pistes d'action. Le concept de sécurité suit le même parcours. Il fait référence à plusieurs relations dichotomiques, selon l'approche prise. Au sein de la pensée traditionnelle en RI, le concept de sécurité repose principalement sur les couples « interne/externe », « guerre/paix », où par exemple, l'absence de menaces caractérise le temps de paix, par opposition au temps de guerre, et où l'État assume la sécurité (contre les menaces externes). C'est ainsi qu'on a pu concevoir la sécurité comme quelque chose que l'on crée ou que l'on maintient (Hoogensen et Roe, 2007 : 4). Mais comme Enloe (2004 : 224) l'illustre par la citation ci-haut, la situation n'est pas aussi simple; ce n'est ni noir ni blanc. L'absence d'un certain type de menaces ne signifie pas pour autant l'atteinte d'un sentiment de sécurité pour toutes et tous. C'est pourquoi la conceptualisation de la sécurité n'a pas suivi un parcours statique. Qu'il s'agisse de sécurité étatique, sociétale ou encore humaine, différentes perspectives avec leurs propres référents sécuritaires traversent ce champ d'études.

La popularité durant cette dernière décennie du concept de « sécurité humaine » tient notamment au fait qu'elle réfère à la sécurité individuelle plutôt qu'étatique. Cependant, il n'est pas évident de bien cerner ces besoins sécuritaires individuels et de les traduire en

politiques. Par contre, l'approche de la sécurité humaine peut être renforcée si elle reconnaît que le rôle des individus lui est central, et si elle admet qu'elle détermine souvent les besoins sécuritaires des individus du point de vue des élites (Hoogensen et Rottem, 2004 : 156). Il est désormais important que les besoins sécuritaires soient articulés par les individus eux-mêmes et particulièrement par ceux et celles qui se retrouvent dans des positions et des environnements peu sécuritaires. C'est pourquoi une analyse féministe du concept de « sécurité humaine » nous semble porteuse de meilleurs résultats en matière d'élimination des VSLG dans les camps, en tablant plutôt sur une notion « positive » de la sécurité.

Premièrement, une perspective féministe critique de l'étude de la sécurité permet notamment de révéler des biais de genre autrement passés sous silence. Ensuite, une approche féministe du concept de « sécurité humaine » met de l'avant le danger de masquer les différences sous l'égide du terme « humain ». En y diluant les dynamiques de genre, les pratiques sécuritaires genrées risquent de se voir camouflées. On cherche à présenter le terme « humain » de manière neutre, mais en réalité, il est généralement l'expression du « masculin », de la norme masculine. Troisièmement, une approche de la sécurité positive se démarque de ses consœurs pour la raison que ces dernières se rattachent en général à une vision « négative » de la sécurité, soit l'identification des menaces. Elles omettent alors de se pencher sur le « comment » et le « pourquoi » de l'instauration de la sécurité (notamment du point de vue des groupes marginalisés). Ainsi, cela permet de reconnaître que la sécurité pour l'un ne rencontre pas nécessairement les mêmes besoins sécuritaires pour une autre personne. Une sécurité positive est une approche qui prend en compte à la fois l'action qui procure la sécurité, mais qui reflète aussi les valeurs associées à la création de ce climat de sécurité. Une sécurité positive procède dès lors en deux étapes. Tout d'abord, celle de rendre visibles les divers acteurs du processus, ce qui inclut - mais surtout tente de le dépasser, - l'État. La deuxième étape consiste cette fois à rendre visibles les valeurs ou les besoins dictant la création de cette sécurité. (Hoogensen et Roe, 2007 : 2)

Plus concrètement, il ne s'agit pas seulement de permettre à certaines femmes réfugiées (des « représentantes »), par exemple, d'exprimer leurs craintes, leurs besoins et leurs attentes en matière de sécurité auprès des autorités du camp, mais que ces femmes réfugiées puissent prendre en main leur propre sécurité. La différence est de taille. Car considérant

l'environnement exceptionnel qu'est le camp, avec ses politiques d'encampement, les responsables de camps ou les policiers chargés de la sécurité du camp ne font pas nécessairement les meilleurs gardiens, au contraire. Par exemple, comme nous l'a relaté Mme Auguste, dans les camps en Haïti, face aux viols qui y sévissent, une association de femmes a mis sur pied un projet de « brigades féminines », composées uniquement, comme le nom l'indique, de femmes qui habitent les camps. Ces brigades montent la garde jour et nuit dans les camps, et selon Mme Auguste, une baisse du nombre des viols a été constatée assez rapidement après la mise en place de ce projet pilote. Il s'agit ici d'un exemple qui s'applique au cas particulier d'Haïti (des camps de déplacés internes), mais qui illustre néanmoins le besoin accru d'une nouvelle définition de la sécurité. Ces femmes haïtiennes se sont regroupées pour assurer leur propre sécurité, puisque les agents mêmes responsables de leur sécurité étaient soit absents, soit au nombre des persécuteurs.

Mais pour permettre aux femmes de définir et de contrôler leur propre sécurité, il faut qu'elles en aient les moyens. Il importe donc qu'une sécurité d'ordre économique, environnemental, politique, sanitaire, de la santé, etc., soit en place. À cet égard, le HCR dit y travailler :

Dans la totalité de ses opérations, le HCR s'efforce de parvenir à la participation égalitaire des femmes dans les comités de direction et de gestion des réfugiés, comme le reprend l'un des cinq engagements du Haut Commissaire. Les données provenant de 110 camps de réfugiés en 2008 révèlent que la participation des femmes aux comités de réfugiés dans les camps s'est établie à 39 pour cent. Par rapport aux données pour la période comprise entre 2005 et 2007, on enregistre une stagnation des femmes ayant participé aux organes décisionnels. Les évaluations participatives ont grandement contribué à promouvoir la participation réelle des femmes dans les instances décisionnelles dans la mesure où elles peuvent faire entendre leurs préoccupations spécifiques. Les cours d'alphabétisation et de formation professionnelle ont été suivis par 8 pour cent de la population réfugiée âgée de 15 à 24 ans en 2008, pour la plupart des femmes (51 pour cent). (Excom, 2009 : 4-5)

La question de la participation des femmes aux instances décisionnelles est majeure. Sans vouloir nier les avancées qui ont été réalisées dans ce domaine dans les camps de réfugié.e.s, nous croyons qu'il faille cependant demeurer alerte. Les femmes participent à quels types de comités? Sont-elles aussi présentes à tous les comités dans les camps, qui se chargent de tous les aspects de gestion? De plus, quel poids ont leurs voix au sein de ces comités, par rapport à

leurs compagnons masculins? Aussi, est-ce que toutes les femmes de toutes les communautés, de tous les groupes d'âges y sont représentées? Est-ce que les femmes atteintes du VIH-SIDA ont accès à ces comités? Plusieurs composantes identitaires traversent les dynamiques de genre, et parler de participation des femmes et de leur sécurité en tant que « groupe » masque les différences et les diverses situations d'oppression au sein de ce groupe. Une des pratiques du HCR et des ONG est de nommer des représentant.e.s parmi chaque communauté de réfugié.e.s. Aucun camp ne suit les mêmes pratiques, certains se contentent de l'élection – nomination – d'un leader (en général masculin) communautaire, appelé aussi chef de section. Ils sont des représentants réfugiés de différentes sections du camp et sont soit élus par la population, soit nommés par l'administration du camp. Il s'agit d'une position de pouvoir considérable. Leur rôle est d'opérer la liaison entre les réfugié.e.s et les administrateurs humanitaires. Ils sont en charge de proposer des emplois de camps aux réfugié.e.s, et de maintenir la paix et la sécurité dans leur section (McLean, 1999, s.p.). Selon Callamard (1999 :179, cité dans McLean 1999, s.p.), tous les leaders de section dans le camp de Lisongwe, en Zambie, étaient des hommes. Dans ce scénario, il est difficile de concevoir une représentation égalitaire hommes-femmes, d'autant que divers groupes se retrouvent plus désavantagés. Cependant, dans d'autres camps, la situation est différente. Dans celui de Dzaleka, au Malawi, chaque communauté élit un leader masculin et un autre, féminin.

Female community leaders are considered by UNHCR, NGOs and camp administrators to be a valuable resource with regard to refugee women's issues. Over the years, according to UNHCR, "(w)omen leaders, when trained as awareness campaign promoters or peer counselors, have acted as a social force raising SGBV [sex and gender-based violence] issues in the community and ensuring that gender issues are not left aside" (UNHCR 2001: 9). In Dzaleka, the female community leaders are often the next resource for women when family support fails to resolve the domestic conflict. (Carlson, 2005 : 28-29)

À cet égard, les femmes leaders ne sont pas toujours garantes d'une certaine sécurité pour les femmes. Comme Carlson (2005) le décrit, parfois lorsque des femmes réfugiées viennent les voir pour se plaindre de violences conjugales, ou lorsque des travailleurs humanitaires viennent dénoncer des abus qu'ils ou elles ont remarqués, les femmes leaders réagissent en minimisant la situation ou en proposant aux femmes victimes de se comporter différemment. Bref, tout cela pour préciser que les femmes ne représentent pas nécessairement les intérêts

de toutes les femmes, et que parfois elles ne sont pas exemptes de comportements patriarcaux qu'elles peuvent aussi contribuer à reproduire.

La sécurité est directement liée à la notion de pouvoir. En concevant ce dernier en termes relationnels, où la survie de l'un.e dépend du bien-être de l'autre, cela permettrait non seulement de renforcer la sécurité des femmes mais aussi celle des hommes, eux aussi menacés par les biais de genre inhérents aux approches sécuritaires communes (Hudson, 2005 : 156). Car la sécurité concerne la création d'espaces sécuritaires, le développement des capacités et des habiletés, ainsi que l'autonomisation des personnes. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer les menaces, mais de répondre aux besoins et aux attentes divers des individus et communautés concernés, pour qu'ils acquièrent les moyens de « sécuriser » ces besoins. Si ces derniers demeurent insatisfaits, des situations de frustration, de résistance, de violences peuvent surgir. Le fait que les femmes soient reconnues comme plus vulnérables – notamment les femmes seules, comme les documents du HCR le précisent⁴⁹, ce qui reflète une idéologie très patriarcale - et soient ciblées par les politiques humanitaires ne mène pas nécessairement automatiquement à l'amélioration de leur sécurité ni de leur position par rapport aux hommes habitant les camps (Turner 2004 ; Szczepanikova : 284). Leur vulnérabilité face aux violences est intrinsèquement liée à l'organisation spatiale des camps, à leur gestion et aux conditions de survie qui y sont imposées.

Pour conclure

Dans un contexte tel que le construit l'encampement, où les structures de pouvoir fonctionnent de manière verticale, nous pouvons questionner sérieusement l'efficacité des programmes et des stratégies en matière d'égalité de genre promus par le HCR et ses partenaires. L'invisibilité (ou l'occultation) des violences et des insécurités qui touchent les réfugié.e.s, notamment les femmes, nous paraît difficile à contourner lorsque l'on prend conscience de la hiérarchie du pouvoir et du déséquilibre des structures de décision dans les camps, associés à une mauvaise coordination entre les acteurs humanitaires. Les

⁴⁹ Voir par exemple les politiques du HCR à l'égard des femmes (1991, 2003).

responsabilités de protection du HCR, à travers les politiques d'encampement des réfugié.e.s, produisent un cercle vicieux : créer des situations de refuge prolongé, où après cinq années passées dans les camps, les réfugié.e.s n'ont pas pu atteindre de solutions durables (Lomo 2009 : 8). Les réfugié.e.s sont plongé.e.s dans une situation de forte dépendance et d'impuissance, dans laquelle il est difficile d'exercer une pleine agentivité. Ils ou elles ne sont pas passifs en soi, mais exercent leur agentivité dans les limites des minces espaces de pouvoir qui leur sont accordés. C'est dans cette direction qu'une perspective féministe axée sur la quête d'une sécurité humaine et positive devrait s'orienter : il s'agit de s'interroger sur les sources des insécurités des individus, ainsi que sur le rôle des structures de gouvernance à l'oeuvre. Suite à cette prise en compte, il s'agit de créer les conditions permettant aux femmes de devenir actrices de leur propre sécurité. Ainsi, peut-être qu'en renversant la situation genrée protecteur-protégée, les femmes réfugiées seront à même d'assurer leur protection et de participer à l'établissement d'un environnement sécuritaire et égalitaire dans tous les espaces, privés ou publics, que constituent les camps.

CONCLUSION

Les camps de réfugiés ne sont destinés originellement qu'à pallier une situation de crise temporaire et ne sont viables qu'à court terme, relativement au respect des droits humains et de la dignité de la personne. Les expériences de migration forcée sont variables et dépendent de divers facteurs identitaires, tels le genre, l'âge, la classe, l'ethnicité, et autres, et bien entendu, du contexte culturel, politique et économique. Ce n'est que depuis la fin des années 80 qu'une attention particulière a été portée à la situation généralement désavantagée des femmes – et enfants - réfugiées (Bermúdez Torres, 2002). Aujourd'hui, la majorité des organisations humanitaires œuvrant auprès de personnes réfugiées ont intégré des politiques spécifiques à l'égard des femmes réfugiées, voire même aux questions de genre en situation de migrations forcées.

En prenant conscience des violences, notamment des violences de genre, et des insécurités qui rythment la vie quotidienne dans les camps, force est de constater que ces lieux de refuge sont loin d'être des espaces sécuritaires et respectueux des droits humains. Malgré une volonté généralement sincère d'aider et de conduire à bien le mandat qui leur a été confié, les travailleurs humanitaires sont confrontés au quotidien à de nombreux défis et obstacles qui nuisent à l'efficacité de leurs interventions. Mark Walkup (1997) soulève particulièrement bien cette réalité. Ces obstacles se retrouvent à divers niveaux. À l'échelle organisationnelle, on souligne une insuffisance budgétaire et des complications logistiques. Sur le terrain, ce sont des réseaux de transport et de distribution peu fiables, un environnement inhospitalier, des cultures et des langues étrangères, des systèmes de communication inadéquats, des négociations difficiles avec les leaders locaux et étatiques. Mais parmi les grands défis, on retrouve les besoins immenses des populations déplacées (Walkup, 1997 : 40).

Le HCR gère des camps de réfugié.e.s dans approximativement 115 pays, abritant des populations allant de 3 000 à 800 000 individus (Rygiel, 2010 : 18-19). L'ampleur de ses mandats est considérable. Ce dernier est aussi responsable de l'ébauche de politiques, de lignes directrices et de programmes qui s'étendent à l'ensemble de populations sous sa protection. L'élaboration et l'instauration de politiques sur le genre (et sur l'âge et la

diversité) par le HCR, dans un contexte globalisant et ne s'appliquant à aucun camp en particulier, posent un certain problème. Comme nous l'avons détaillé au premier chapitre, l'importance d'une analyse intersectionnelle qui prend en compte les divers marqueurs identitaires en lien avec les différents facteurs sociaux, environnementaux, politiques ou économiques, pour une situation donnée dans un espace donné, est centrale dans la formulation de stratégies efficaces pour lutter contre les situations d'oppression. Le HCR est pourtant parfaitement bien positionné et équipé pour ajuster, et transformer, ses politiques et ses approches concernant sa gestion des camps de réfugié.e.s. La tendance du HCR à maîtriser le genre et les différences culturelles sous l'égide des politiques d'intégration et du muticulturalisme est plutôt évidente. L'humanisme des Nations unies repose sur l'idée que les différences culturelles et nationales ne sont que « diversité » et peuvent être tolérées et gérées parce que nous appartenons tous à la « race humaine » (Hyndman, 2000 : 187). Au contraire, comme nous l'avons observé au deuxième chapitre, la biopolitique et l'organisation des camps de réfugié.e.s brise toute notion d'humanité commune, alors que les différences matérielles, politiques et culturelles entre les réfugié.e.s (le « eux ») et les non-réfugié.e.s (le « nous ») sont amplifiées plutôt que minimisées. Les femmes réfugiées ne sont ni des sujets universels, ni des sujets essentialisés dans des espaces distincts. Le danger de camper les diversités identitaires dans le rayon « culturel » est bien réel et entraîne non seulement un *statu quo*, mais aussi une déresponsabilisation des acteurs ainsi qu'une invisibilité des systèmes de violences.

Cette question de la construction de la subjectivité nous ramène à l'une de nos hypothèses principales, soit la reproduction du genre par des instances de violence. Nous nous sommes en effet penchée sur les divers niveaux de violence entre les différents acteurs dans la situation des camps de réfugié.e.s. Un cas de VSLG, comme la violence conjugale dans les camps, par exemple, bien qu'elle s'exerce au sein d'un couple, n'est pas une forme de violence qui se limite à la sphère domestique. La communauté, les leaders communautaires, le personnel de camp et les organisations humanitaires participent tous au renforcement – mais aussi parfois à sa dénonciation – du système patriarcal, et donc au maintien de la violence conjugale. Dès lors, il s'agit de comprendre comment ces niveaux de relations de pouvoir agissent entre eux en tenant compte à la fois du chevauchement des dynamiques

structurelles culturelles et individuelles. Nous avons, au cours de notre essai, tenté d'analyser les diverses instances de violence qui affectent les relations de genre. À l'avant-plan, on retrouve la biopolitique de la gestion des camps de réfugié.e.s. Les politiques de l'encampement offrent un cadre « exceptionnel » à la prolifération de situations de violence, premièrement par l'instauration et le renforcement de structures de pouvoir fortement inégalitaires entre les ONG et les OI, entre le personnel de camp « étranger » et local, entre les communautés de réfugié.e.s, entre les leaders communautaires et les réfugié.e.s, entre les hommes et les femmes, les jeunes et les aînés, conjuguées à bien d'autres variables identitaires et sociales. Ensuite, les conditions propres à l'encampement, soit une situation de quasi-impunité pour les élites, un système de justice assez flou et arbitraire pour les « simples » réfugié.e.s, le non-respect de droits fondamentaux, font partie de ces instances de violence, spécifiquement genrées, reproduisant des systèmes d'oppression, et qui marquent et fabriquent les « corps ». C'est ainsi qu'en prenant conscience de ces dynamiques, en rendant tangibles les différentes structures de pouvoir, on est à même de mieux concevoir les questions de violence et de sécurité, de façon à rendre visibles des (in)sécurités qui étaient auparavant passées sous silence.

Les politiques humanitaires de genre et les stratégies mises en place pour contrer les VSLG tentent de promouvoir un certain changement social dans les camps de réfugié.e.s, un contexte marqué par des tensions entre la continuité et le changement, entre des cultures locales et des normes internationales universalistes (Olivius, 2011 : 19). Ces politiques s'appliquent, par ailleurs, à un espace caractérisé par un paradoxe de « temporalité » prolongée, un espace d'exception qui devient ordinaire (Agier 2008). À la lumière de ces conditions, il apparaît difficile d'instaurer un climat de sécurité et d'égalité pour toutes et tous. Considérant que les camps de réfugié.e.s sont pour l'instant inévitables pour une bonne proportion de la population mondiale, il convient d'élaborer des mécanismes permettant une démocratisation de l'espace des camps. En ce sens, il s'agit de créer les conditions permettant aux femmes de participer pleinement aux instances décisionnelles dans la gestion des camps. Les hommes ne doivent pas non plus être écartés, puisque comme nous l'avons vu, leur inactivité forcée dans les camps peut entraîner des conséquences directes au sein des cellules familiales (violences), ainsi que sur la sécurité des espaces publics dans les camps

(militarisation). Afin de contrer les VSLG, il importe que les femmes réfugiées puissent jouer un rôle significatif au sein des politiques de sécurité dans les camps. Si, par exemple, elles se sentent généralement davantage menacées par leurs « protecteurs », soit les policiers chargés de la sécurité des camps, c'est que le concept de sécurité est mal problématisé. Des initiatives telles que celles qui ont été mises en place dans les camps haïtiens par des organisations locales féminines, où des vigiles de femmes ont été créées pour assurer une certaine sécurité, sont extrêmement intéressantes. De tels projets confirment qu'il est possible et surtout souhaitable que les femmes assurent elles-mêmes leur propre sécurité, si on leur en donne les moyens.

Le manque de financement et de ressources est l'obstacle majeur identifié par les acteurs humanitaires à l'amélioration des conditions de vie des personnes réfugiées, et il est bien réel. Mais au-delà de ces contraintes, il n'en demeure pas moins que le principe de l'encampement et la biopolitique humanitaire existante sont des freins importants à l'instauration d'un environnement égalitaire et sécuritaire. Lorsque certains droits humains fondamentaux sont violés, il est difficile de lutter en parallèle pour garantir certains autres droits. C'est pourquoi la lutte contre les VSLG doit s'accompagner d'un ensemble de transformations au sein-même de la biopolitique des camps, dans la manière de gérer, de contrôler et de gouverner les populations déplacées. Car ces relations de pouvoir sont toutes traversées et entretenues par des dynamiques de genre.

ANNEXE A : LISTE DES ENTREVUES

Lody Auguste. Intervenante communautaire en santé à Carrefour Feuilles et à Martissant, Port-au-Prince, Haïti. Conseillère technique à l'Association pour la promotion de la santé intégrale de la famille (APROSIFA). Montréal. 12 octobre 2010 : 0:34.

Goran Katavic. Directeur de camps de réfugié.e.s dans la région de Gazin, Croatie, 1993-1994. Gatineau. 18 novembre 2010 : 1:17.

Marie-Hélène Lafond. Journaliste au Carrefour international de la presse universitaire francophone (CIPUF), 2003-2010. Montréal. 16 décembre 2010 : 1:49.

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels et rapports

Organisations internationales

- IASC. 2006. « Women, Girls, Boys and Men: Different Needs, Equal Opportunities ». *Gender Handbook in Humanitarian Action*. 112 p. En ligne. http://www.unisdr.org/files/2981_iascgenderdec2006.pdf Consulté le 14 février 2011.
- IASC. 2006b. « Note d'orientation sur la mise en œuvre de l'approche de responsabilité sectorielle (« Cluster Approach ») pour renforcer l'action humanitaire ». 17 p. En ligne. http://www.who.int/hac/network/interagency/news/iastc_guidance_note_fr.pdf Consulté le 15 juin 2011.
- IASC Taskforce on Gender in Humanitarian Assistance. 2005. « Guidelines for Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings ». 106 p. En ligne <http://www.unhcr.org/protect/PROTECTION/453492294.pdf> Consulté le 14 juin 2011.
- One Response. « Séminaire CCCM – Glossaire ». 9 p.
- OSAGI. « Gender Mainstreaming ». En ligne. <http://www.un.org/womenwatch/osagi/gendermainstreaming.htm>. Consulté le 10 décembre 2010.
- PDES. 2008. « Evaluation of UNHCR's efforts to prevent and respond to sexual and gender-based violence in situations of forced displacement ». Genève, 97 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/48ea31062.html> Consulté le 18 octobre 2011.
- UNHCR. 2009. « Rapport Global 2009 du HCR ». Genève, 161 p.
- UNHCR. 2008a. « Manuel du HCR pour la protection des femmes et des filles ». Genève. 479 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4acb39672.html> Consulté le 05 avril 2011.
- UNHCR. 2008b. « A Community-based Approach in UNHCR Operations ». Genève. 124p. En ligne. <http://www.unhcr.org/47ed0e212.html> Consulté le 17 mars 2011.
- UNHCR-Excom. 2008. « Report on Age, Gender and Diversity Mainstreaming », 42^e réunion du Standing Committee. 6 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/484514f52.pdf> Consulté le 12 septembre 2011.
- UNHCR. 2006. « Operational Protection in Refugee Camps and Settlements: A Reference Guide of Good Practices in the Protection of Refugees and Other Persons of Concern », Genève, 148 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/44b381994.html> Consulté le 30 mars 2011.

- UNHCR-Excom. 2006. « Conclusion sur les femmes et les filles dans les situations à risque », no 105 (LVII). Genève. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4649c0c32.html> Consulté le 27 mai 2011.
- UNHCR. 2005. « Rapport sur les cinq engagements du Haut Commissaire à l'égard des femmes réfugiées ». Genève. 9 p. En ligne. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/txis/vtx/excom/opendoc.pdf?tbl=EXCOM&id=42ada4262> Consulté le 30 mars 2011.
- UNHCR. 2003. « La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention ». Genève. 170 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/cgi-bin/txis/vtx/refworld/rwmain?docid=41388ad04> Consulté le 30 mars 2011.
- UNHCR. 2000. « Les réfugiés dans le monde : cinquante ans d'action humanitaire ». Genève. 338 p. En ligne. <http://www.unhcr.fr/4b66d4fb9.html> Consulté le 11 juin 2011.
- UNHCR. 1995. « Violence sexuelle à l'encontre des réfugiés : Principes Directeurs concernant la prévention et l'intervention ». Genève. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/topic,4565c22544,4565c25f551,47fdfb2c0,0,,THEMGUIDE,.html> Consulté le 10 juin 2011.
- UNHCR. 1992. « A framework for people-oriented planning in refugee situations taking account of women, men and children. A practical planning tool for refugee workers ». Genève. 17 p. En ligne http://www.reliefweb.int/library/GHARkit/files/PEOPLE_ORIENTED_PLANNING.PDF
- UNHCR. 1991. « Principes directeurs sur la protection des femmes réfugiées ». Genève. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/49997ada1d.html> Consulté le 30 mars 2011.
- UNHCR. 1990. « UNHCR Policy on Refugee Women ». Genève. 9 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/3ba6186810.html> Consulté le 30 mars 2011.
- UNHCR-Excom. 1985. « Refugee women and international protection », no. 39 (XXXVI). En ligne. <http://www.unhcr.org/3ae68c43a8.html> Consulté le 18 octobre 2011.

Organisations non gouvernementales

- Amnesty International. 2011. « Doublement touchées. Des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps Haïtiens ». Londres, 19 p. En ligne. <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/001/2011/fr> Consulté le 10 août 2011.
- HRW (Human Rights Watch). 2000. « Seeking Protection : Addressing Sexual and Domestic Violence in Tanzania's Refugee Camps », 2000, 151 pages. En ligne. <http://www.hrw.org/reports/2000/tanzania/> Consulté le 17 novembre 2010.

WCRWC. 2002. « UNHCR Policy on Refugee Women and Guidelines on Their Protection: An Assessment of Ten Years of Implementation ». New York, 98 p. En ligne. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/48aa83220.html> Consulté le 17 novembre 2010.

Monographies

- Agamben, Giorgio. 2003. *État d'exception. Homo Sacer*. Paris : Seuil, 153 p.
- Agamben, Giorgio. 1997. *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris : Seuil, 216 p.
- Agarwal, Bina. 1994. *A field of one's own: gender and land rights in South Asia*. Cambridge : Cambridge University Press, 572 p.
- Agier, Michel. 2008. *Gérer les indésirables - Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion, 349 p.
- Allen, Amy. 1999. *The power of feminist theory: domination, resistance, solidarity*. Virginie : Westview, 150 p.
- Ashcroft, Bill, et al. 2000. *Post-Colonial Studies : The Key Concepts*. London et New York : Routledge, 288 p.
- Bacchi, Carol Lee. 1999. *Women, policy and politics : the construction of policy problems / Californie* : Thousand Oaks, 242 p.
- Baines, Erin K. 2004. *Vulnerable Bodies: Gender, the UN, and the Global Refugee Crisis*. Hants & Burlington: Ashgate, 208 p.
- Butler, Judith. 2005. *Trouble dans le genre*. Trad. de l'anglais par Cynthia Kraus. Paris : La Découverte, 284 p.
- Butler, Judith. 2004. *Undoing Gender*. New York : Routledge, 288 p.
- Butler, Judith. 1993. *Bodies that Matter: On the Discursive Limits of 'Sex'*. New York : Routledge, 304 p.
- Butler, Judith et Joan Scott (dirs.). 1992. *Feminists Theorize the Political*, New-York, Routledge, 504 p.
- Butler, Judith. 1990. *Gender trouble: Feminism and the Subversion of Identity*. Londres : Routledge, 256 p.
- Collins, Patricia Hill. 1990. *Black feminist thought : knowledge, consciousness and the politics of empowerment*. London : Routledge, 265 p.
- Dumm, Thomas. 1996. *Michel Foucault and The Politics of Freedom. Modernity and Political Thought*. Thousand Oaks : Sage, 166 p.

- Enloe, Cynthia. 2004. *The Curious Feminist: Searching for Women in a New Age of Empire*. Berkeley : University of California Press, 367 p.
- , 2000. *Maneuvers: The International Politics of Militarizing Women's Lives*. Berkeley: University of California Press, 437 p.
- , 1989. *Bananas, Beaches and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*. Berkeley & Los Angeles & London : University of California Press, 244 p.
- Escobar, Arturo. 1995. *Encountering Development : The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton : Princeton University Press, 290 p.
- Forbes Martin, Susan. 2004. *Refugee women*. Lanham, MD: Lexington, 175 p.
- Foucault, Michel, François Ewald, Alessandro Fontana et Michel Senellart. 2004a. *Sécurité, territoire, population: cours au Collège de France (1977-1978)*. Coll. «Hautes études». Paris: Gallimard: Seuil, 435 p.
- , 2004b. *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France (1978-1979)*. Coll. «Hautes études». Paris: Gallimard: Seuil, 355 p.
- Foucault, Michel. 1997. *"Il faut défendre la société": cours au Collège de France. 1976*. Coll. «Hautes Études». Paris: Gallimard: Seuil, 283 p.
- , 1976. *La volonté de savoir (Histoire de la sexualité I)*. Paris : Gallimard, 224 p.
- Harding, Sandra. 1987. « Is there a Feminist Method? ». In Sandra Harding (dir.) *Feminism and Methodology*. Bloomington: Indiana University Press p. 1-14.
- Harrell-Bond, Barbara, et Guglielmo Verdirame. 2005. *Rights in Exile: Janus-Faced Humanitarianism*. New York : Berghahn Books, 480 p.
- Hyndman, Jennifer. 2000. *Managing Displacement: Refugees and the Politics of Humanitarianism*. Minneapolis: University of Minnesota Press, 253 p.
- Indra, Doreen. 2004. *Engendering Forced Migration. Theory and Practice*. New York : Berghahn Books, 390 p.
- Loescher, Gil, Niklaus Steiner, et Mark Gibney. 2003. *Problems of Protection: The UNHCR, Refugees, and Human Rights*. Londres : Routledge, 350 p.
- Macleod, Alexander, Évelyne Dufault, et Frédérick Guillaume Dufour (dirs.). 2004. *Relations Internationales. Théories et concepts*. Montréal : Éditions Athena, 301 p.
- Malkki, Liisa. 1995. *H. Purity and Exile: Violence, Memory, and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*. Chicago: University of Chicago Press.
- Muller, Alfredo Gomez, et Etienne Balibar. 2004. *La Question de l'humain entre l'éthique et l'anthropologie*. Paris : L'Harmattan, Paris, 224 p.

- Razack, Sherene. 2004. *Dark Threats & White Knights: The Somalia Affair, Peacekeeping and the New Imperialism*. Toronto : University of Toronto Press, 236 p.
- Rygiel, Kim. 2010. *Globalizing Citizenship*. Vancouver : University of British Columbia Press, 257 p.
- Scott, Joan W. 1988. *Gender and the Politics of History*. New York : Columbia University Press, 242 p.
- Shepherd, Laura. 2008. *Gender, Violence and Security. Discourse as Practice*. London & New York : Zed Books, 224 p.
- Sjoberg, Laura. 2010. *Gender and International Security. Feminist perspectives*. Londres et New York : Routledge, 284 p.
- Spencer-Nimmons, Noreen. 1994. *The emergence of refugee women as a social issue: 1978-1988*. North York (ON) : York University, 374 p.
- Whithworth, Sandra. 1994. *Feminism and International Relations*. London : Macmillan Press Ltd, 160 p.
- Wisker, Gina. 2007. *Key Concepts in Postcolonial Literature (Palgrave Key Concepts)*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 248 p.

Thèses, mémoires et publications universitaires

- Deschambault, Joëlle. 2009. «Sécurité et développement dans la politique de coopération internationale : une approche biopolitique. Le cas du Canada en Haïti (1994-2008)». Mémoire de maîtrise, Département de Science Politique, Université du Québec à Montréal, 133 p.
- Le Courtois, Sandra. 2009. « Exploitation et abus sexuels par du personnel du maintien de la paix : quand les Nations Unies faillissent à la tâche ». Mémoire de maîtrise, Département de Science Politique, Université du Québec à Montréal.
- Malette, Sébastien. 2006. « La "gouvernementalité" chez Michel Foucault ». Mémoire de maîtrise, Département de Philosophie, Université Laval, 115 p.

Articles scientifiques et chapitres de livres

- Agamben, Giorgio. 2000. « What is a Camp? ». In *Means without End: Notes on Politics*. University of Minnesota Press, p. 37-45.

- Alcoff, L. M. 1989. « Cultural Feminism Versus Post-Structuralism : The Identity Crisis in Feminist Theory » In Malson, M. R. et al. (dirs.). *Feminist Theory in Practice and Process*. Chicago : University of Chicago Press, p. 295-326.
- Allen, Amy. 2008. « Power and the Politics of Difference: Oppression, Empowerment, and Transnational Justice ». *Hypatia*, vol. 23, no 3, p. 156-172.
- , 2002. « Power, Subjectivity, and Agency: Between Arendt and Foucault ». *International journal of philosophical studies*, vol. 10, no 2, p. 131-149.
- , 1998. « Rethinking Power », *Hypatia*, vol. 13, p. 21-40.
- , 1996. « Foucault on Power: A Theory for Feminists ». In Susan Hekman (dir.) *Feminist Interpretations of Michel Foucault*, University Park, PA: Penn State Press, p. 265-281.
- Andrieu, Bernard. 2004. « La fin de la biopolitique chez Michel Foucault : le troisième déplacement », *Le Portique*, no 13-14.
- Ansaldi, Saverio. 2010. « Biopolitique, état d'exception, puissance. Notes sur un politique à venir (Autour de Giorgio Agamben) », *Revue Philosophique de la France et de l'Etranger*, n° 3.
- Benner, Marie Theres et al. 2008. « Neglect of Refugee Participation ». *Forced Migration Review*, no 30, p. 25-26.
- Bermúdez Torres, Anastasia. 2002. « Thematic Guide: Gender and Forced Migration ». *Forced Migration Online*. En ligne. <http://www.forcedmigration.org/research-resources/expert-guides/gender-and-forced-migration/fmo007.pdf> Consulté le 20 janvier 2011.
- Bigo, Didier. 2004. « Genre et relations internationales ». In Bard, Christine, Baudelot, Christian, Mossuz-Lavau, Janine (dirs.) (2004). *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*. Paris, La Martinière, p. 80-97.
- Blanchette, Louis-Philippe. 2006. « Michel Foucault : Genèse du biopouvoir et dispositifs de sécurité », *Lex Electronica*, vol. 11, no 2, p. 1-11.
- Booth, Ken. 1997. « Security and Self: Reflections of a Fallen Realist ». In Keith Krause et Michael C. Williams (dirs.) *Critical Security Studies : Concepts and Cases*. London: UCL Press, p. 83-120.
- Callamard, Agnès. 1999. « Refugee women: a gendered and political analysis of the refugee experience ». In A. Ager (éd.) *Refugees: Perspectives on the Experience of Forced Migration*, Londres : Pinter, p. 194-214.
- Carlson, Sharon. 2005. « Contesting and Reinforcing Patriarchy: An Analysis of Domestic Violence in the Dzaleka Refugee Camp ». *Refugee Studies Center*. Working Paper No. 23. Oxford University: Refugee Studies Center, 59 p.

- Chaulia, Sreeram. 2006. « Angola: Empire of the Humanitarians », *The Journal of Humanitarian Assistance (JHA)*. Boston : Tufts University Press.
- Chimni, B. S. 2009. « The Birth of a 'Discipline': From Refugee to Forced Migration Studies ». *Journal of Refugee Studies*, vol 22, no 1, p. 11-29.
- , 2000. « Globalization, Humanitarianism and the Erosion of Refugee Protection ». *Journal of Refugee Studies*, vol 13, no 3, p. 243-263.
- , 1998. « The Geopolitics of Refugee Studies: A View from the South ». *Journal of Refugee Studies*, vol 11, no 4, p. 350-374.
- Cockburn, Cynthia. 2004. « The Continuum of Violence : A Gender Perspective on War and Peace ». In Giles, W., et J. Hyndman (dirs.) *Sites of Violence: Gender and Conflict Zones*. Berkeley: University of California Press, p. 24-44.
- Crenshaw, Kimberlé. 1995. « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color. » In Kimberlé Crenshaw, Neil Gotanda, Gary Peller, et Kendall Thomas (dirs.). *Critical Race Theory: The Key Writings That Formed the Movement*. New York : The New Press, p. 357-383.
- , 1989. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum* p. 139-167.
- Daenzer, Patricia M. 2008. « Social Protection of Refugee Women: Paradoxes, Tensions, and Directions » In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa (dirs). *Not Born a Refugee Woman: Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York & Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- D'Aoust, Anne-Marie. 2007. « Les approches féministes en Relations internationales ». In Macleod, Alex, et Dan O'Meara (dirs.). *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Montréal : Athéna éditions, p. 281-303.
- Dauphin, Sandrine, et Réjane Sénac-Slawinski. 2008. « Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode' ». *Cahiers du Genre*, n° 44, p. 5-16.
- D'Cruze, Shani, et Anupama Rao. 2004. « Violence and the Vulnerabilities of Gender ». *Gender & History*, vol.16, no.3, p. 495-512.
- Diken, Bülent. 2004. « From Refugee Camps to Gated Communities: Biopolitics and the End of the City », *Citizenship Studies*, vol 8, no 1, p. 83-106.
- Edkins, Jenny et Véronique Pin-Fat (2005) « Through the Wire: Relations of Power and Relations of Violence ». *Millennium: Journal of International Studies*, vol 34, no 1, p. 1-24.

- Eveline, Joan et Carol Lee Bacchi. 2005. « What are We Mainstreaming When We Mainstream Gender? ». *International Feminist Journal of Politics*, vol 7, no 4, p. 496-512
- Ferris, E. G. 2003. « The role of NGOs in the international refugee régime ». In Steiner, N., Gibney, M. et Loescher, G (dirs). *Problems of protection: The UNCHR, refugees, and human rights*. New York : Routledge, p. 117-137.
- Foote, Victoria. 1994. « Refugee Women as a Particular Social Group : A Reconsideration ». *Refugee*, vol. 14, no. 7, p. 8-12.
- Foucault, Michel. 2001, « Les mailles du pouvoir ». In *Dits et Écrits t. II*. Paris : Gallimard, p. 1001-1020.
- , 1994a. « Sexe, pouvoir et la politique de l'identité ». In *Dits et écrits, t. IV*. Paris : Gallimard, p. 735-746.
- , 1994b « L'éthique de soi comme pratique de liberté », In *Dits et écrits, t. IV*. Paris : Gallimard, p. 708-729.
- , 1982. « Subject and Power », Afterword in R. Dreyfus and P. Rabinow (dirs.). *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics*. Chicago : Chicago University Press, p. 222-243.
- Fraisse, Geneviève. 2008. « Le gender mainstreaming, vrai en théorie, faux en pratique ? ». *Cahier du Genre*, no 44, p. 17-26.
- Freedman, Jane. 2010. « Mainstreaming Gender in Refugee Protection ». *Cambridge Review of International Affairs*, vol 23, no 4, p. 589 – 607.
- Gareth, Evans. 2006. « From Humanitarian Intervention to the Responsibility To Protect ». *Wisconsin International Law Journal*, vol 24, no 3, p. 703-722.
- Genel, Katia. 2004. «Le biopouvoir chez Foucault et Agamben». *Méthodos, savoirs et textes*. No. 4. En ligne. <http://methodos.revues.org/document131.html>.
- Gunew, S. et Spivak, G. C. 1986. « Questions of Multi-Culturalism ». *Hecate*, vol 12, no 1-2, p. 136-142.
- Giassi, Laurent. 2009. « Vie, Multitude, Événement. La déconstruction illibérale du corps politique selon Agamben, Negri et Badiou ». *Philopsis 2009*, 81 p.
- Giles, Wenona. 2008. « The Gender Relations of Home, Security and Transversal Feminism: Refugee Women Reclaiming their Identities ». In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa. *Not Born a Refugee Woman: Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York & Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- Giles, Wenona, et Jennifer Hyndman. 2004. *Sites of Violence. Gender and Conflict Zones*. Berkeley & Los Angeles : University of California Press, 373 p.

- Hajdukowski-Ahmed, Maroussia, Khanlou Nazilla & Moussa, Helen. 2008. « Introduction ». In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa. *Not Born a Refugee Woman: Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York et Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- Hajdukowski-Ahmed, Maroussia. 2008. « A Dialogical Approach to Identity: Implications for Refugee Women ». In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa. *Not Born a Refugee Woman : Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York et Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- Hanafi, Sari, et Taylor Long. 2010. « Governance, Governmentalities, and the State of Exception in the Palestine Refugee Camps of Lebanon ». *Journal of Refugee Studies*, vol 23, no 2, p. 134-159.
- Hansen, Lene. 2000. « The Little Mermaid's Silent Security Dilemma and the Absence of Gender in the Copenhagen School », *Millennium*, vol 29, p. 285-306.
- Hanson, Cindy. 2007. « Canadian Gender-Based Analysis Training in South Africa ». *International Feminist Journal of Politics*, vol 9, no 2, p. 198-217.
- Harrell-Bond, Barbara, et Eftihira Voutira. 2007. « In Search of 'Invisible' Actors : Barriers to access in refugee research ». *Journal of Refugee Studies*, vol 20, no 2, p. 281-298.
- Harrell-Bond, Barbara. 1999. « The experience of refugees as recipients of aid ». In A. Ager (éd.) *Refugees: Perspectives on the Experience of Forced Migration*. Londres : Pinter, p. 136-168.
- Hoogensen, Gunhild, et Kirsti Stuvoy. 2006. « Gender, Resistance and Human Security ». *Security Dialogue*, vol. 37, no 2, p. 207-228.
- Hoogensen, Gunhild, et Svein Vigeland Rottem. 2004. « Gender Identity and The Subject of Security ». *Security Dialogue*, vol 35, no 2, p. 155-171.
- Hudson, Heidi. 2005. « 'Doing' Security As Though Humans Matter: A Feminist Perspective on Gender and the Politics of Human Security » *Security Dialogue*, vol. 36, no. 2, p. 155-174.
- Hyndman, Jennyfer, et Malathi De Alwis. 2008. « Reconstituting the Subject: Feminist Politics of Humanitarian Assistance ». In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa. *Not Born a Refugee Woman: Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York et Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- Hyndman, Jennifer. 1998. « Managing Difference: Gender and Culture in Humanitarian Emergencies ». *Gender, Place, and Culture*, vol 5, no 3, p. 241-260.
- Imam, Ayesha M. 2004. « Intégrer le genre aux sciences sociales africaines ». In A. M. Iman, Amina Mama et Fatou Sow (dirs.). *Sexe, genre et société Engendrer les sciences sociales africaines*. Paris : Karthala, p. 15-43.

- Isin, Engin F, et Kim Rygiel. 2007. « Of Other Global Cities: Frontiers, Zones, Camps ». In Drieskens, Barbara, Mermier, Franck et Heiko Wimmen (éds). *Cities of the South: Citizenship and Exclusion in the 21st Century*. London : Saqi.
- . 2006. « Abject Spaces : Frontiers, Zones, Camps ». In Elizabeth Dauphinee et Cristina Masters (dirs.) *Living, Dying, Surviving: The Logics of Biopower and the War on Terror*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire : Palgrave MacMillan, p. 178-203.
- Juma, Monica Kathina (2003), « The Political Economy of Building Local Relief Capacity in Africa », dans Juma, Monica Kathina et Suhrke, Astri (Éd), *Eroding local capacity: international humanitarian action in Africa*, Uppsala : Nordic Africa Institute, 2003, 203 p.
- Katarzyna Grabska. 2011. « Constructing ‘modern gendered civilised’ women and men: gender-mainstreaming in refugee camps », *Gender & Development*, vol 19, no 1, p. 81-93.
- Kumin, Judith. 2008. « Protecting Refugee Women: UNHCR and the Gender Equity Challenge ». In Hajdukowski- Ahmed, Khanlou & Moussa. *Not Born a Refugee Woman: Contesting Identities, Rethinking Practices*. New York et Oxford : Berghahn Books, 336 p.
- Laliberté-Beringar, Danièle. 2002. « Problématique du genre dans les situations de détresse : le cas des réfugiés en Afrique ». *Refuge: Canada's Periodical on Refugees*. North York, York University, vol 20, no 4, 10 p.
- Lascoumes, Pierre. 2004. « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique*, no 13-14.
- Lassailly-Jacob, Véronique (coord.). 2006. « Territoires d'exil, les camps de réfugiés », *Bulletin de l'Association des Géographes Français (BAGF)*, 83e année, no 1.
- Lazzarato, Maurizio. 2000. « Du biopouvoir à la biopolitique ». *MuLtitudes WEB*, vol. 1. En ligne. <http://multitudes.samizdat.net/article207.html>. Consulté le 22 juillet 2011.
- Lemke, T. Thomas. 2002. « Foucault, Governmentality, and Critique ». *Rethinking Marxism*, vol. 14, no 3, p. 49-64.
- Libal, Kathryn, et Scott Harding. 2011. « Humanitarian Alliances : Local and International NGO Partnerships and the Iraqi Refugee Crisis ». *Journal of Immigrant and Refugee Studies*, vol 9, no 2, p. 162-178.
- Lombardo, Emanuela. 2007. « Gender Inequality in Politics ». *International Feminist Journal of Politics*, vol 10, no 1, p. 78-96.
- Lomo, Zachary. 2009b. « Essay on Refugee Human Rights in Camps », *Kakuma News Reflector*, vol 1, no 4-5.

- Luft, Rachel E. 2008. « Looking for Common Ground: Relief Work in Post-Katrina. New Orleans as an American Parable of Race and Gender Violence ». *NWSA Journal*, vol 20, No 3, p. 5-31.
- McLean, Heather. 1999. « Gender and power-structures in refugee camps: social changes following refugee movements ». In *Asia Pacific School of Economics and Management Working Papers: Complex Emergencies*, Asia Pacific Press at the Australian National University, 15 p.
- Mohanty, C. T. 1991. « Under Western Eyes ». In Chandra Talpade Mohanty, Ann Russo, and Lourdes Torres (dirs.). *Third World Women and the Politics of Feminism*. Bloomington, IN: Indiana University Press, p. 51-80.
- Moser, Caroline et Annalise Moser. "Gender Mainstreaming since Beijing: a Review of Successes and Limitations in International Institutions." *Gender and Development*, 2005, vol 13, no 2, p. 11-22.
- Muller, Benjamin. 2004. « Globalization, Security, Paradox: Towards a Refugee Biopolitics ». *Refuge*, vol 22, no 1, p. 49-57.
- Munro, Vanessa E. 2003. « On power and Domination. Feminism and the Final Foucault ». *European Journal of Political Theory*, vol. 2, no 1, p. 79-99.
- Nash, Jennifer C. 2008. « Re-thinking intersectionality ». *Feminist Review*, no 89, p. 1-15.
- Negri, Antoni, et Cesare Casarino. 2004. « It's a Powerful Life: A Conversation on Contemporary Philosophy ». *Cultural Critique*. no. 57, p. 151-183.
- Payne, Lina. 1998. « Food Shortages and gender relations in Ikafe settlement, Uganda ». *Gender and Development*, vol 6, no 1, p. 30-36.
- Rathgeber, Eva. 1994. « WID, WAD, GAD : Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement ». In Huguette Dagenais et Denise Piché (dirs.) *Women, Feminism and Development/Femmes, féminisme et développement*. Montréal : McGill-Queen's University Press, p.77-93.
- Razack, Sherene. 2004. « Imperiled Muslim Women, Dangerous Muslim Men and Civilised Europeans: Legal and Social Responses to Forced Marriages ». *Feminist Legal Studies*, no 12, p. 129-174.
- Rekha Mehra et Geeta Rao Gupta, « Gender Mainstreaming: Making It Happen », *International Center for Research on Women (ICRW)*, 35 p.
- Robinson, Fiona. 2003. Human Rights and the Global Politics of Resistance: Feminist Perspectives", *Review of International Studies*, Vol. 29 (Special Issue), 2003, p.161-180.
- Rygiel, Kim. 2006. « Protecting and Proving Identity: The Biopolitics of Waging War through Citizenship in the Post-9/11 Era ». In Krista Hunt et Kim Rygiel (dirs.)

- (En)gendering the War on Terror: War Stories and Camouflaged Politics. Aldershot, UK: Ashgate, p. 146-167.
- Senellart, Michel. 2004. « Dossier Michel Foucault: Une éthique de la vérité ». *Le magazine littéraire*, p. 55-57.
- Shepherd, Laura J. 2007. « 'Victims, Perpetrators and Actors' Revisited: Exploring the Potential for a Feminist Reconceptualisation of (International) Security and (Gender) Violence ». *British Journal of Politics & International Relations*, vol 9, no 1, p. 239-256.
- . 2055. « Loud Voices behind the Wall: Gendered Violence and the Violent Reproduction of the International ». *Millennium: Journal of International Studies*, vol 34, no 2, p. 377-401.
- Snoek, Anke. 2010. « Agamben's Foucault: An overview ». *Foucault Studies*, no. 10, p. 44-67.
- Spivak, G. C. 1988. « Can the Subaltern Speak? ». In Cary Nelson and Larry Grossberg (dirs.) *Marxism and the interpretation of Culture*. Urbana : University of Illinois Press, pp. 271-313.
- Szcepanikova, Alice. 2005. « Gender Relations in a Refugee Camp: A Case of Chechens Seeking Asylum in the Czech Republic ». *Journal of Refugee Studies*, vol 18, no 3, p. 281-298.
- Thompson, Sally. 2008. « Community-based camp management ». *Forced Migration Review*, no 30, p. 26-28.
- Tickner, Ann J. 2004. « Feminist Responses to International Security Studies ». *Peace Review*, vol 16, no 1, p. 43-48.
- Turner, Simon. 2004. « New Opportunities : Angry Young Men in a Tanzanian Refugee Camp ». In Essed, Philomena, Frerks, George et Joke Schrijvers (dirs.). *Refugees and the Transformation of Societies. Agency, Policies, Ethics and Politics*, New York et Oxford : Berghahn Books
- Van Damme, Wim. 1995. « Do Refugees Belong in Camps? Experiences from Goma and Guinea ». *The Lancet*, vol. 346, p. 360-362.
- Vaughan-Williams, Nick, et Columba Peoples. 2010. « Poststructuralism and international political sociology ». In *Critical Security Studies : An Introduction*. New York : Routledge, 182 p.
- Walkup, Mark. 1997. « Policy Dysfunction in Humanitarian Organizations: The Role of Coping Strategies, Institutions, and Organizational Culture ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 10, no. 1, p. 37-60.

- Wittig, Monique. 1983. « The Point of View: Universal or Particular ». *Feminist Issues*, vol 3, no 2, p. 59-67.
- Young, Iris Marion. 2007. « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme un groupe social ». *Recherches féministes*, vol 20, no 2, p. 7-36.
- Yuval-Davis, Nira. 2004. « Borders, Boundaries, and the Politics of Belonging ». In S. May , T. Madood , and J. Squires (dirs.) *Ethnicity, Nationalism and Minority Rights*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 214-230.
- Zalewski, Marysia. 1995. « Well, What is the feminist perspective on Bosnia? ». *International Affairs*, vol. 71, no 2, p. 339-356.

Actes et communications de colloques

- Carver, Terrell. 2005. « What is the 'Human' in 'Humanitarian'? How Sex, Gender and Sexuality (Amongst Other Metaphors) Produce International Ethics, Law and Politics? ». *Communication présentée au 'Annual meeting of the International Studies Association'* (Honolulu, Hawaii, 05 mars 2005), 19 p.
- Corbeil, Christine, et Isabelle Marchand. 2007 « L'intervention féministe intersectionnelle : Un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées ». In *Violence faite aux femmes : réponses sociales plurielles : Communication présentée au Colloque international de RÉSOVI* (Montréal 22-24 octobre 2006), 21 p.
- Hoogensen, Gunhild, et Paul Roe. 2007. « Being Positive: Gender, 'Just' Values and the Creation of Security ». In *Communication présentée au '6TH Pan-European International Relations Conference'* (Turin, Italie, 12 au 15 septembre 2007), 27 p.
- Hoogensen, Gunhild. 2005. « Gender and Human Security: Transcending the North/South Divide ». In *Communication présentée au '46th Annual Convention of the International Studies Association'* (Hawaii, 8-10 Septembre 2005), 19 p.
- Lomo, Zachary. 2009a. « Conceptualising protection as safety: A normative proposal », In *Protecting People in Conflict and Crisis: Responding to the Challenges of a Changing World. Keynote Paper for the Conference organised by Refugee Studies Centre and Humanitarian Policy Group*, (York University, septembre 2009). En ligne. <http://www.rsc.ox.ac.uk/pdfs/keynotepaperzacharylomo.pdf> Consulté le 15 avril 2011.
- Olivius, Elisabeth. 2011. « Analysing Gender Equality Policy in International Refugee Protection: A Discursive Approach ». In *Communication présentée au 'Second European Conference on Politics and Gender, Central European University'* (Budapest, 13-15 janvier 2011), 25 p.

- Owens, Patricia. 2009. « Beyond 'Bare Life': Refugees and the 'Right to Have Rights' ». In *Exploring the past, anticipating the future. Communication présentée au 'Annual meeting of the ISA's 50th Annual Convention'* (New York, 15 février 2009), 22 p.
- Robinson, Fiona. 2007. « Feminist Perspectives on Human Security and Humanitarian Intervention as Global Governance ». In *Communication présentée au 'Annual meeting of the ISA 48th Annual Convention'* (Hilton Chicago, IL, 28 février 2007), 28 p.